



Contents

OBJECTIF	4
INTRODUCTION, MOT DE BIENVENUE ET ABSENCES	4
1. CRITERES ET DEFINITION DES MEILLEURES PRATIQUES POUR ATTENUER LA CAPTURE ACCESSOIRE DES OISEAUX DE MER	4
2. ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE DANS LA PECHE PALANGRIERE PELAGIQUE	6
2.1 Mise à jour de la recherche sur l'atténuation	6
2.2 Avis sur les meilleures pratiques	10
2.3 Recherches prioritaires sur l'atténuation.....	11
3. ATTENUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DANS LA PECHE A LA PALANGRE DEMERSALE	12
3.1 Mise à jour des études en matière d'atténuation	12
3.2 Passage en revue des mesures d'atténuation actuelles pour ce qui concerne les engins de pêche à la palangre démersale	13
3.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation	14
4. ATTENUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DANS LA PECHE AU CHALUT	14
4.1 Mise à jour des études en matière d'atténuation	14
4.2 Passage en revue des mesures d'atténuation actuelles pour ce qui concerne les engins de pêche au chalut	17
4.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation	17
5. ATTENUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DANS LA PECHE AU FILET MAILLANT	18
5.1 Documents de travail	18
5.2 Contexte et atténuation	19
5.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation	21
6. PECHERIES ARTISANALES ET PRISES INTENTIONNELLES	22

7.	COLLECTE DE DONNEES SUR LES CAPTURES ACCESSOIRES	23
8.	DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS	27
9.	COORDINATION DES ORGP	29
9.1	Passage en revue de la stratégie de dialogue avec les ORGP	29
9.2	Passage en revue des méthodes d'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les ORGP thonières	29
10.	ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIERE DE CONSERVATION	30
11.	PAI/PAN - OISEAUX DE MER DE LA FAO.....	31
12.	FICHES D'INFORMATION EN MATIERE D'ATTENUATION	34
13.	RAPPORTS D'ACTIVITE CONCERNANT LES PROGRAMMES FINANCES PAR L'ACAP ..	35
14.	RECOURS AUX EXPERIENCES LETALES POUR EVALUER L'EFFICACITE DES DISPOSITIFS D'ATTENUATION.....	35
15.	POLITIQUE EN MATIERE DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE REUNION	37
16.	OUTILS ET GUIDES.....	38
16.1	Guide de retrait d'hameçons	38
16.2	Guide d'identification photographique des oiseaux de mer capturés accessoirement dans les pêcheries thonières	38
16.3	Ateliers de formation intelligente aux oiseaux de mer et agent de liaison pour la pêche côtière en Nouvelle-Zélande	39
16.4	Système d'information sur l'atténuation des captures accessoires (BMIS)	39
17.	EVALUATION DES RISQUES ECOLOGIQUES	40
17.1	Réexamen/mise à jour de l'évaluation des risques qu'encourent les oiseaux de mer	40
17.2	Procédure d'évaluation des risques en Nouvelle-Zélande	40
17.3	Normes de pêche du Marine Stewardship Council Fisheries (MSC) relatives à la capture accessoire	41
18.	RECHERCHES RÉCENTES – REPARTITION DES ESPECES ET CHEVAUCHEMENT DES ZONES DE PECHE.....	43
19.	LISTES DES NOUVELLES ESPECES EN ANNEXE 1	44
20.	PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA.....	45
21.	MEMBRES DU GTCA.....	45
22.	ADOPTION DU RAPPORT	46
23.	DERNIERES REMARQUES ET REMERCIEMENTS	46
ANNEXE 1.	LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DU GTCA5 ET MEMBRES ABSENTS DU GTCA5.....	47
ANNEXE 2.	REEXAMEN PAR L'ACAP DES MESURES D'ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER POUR LES PECHERIES PALANGRIERES PELAGIQUES	49
ANNEXE 3.	RÉSUMÉ DES CONSEILS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ENGINS DE PÊCHE PALANGRIÈRE PÉLAGIQUE SUR LES OISEAUX DE MER.....	66
ANNEXE 4.	REEXAMEN PAR L'ACAP DES MESURES D'ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER POUR LES PECHERIES PALANGRIERES DEMERSALES	72

ANNEXE 5.	RESUME DES CONSEILS DE L'ACAP VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES PALANGRES DEMERSALES SUR LES OISEAUX DE MER	96
ANNEXE 6.	REEXAMEN PAR L'ACAP DES MESURES D'ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER POUR LES PECHERIES CHALUTIERES.....	101
ANNEXE 7.	RESUME DES CONSEILS DE L'ACAP VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES ENGIN DE CHALUTAGE PELAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER...	116
ANNEXE 8.	BYCATCH DATA ASSESSMENT TYPES	118
ANNEXE 9.	PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA 2013 – 2015.....	121
ANNEXE 10.	DECLARATION DE L'ARGENTINE	127
ANNEXE 11.	DECLARATION DU ROYAUME-UNI.....	128
ANNEXE 12.	DECLARATION SUPPLEMENTAIRE DE L'ARGENTINE	129

Rapport de la Cinquième Réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, La Rochelle, France, 1-3 mai 2013

OBJECTIF

Ce rapport expose les débats et recommandations issus de la Cinquième réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer [SBWG], qui s'est tenue à La Rochelle, en France, du 1^{er} au 3 mai 2013, ainsi que les progrès effectués dans la mise en œuvre du programme du Groupe de travail.

INTRODUCTION, MOT DE BIENVENUE ET ABSENCES

En sa qualité de Président du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, Barry Baker a souhaité la bienvenue aux observateurs (**ANNEXE 1**) et présenté le Vice-président du Groupe de travail, Anton Wolfaardt (Royaume-Uni).

Le Président a relevé le nombre conséquent d'observateurs présents et invité tous les participants à s'impliquer pleinement dans la réunion. Les modérateurs choisis pour mener les débats sur certains points de l'ordre du jour ont accepté d'élaborer un rapport écrit sur ceux-ci. Ils y incluront des contributions écrites, fournies par les orateurs ayant fait un exposé sur le sujet en question ainsi que d'autres, produites par plusieurs personnes distinctes.

1. CRITERES ET DEFINITION DES MEILLEURES PRATIQUES POUR ATTENUER LA CAPTURE ACCESSOIRE DES OISEAUX DE MER

Ed Melvin a présenté le document 31 de la réunion GTCA5, qui attire l'attention sur l'habitude qu'a l'ACAP d'utiliser le concept de « meilleures pratiques », dans ses avis relatifs aux mesures d'atténuation, bien qu'aucun critère n'ait été établi qui définisse cette notion. Le Groupe de travail reconnaît la nécessité de résoudre cette question et préconise d'appliquer les critères ci-après, lorsque des recommandations sont émises quant aux meilleures pratiques d'utilisation de technologies de pêche et d'application de techniques réduisant la mortalité accidentelle des albatros et pétrels, lors d'opérations de pêche.

- i. Les techniques et technologies de pêche individuelles devraient être choisies parmi celles identifiées par la recherche expérimentale comme amenuisant significativement¹ le taux de mortalité accidentelle des oiseaux de mer, à son taux le plus bas possible.

L'histoire nous montre que la recherche expérimentale débouche sur des résultats concrets lorsqu'il y a comparaison entre l'efficacité des technologies d'atténuation éventuelles et les performances d'un groupe contrôle de pêcherie qui, soit n'applique pas de mesure de dissuasion (si possible), soit n'a pas modifié ses équipements. L'analyse des données sur la pêche, récoltées par des observateurs qui mesurent les

¹ Dans ce document, toute utilisation du terme « significatif » s'inscrit dans un contexte statistique.

performances relatives des approches d'atténuation, souffre de la présence de facteurs de confusion abondants. Quand une relation significative est établie entre le comportement de l'oiseau de mer et son taux de mortalité, dans un système particulier ou chez un rassemblement d'oiseaux, des réductions significatives dans le nombre d'animaux affichant un certain comportement, ceux attaquant les hameçons appâtés par exemple, peuvent servir de données reconstituées pour leur taux de mortalité réduit. Idéalement, lorsque la meilleure pratique recommandée est de combiner procédés et technologies de pêche, la recherche devrait être à même de prouver l'avantage significatif, en termes de performance, de l'utilisation simultanée des mesures proposées.

- ii. Les techniques et technologies de pêche, ou la combinaison des deux, s'accompagneront de spécifications claires et éprouvées ainsi que de normes d'efficacité a minima pour leur déploiement et utilisation.

Exemples : dessin précis des lignes d'effarouchement des oiseaux (longueurs, taille et matériaux des banderoles, etc.), nombre (simple ou double) et instructions de déploiement (pour la section aérienne et le moment du déploiement, par exemple) ; pêche de nuit définie par l'intervalle entre le crépuscule et l'aube nautiques ; configuration du lestage des lignes précisant la masse et la position des poids ou des parties lestées.

- iii. Le caractère pratique, rentable et largement accessible des techniques et technologies de pêche sera démontré.

Les opérateurs économiques du secteur de la pêche sont susceptibles de choisir des mesures et équipements qui satisfont à ces critères et qui tiennent compte des aspects pratiques d'une pêche maritime sûre.

- iv. Les techniques et technologies de pêches devraient maintenir ou augmenter l'efficacité et, si possible, les prises des opérations de pêche. Des mesures compromettant l'efficacité des opérations de pêches ont peu de chances d'être acceptées et respectées.
- v. Les techniques et technologies de pêche ne devraient pas, dans la mesure du faisable, aggraver la capture accessoire d'autres taxons.

Les mesures accentuant la probabilité de capture d'autres espèces protégées, telles que tortues de mer, requins et mammifères marins, ne devraient pas être considérées comme des meilleures pratiques (ou alors, uniquement dans des circonstances exceptionnelles).

- vi. Des normes d'efficacité a minima ainsi que des méthodes de contrôle de la mise en conformité devraient compléter les techniques et technologies de pêche et être clairement inscrites dans la réglementation pêche.

Des méthodes de surveillance de la conformité relativement simples impliquent des inspections portuaires des avançons, afin de vérifier le respect du lestage ; la vérification de la présence de bossoirs (poteaux tori) portant les lignes d'effarouchement ; l'examen de ces lignes et le respect des critères de conception. Les autorités de contrôle devraient accorder une priorité élevée au suivi de la conformité et aux rapports y-afférant.

AVIS AU COMITE CONSULTATIF

Adopter la définition de « meilleure pratique » décrite dans le rapport du GTCA, au point 1 (points i à vi) afin de l'utiliser lors de l'élaboration d'avis sur les mesures d'atténuation pour la réduction de la capture accessoire des oiseaux de mer.

2. ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE DANS LA PECHE PALANGRIERE PELAGIQUE

2.1 Mise à jour de la recherche sur l'atténuation

Le point 2 de l'ordre du jour portait sur le partage d'informations et s'accompagnait d'exposés mettant en exergue des initiatives ciblant la conservation des oiseaux de mer, dans la pêche palangrière pélagique. Les onze documents reçus, relatifs à ce point ont été répartis en deux catégories : l'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer lors de la mise à l'eau et l'atténuation lors du halage des lignes. Dans la catégorie mise à l'eau, les documents ont été placés soit dans le groupe lestage des avançons, soit dans celui sur les lignes d'effarouchement des oiseaux. De brefs résumés des présentations sont repris plus loin. Sous chaque catégorie, avant toute intervention, le Groupe de travail a passé en revue les recommandations ad hoc de l'ACAP sur les meilleures pratiques, afin d'encourager des débats ciblés sur des documents capables d'inspirer des amendements aux avis existants.

Atténuation lors de la mise à l'eau

Lestage des avançons

SBWG5 Doc 33 : 92 mises à l'essai et 87 098 hameçons ont été observés, pendant neuf sorties en mer, dans la pêcherie nationale palangrière du Sud du Brésil, afin de comparer le taux de capture des espèces ciblées de poissons sur des avançons avec émerillons en plomb placés à respectivement 2 m et 5,5 m des hameçons. Une prise de 3868 poissons, appartenant à 16 taxons, a été consignée. Pour les principales espèces ciblées, la différence entre les CPUE totales (pour 1000 hameçons) des avançons équipés d'émerillons placés à respectivement 2 m et 5,5 m des hameçons était \leq à un poisson pour 1000 hameçons, excepté dans le cas du thon à nageoires jaunes, *Thunnus albacares*, affichant une CPUE supérieure, de trois poissons pour 1000 hameçons, lorsque pêché avec les plombs positionnés à 2 m plutôt qu'à 5,5 m. Que les poids soient placés à 2 m ou à 5,5 m, l'analyse par modèle linéaire généralisé démontre l'absence de différence significative des taux de capture des espèces ciblées. Ces résultats viennent gonfler un ensemble de preuves selon lesquelles placer les lests plus près des hameçons n'a pas d'effet négatif sur la prise des espèces ciblées par la pêche palangrière pélagique. Compte tenu de ces conclusions, aucun amendement aux meilleures pratiques ACAP sur l'atténuation n'est recommandé.

SBWG5 Doc 34 : La flotte de pêche palangrière pélagique du Sud du Brésil a récemment adopté les feux de pêche électriques (FPE) [EFL]. Chaque FPE est équipé de deux piles AA et eu égard au poids de cet équipement hors de l'eau (+/- 160 g), certains pêcheurs affirment qu'il peut servir de substitut au nouveau régime de lestage à poids de 60g, placés à 2 m des

hameçons, lequel est imposé par une réglementation nationale brésilienne. 66 répétitions sur 11 mises à l'essai ont été consignées afin de comparer les vitesses d'immersion des hameçons appâtés, munis d'émerillons placés à 3,5 m et 5,5 m, chaque fois avec et sans FPE. Les hameçons munis de lests placés à 3,5 m présentaient les vitesses moyennes d'immersion les plus rapides (0,281 – 0,515 m/s), alors que ceux avec lests à 5,5 m affichaient les vitesses moyennes les plus lentes (0,182 – 0,431 m/s). Ces données suggèrent que les lignes lestées à 3,5 m avec émerillons en plomb de ≥ 60 g, avec ou sans FPE, sont susceptibles d'atteindre des vitesses d'immersion satisfaisantes, contrairement aux lignes avec lests à 5,5 m.

SBWG5 Doc 45 : La Nouvelle-Zélande y dépeint une expérience en mer qui, dans des conditions de pêche normales, décrira les effets sur les prises de pêche, de toute une série d'équipements d'atténuation conçus de par le monde, mais dont l'utilisation n'est pas largement répandue en Nouvelle-Zélande. Les essais sont actuellement en cours et les résultats seront présentés lors de la prochaine réunion. La Nouvelle-Zélande a lancé un appel à la coopération dans le cadre de ces essais ainsi que dans le cadre de travaux similaires menés ailleurs et pouvant déboucher sur des découvertes comparables.

SBWG5 Doc 49 : Présentation des données d'une expérience visant à tester l'efficacité d'une distance raccourcie entre les lests et les hameçons appâtés sur le nombre d'attaques d'oiseaux et la capture accessoire dans la pêche palangrière pélagique. Cette étude analyse également les effets sur la capture des espèces ciblées. Les tests portaient sur deux types d'avançons : un groupe contrôle constitué d'avançons uruguayens standards avec un émerillon de 75g placé à 4,5 m de l'hameçon et un avançon test avec un plomb de sécurité [Safe Lead] de 65 g, à 1 m de l'hameçon. L'expérience menée sur un navire de recherche s'est étalée sur cinq voyages, sur le talus continental uruguayen. Bilan de l'expérience : réduire la distance hameçon-poids sur l'avançon de la palangre pélagique réduit les attaques (dont les attaques multiples) et la capture accessoire des oiseaux de mer. En outre, la modification apportée semble ne pas avoir d'impact significatif sur la capture des espèces cibles.

SBWG5 Doc 50 : Évaluation des effets des turbulences causées par l'hélice et la coque sur les vitesses d'immersion des hameçons appâtés de trois navires de pêche, un chilien et deux australiens. Les hameçons ont été déployés en cinq endroits différents par rapport au sillage : près de la poupe, dans le sillon de l'hélice ; à l'intérieur du sillage, dans les flux montants et descendants des remous créés par le moteur ; sur l'extérieur du sillage, dans les flux montants et descendants des remous créés par le moteur. Le test a également évalué deux méthodes de déploiement : celle qui « commence par l'immersion du plomb de lestage » et celle qui déploie « hameçon et lest ensemble ». Sur chacun des trois navires, les hameçons appâtés placés dans le sillon présentaient la vitesse d'immersion à 3 m la plus lente, 16%, 19% et 30% plus lente que les vitesses d'immersion juste un peu plus rapides. Les vitesses d'immersion dans les remous créés par le moteur étaient pratiquement identiques dans les flux montants et descendants. Les vitesses d'immersion à 3 m en des endroits autres que l'axe du sillage ne variaient que de 2 s (0.02 m/s). L'équipement coulait le plus rapidement lorsqu'immergé sur l'extérieur du sillage, dans le flux descendant des remous créés par le moteur, néanmoins, l'avantage d'une immersion à cet endroit est mineur. Où que ce situe la mise à l'eau, la méthode de déploiement des avançons n'a aucunement influencé les vitesses d'immersion. Les auteurs tirent la conclusion que, lors de la mise à l'eau, l'opérateur évitera la zone présentant un maximum de remous dus au

propulseur, à la poupe du navire (c.-à-d. au centre du sillage), afin de réduire l'accès aux appâts pour les oiseaux de mer. Les appâts devraient être installés dans les zones permettant la couverture la plus efficace possible (loin derrière et sur les côtés) par les lignes d'effarouchement.

SBWG5 Doc 51 : Comparaison des vitesses d'immersion et tailles des prises de deux nouveaux régimes de lestage, par rapport à la configuration standard de l'industrie thonière australienne, qui utilise des lests de 60 g placés à 3,5 m des hameçons. Les hameçons appâtés accrochés à des lignes lestées de plombs de 120 g, à 2 m de distance ont atteint les profondeurs de 2 m, 5 m et 8 m à une vitesse supérieure de respectivement 16%, 58% et 70% par rapport aux équipements industriels standards (60 g à 3,5 m). Les hameçons appâtés, équipés de plombs de 40 g, à distance zéro, ont enregistré un temps d'immersion à 2 m, 5 m et 8 m réduit de respectivement 33%, 28% et 25%. Les différentes configurations de lestage ne présentaient aucune disparité en termes de prises. Ces faits indiquent que les plombs de 40 g placés sur ou tout près des hameçons (≤ 0.5 m) ont le plus de chances d'être adoptés par les pêcheries, étant donné : la sûreté accrue de l'équipage, la facilité des inspections portuaires de conformité, la diminution des coûts de mise en place, la réduction des enchevêtrements dans les compartiments de rangement et l'aisance des déploiements. Considérant les profils d'immersions améliorés, l'absence d'effet sur les prises et la sûreté renforcée de l'équipage, les conditions d'octroi de permis des opérateurs de la pêche palangrière pélagique australienne ont été amendées afin d'autoriser, outre le schéma actuel des poids de 60 g placés à $\leq 3,5$ m, les plombs de 40 g accrochés aux hameçons. Seuls les opérateurs n'utilisant que des appâts de pêche morts sont concernés par cette modification (ceux pêchant avec des mélanges d'appâts morts et vivants ne le sont pas).

SBWG5 Doc 52 : (Addendum au GTCA Doc 51) Présentation de données faisant état d'un haut degré de conformité des lests à hameçons, au cours de 12 inspections portuaires de trois bâtiments (>12 000 hameçons). Le document recommande que l'ACAP encourage les pays dont les pêcheries adoptent les lests à hameçons bioluminescents coulissants [lumo leads], à inspecter les compartiments à équipement dans les ports et à consigner toute non-conformité quant au positionnement correct des lests sur les avançons, avant de faire un rapport à l'ACAP à une date ultérieure appropriée.

SBWG5 Doc 31 : Document qui suggère, en guise de meilleure pratique pour le lestage des avançons dans les pêcheries des États côtiers, que l'ACAP choisisse les plombs coulissants de 40 g, placés à hauteur des hameçons, réaffirmant les arguments figurant dans le document 51 de la réunion GTCA5. Cette proposition trouve son fondement dans l'hypothèse selon laquelle les pêcheurs sont peu susceptibles de mettre en œuvre les meilleures pratiques recommandées par l'ACAP, c'est-à-dire combiner les lignes d'effarouchement, le lestage des avançons et la mise à l'eau nocturne. En outre, le lestage est la seule mesure offrant un garde-fou totalement fiable et efficace contre la mortalité des oiseaux. Le document recommande également d'élaborer des avis sur les meilleures pratiques en matière de lestage d'avançons, pour les cas où cette mesure d'atténuation serait la seule (ou présumée la seule) existante.

Le Groupe de travail a souligné les preuves prépondérantes issues de la recherche expérimentale montrant à présent que :

1. le lestage des avançons réduit les interactions avec les oiseaux de mer, sans effet décelable sur les captures de poissons ;

2. plus le lest est positionné près de l'hameçon appâté, plus rapide sera son immersion hors de portée des oiseaux en quête de nourriture, réduisant ainsi la probabilité d'interaction avec ceux-ci et le taux de mortalité imputable aux palangres pélagiques.

Le groupe de travail est heureux d'apprendre que, selon de nouvelles informations, les lests coulissants sont une technologie qui permet de positionner les poids près des hameçons tout en minimisant les risques de blessures pour l'équipage et contribue à l'amélioration du suivi de la conformité du lestage des avançons.

Lignes d'effarouchement des oiseaux

SBWG5 Doc 42 : Exposition des résultats de deux expériences menées dans le Nord-Ouest du Pacifique, qui comparent des types de lignes d'effarouchement, couplées à des avançons non lestés et qui appliquent le taux d'attaque dernièrement adopté par les protocoles sur la distance arrière (cf. le document original pour plus d'informations). La première expérience compare les lignes d'effarouchement des oiseaux à longues et à courtes banderoles et utilise des données rassemblées par des pêcheurs. La deuxième confronte trois types de lignes d'effarouchement (banderoles courtes, combinaison de banderoles courtes et longues, mélange de banderoles courtes et longues), lors d'une expérience contrôlée, à bord d'un navire affrété. Dans les deux cas, les données ne mettent en exergue aucune disparité significative, entre les différents types de lignes, en termes d'attaques ou de nombre d'oiseaux capturés ; les enchevêtrements avec les flotteurs de surface constituent également un problème commun. Ces informations laissent entendre qu'aucune des lignes d'effarouchement testées ne parvient à repousser les attaques de l'albatros de Laysan, dans un rayon de 100 m autour du navire. Les attaques de puffins sur les appâts sont restées rares.

SBWG5 Doc 43 : Comparaison du système des lignes d'effarouchement doubles (par paires) avec celui à ligne unique, tous deux couplés à des avançons non lestés, lors d'une expérience contrôlée appliquant le taux d'attaque dernièrement adopté par les protocoles sur la distance arrière (cf. le document original pour plus d'informations), menée à bord d'un bâtiment de pêche japonais, affrété dans le Nord-Ouest du Pacifique. Les données ont démontré que les lignes d'effarouchement doubles réduisent le nombre des primo-assauts lancés par l'albatros de Laysan de 48%, le nombre d'attaques subséquentes de 46% et le taux de capture de 55%, par rapport aux performances des lignes simples. Les raids étaient peu nombreux dans un rayon de 75 m lorsque des lignes doubles étaient utilisées. Les avançons non lestés ont atteint une profondeur de 2 m, dans l'aire située sous la section aérienne des lignes d'effarouchement des oiseaux. Les neuf oiseaux piégés étaient trop peu nombreux pour établir une comparaison statistique des taux de capture accessoire. Les auteurs arrivent à la conclusion que les lignes doubles sont plus efficaces, cependant des essais supplémentaires sont nécessaires afin de corroborer ces performances supérieures et le rôle joué dans la réduction du taux de mortalité des oiseaux.

SBWG5 Doc 46 : Ce document met à jour les éléments d'information présentés par l'Uruguay, lors de la réunion [GTCA-4] du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, sur la capacité de la ligne d'effarouchement simple à réduire la capture accessoire dans la flotte palangrière pélagique uruguayenne. Des palangriers ont effectué treize sorties afin de tester l'efficacité de cette ligne et établir une comparaison avec un navire sans ligne de banderoles. L'utilisation d'une ligne entraîne une diminution significative de la capture accessoire des oiseaux de mer. Étant donné le total élevé, parmi les

assortiments de lignes d'effarouchement, de lignes qui ont rompu suite à un enchevêtrement avec l'équipement de la palangre ou à cause de la tension, l'expérience a été prolongée sur une deuxième phase, menée en 2012, dont le but était d'améliorer les performances. Vingt-six mises à l'essai de palangres, couplées à une ligne d'effarouchement ayant subi plusieurs modifications, ont été effectuées, durant quatre voyages, avec des mises à l'eau à caractéristiques variables. Résultat : seuls deux enchevêtrements ont été rapportés, ce qui réduit spectaculairement le taux de rupture des lignes d'effarouchement. Ces travaux montrent que, lorsqu'efficacement mise en place, la ligne d'effarouchement des oiseaux est capable de réduire la capture accessoire dans la pêche palangrière pélagique.

Le Groupe de travail salue l'annonce de recherches effectuées par le Japon sur l'appréciation de l'effet des lignes d'effarouchement doubles et simples sur les interactions avec les oiseaux de mer, une thématique prioritaire de l'ACAP. Le Groupe de travail a relevé la contribution croissante des scientifiques japonais à l'effort de recherche sur l'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer et a également souligné que le Japon maintient le seul programme de recherche actif sur l'atténuation de la capture accessoire, dans le Nord du Pacifique. Le Groupe de travail a également salué les travaux et avancées des scientifiques uruguayens sur une thématique de recherche hautement prioritaire de l'ACAP, à savoir minimiser les enchevêtrements des lignes d'effarouchement avec l'équipement palangrier. À cet égard, le Groupe a applaudi les progrès rapportés.

Atténuation pendant la remontée

SBWG5 Doc 44 : Les États-Unis ont rapporté des captures accessoires d'albatros, pendant le halage des lignes dans la pêcherie palangrière en eaux peu profondes hawaïennes. Dans ce secteur, l'équipement est mis à l'eau de nuit et habituellement remonté pendant la journée. La plupart des interactions avec les oiseaux de mer se font lorsque les pêcheurs récupèrent les équipements alors que les oiseaux sont en période d'alimentation active. En 2011, cette pêcherie a interagi avec 49 albatros de Laysan et 19 albatros à pieds noirs ; 78% de ces oiseaux ont été remis en liberté, blessés et vivants. Les États-Unis ont recommandé que l'ACAP compile des données provenant de pays pratiquant la pêche à la palangre, afin de mieux définir l'étendue de la capture accessoire des oiseaux de mer au cours de la remontée, d'une part, et au cours du déploiement et autres phases opérationnelles, d'autre part.

Le Groupe de travail reconnaît que le phénomène de capture accessoire des oiseaux au cours des remontées touche plusieurs pêcheries palangrières pélagiques et démersales. La valeur d'une telle agrégation d'information ainsi que les travaux de développement et les mises à l'épreuve des stratégies d'atténuation lors du halage ont été qualifiés de compléments cruciaux aux recherches prioritaires de l'ACAP dans le domaine de la pêche palangrière pélagique.

2.2 Avis sur les meilleures pratiques

L'un des débouchés majeurs des réunions GTCA antérieures a été la révision de la documentation existante sur la recherche actuelle en matière d'atténuation dans la pêche palangrière pélagique, ainsi que l'élaboration d'avis sur les meilleures pratiques parmi les mesures d'atténuation (**ANNEXES 2 et 3**, respectivement). Le Groupe de travail a mis à jour ces deux annexes en y incorporant les nouvelles données. Comme toujours, il est recommandé que le Comité consultatif approuve l'avis et encourage les parties à tenir

compte de ces informations lors de la mise au point de politiques et pratiques dans les pêcheries de leur juridictions.

2.3 Recherches prioritaires sur l'atténuation

Dans le cadre de la pêche palangrière pélagique, le Groupe de travail a identifié les priorités suivantes, devant faire l'objet de recherches sur l'atténuation :

Avançons lestés : la poursuite des travaux est nécessaire afin d'identifier les configurations de lestage (masse, disposition, forme, nombre de lests et matériaux) permettant une réduction efficace du taux de capture accessoire des oiseaux de mer. Les études devraient prévoir d'évaluer les effets du lestage d'avançons sur le taux de capture des poissons pélagiques et fournir des données permettant d'apprécier la sûreté relative et les aspects pratiques des différentes configurations de lestage. Dans le cadre du lestage d'avançons, les recherches portant sur les caractéristiques sécuritaires des lests ainsi que la réaction des oiseaux de mer (taux de mortalité et taux d'attaques) et des poissons (taux de capture des espèces ciblées et non ciblées) face aux poids (de masses variables) positionnés à hauteur des hameçons ont la plus haute priorité.

Lignes d'effarouchement des oiseaux : dans la recherche sur les lignes d'effarouchement, la plus haute priorité reste accordée au développement de méthodes qui minimisent les enchevêtrements de la partie immergée des lignes avec les flotteurs palangriers tout en créant suffisamment de force de trainée pour maximiser le déploiement de la section aérienne. D'autres priorités de recherches demeurent, telles que la comparaison de l'efficacité des lignes d'effarouchement simples avec les lignes doubles, l'étude des caractéristiques techniques de la ligne d'effarouchement à banderoles (longueur des banderoles, configurations et matériaux) et la recherche de méthodes de remontée et d'entreposage efficaces.

Mise à l'eau nocturne : il s'agit de déterminer l'efficacité, de nuit, des lignes d'effarouchement et du lestage des avançons, en analysant le comportement nocturne des oiseaux grâce aux technologies de vision thermique ou nocturne.

Combinaison de mesure d'atténuation : poursuivre l'étude de l'efficacité de l'utilisation simultanée des trois meilleures pratiques de l'ACAP portant sur les méthodes d'atténuation (mise à l'eau nocturne, lestage des avançons, lignes d'effarouchement des oiseaux).

Nouvelles technologies : poursuivre le développement de technologies nouvelles qui protègent les hameçons et les descendent à des profondeurs où ils seront hors de portée des oiseaux de mer.

Technologies d'atténuation lors de la remontée: développer des méthodes minimisant les accrochages avec les oiseaux de mer lors du halage des hameçons.

AVIS AU COMITE CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

- i. soutienne l'avis actuel selon lequel la meilleure pratique pour l'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer dans la pêche palangrière pélagique est de combiner le lestage des avançons, les lignes d'effarouchement des oiseaux et une mise à l'eau nocturne.

- ii. accorde la priorité au lestage, en tant que mesure d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer, car il fait partie intégrante de l'équipement de pêche et présente l'avantage d'être mis en œuvre plus uniformément ; les critères suivants s'appliquent :
 - a. les caractéristiques de la configuration de lestage doivent être spécifiées de manière adéquate ;
 - b. les questions sécuritaires doivent être correctement traitées ;
 - c. les aspects relatifs à une application aux pêcheries artisanales doivent être pris en compte.
- iii. note le passage en revue des nouvelles technologies permettant l'atténuation dans la pêche palangrière pélagique. (**ANNEXE 2**)
- iv. approuve l'avis sur les meilleures pratiques en fait d'atténuation dans la pêche palangrière pélagique (**ANNEXE 3**) et encourage les parties à utiliser ces informations lors de la mise au point de politiques et pratiques dans les pêcheries de leurs juridictions.

3. ATTENUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DANS LA PECHE A LA PALANGRE DEMERSALE

3.1 Mise à jour des études en matière d'atténuation

SBWG5 Doc 10 fait le point sur les derniers développements d'une mesure d'atténuation prometteuse pour les navires de pêche à la palangre démersale, le "poseur de palangres Kellian", qui a été développé en Nouvelle-Zélande. Le dispositif, remorqué à l'arrière du navire, oriente la palangre et les lignes secondaires à travers une série de "roues" conçues pour que les hameçons appâtés coulent rapidement. A ce jour, le poseur de palangres n'a fait l'objet que d'essais préliminaires en mer, en Nouvelle-Zélande. Des essais plus approfondis seront menés dans une citerne antiroulis. On a souligné que plusieurs types d'engins sont utilisés dans les pêcheries à la palangre démersales de Nouvelle-Zélande et que le poseur de palangres Kellian pourrait être utilisé dans bon nombre de ces pêcheries, mais également dans d'autres pêcheries à la palangre démersales.

SBWG5 Doc 40 détaille les travaux menés par le Groupe de travail sur l'albatros de BirdLife sur la pêche à la palangre démersale de merlus en Namibie. On estime que 22 821 (14 351 - 32 675) oiseaux sont tués chaque année dans cette pêcherie, dont 85% sont des pétrels à menton blanc. Les études comparatives sur le lestage de la palangre (lests en acier de 5 kg par rapport aux lests en béton actuellement utilisés dans cette pêcherie) ont démontré que les captures accessoires d'oiseaux de mer pourraient baisser de 75% si l'on utilisait des lests en acier. Ces résultats ont été accueillis favorablement et il a été convenu que, s'agissant de cette pêcherie, les bonnes pratiques en matière d'atténuation devraient prôner l'utilisation conjointe de la mise à l'eau de nuit, du lestage de la palangre et de dispositifs d'effarouchement des oiseaux. Les résultats des essais menés en mer au cours des années

précédentes (GTCA4 Doc 17) indiquent que la combinaison de ces méthodes pourrait potentiellement réduire les captures accidentelles à des niveaux négligeables.

On a reconnu que le taux cumulé de captures accessoires dans les pêcheries chalutières au merlu (**SBWG5 Doc 38**) et les pêcheries palangrières démersales de Namibie était le plus élevé de ceux qui ont été rapportés au GT, s'agissant des pêcheries palangrières et chalutières. On a également fait remarquer que les pétrels à menton blanc capturés accessoirement provenaient probablement d'îles de l'océan Indien ; les albatros à sourcils noirs étaient probablement issus de la population en déclin des îles de Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)², et les albatros à bec jaune étaient sans doute originaires de l'île Tristan da Cunha. On a observé que les captures accessoires d'albatros à bec jaune soulignaient l'importance d'évaluer la population d'albatros à bec jaune présente sur l'île Tristan. Le GT a reconnu qu'il était extrêmement important de poursuivre le dialogue avec le gouvernement namibien afin de déterminer son rôle au sein de l'ACAP.

On a également débattu des potentielles captures accidentelles d'espèces inscrites à l'ACAP et présentes en Angola, et il a été convenu de donner la priorité aux discussions préliminaires avec les agences angolaises concernées et aux études menées conjointement avec celles-ci. On a suggéré de contacter la Commission du courant du Benguela pour entamer ce processus de manière efficace.

S'agissant des pêcheries palangrières démersales, le Groupe de travail a identifié un problème commun au Chili, à l'Argentine, aux États-Unis, voire à d'autres régions. Dans les pêcheries démersales de ces États, des bouées sont placées entre les lests afin que certaines portions de la palangre ne touchent pas le fond marin. Ces bouées diminuent la vitesse d'immersion des hameçons. Dès lors, il arrive que les hameçons ne soient pas suffisamment immergés sous les dispositifs d'effarouchement des oiseaux. Aux États-Unis, les pêcheurs utilisent les flotteurs pour éviter que les myxines ne s'attaquent aux hameçons. En Argentine, on a démontré que les captures accessoires d'oiseaux de mer étaient plus fréquentes près des bouées. On a proposé de lester légèrement la palangre et d'allonger la ligne de bouées, ce qui permettrait d'augmenter la vitesse d'immersion des hameçons situés près des bouées, sur les premiers mètres. Le GT a convenu qu'il s'agissait d'un domaine de recherche prioritaire pour l'Accord.

3.2 Passage en revue des mesures d'atténuation actuelles pour ce qui concerne les engins de pêche à la palangre démersale

Le Groupe de travail a fait remarquer que les résultats des recherches présentés lors de la réunion renforçaient les bonnes pratiques actuelles de l'ACAP. Des informations ont été fournies concernant le système chilien ("trotline"). Ces informations ont été utilisées pour mettre à jour les bonnes pratiques de l'ACAP en matière de rapport et de synthèse s'agissant des mesures d'atténuation dans les pêcheries palangrières démersales (respectivement **ANNEXE 4** et **5**). On recommande au Comité consultatif d'encourager les Parties à s'inspirer de ces conseils pour orienter le développement de leurs politiques et de leurs pratiques dans les pêcheries palangrières démersales qui relèvent de leurs juridictions.

² « Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des « Îles Malouines (Falkland Islands/Islas Malvinas) », de la « Géorgie du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) » et des zones marines environnantes ».

3.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation

Le Groupe de travail a confirmé que le développement et l'expérimentation de mesures d'atténuation pour les petits bateaux reste la priorité absolue en matière de recherche.

De plus, le GT a recommandé que l'étude de l'influence des bouées placées entre les lests dans certaines pêcheries à la palangre démersales pour que certaines portions de la palangre ne touchent pas le fond marin, ce qui réduit la vitesse d'immersion, reste un autre domaine de recherche prioritaire, au même titre que les mesures d'atténuation.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- i. de prendre acte du fait que les résultats des recherches présentés lors de la réunion renforcent les bonnes pratiques actuelles de l'ACAP ;
- ii. de prendre acte du fait que les informations sur le système chilien - palangre de type "trotline" - présentées lors de la réunion ont permis d'actualiser les bonnes pratiques de l'ACAP en matière de rapport (**ANNEXE 4**) et de synthèse (**ANNEXE 5**) s'agissant des mesures d'atténuation dans les pêcheries à la palangre démersales ;
- iii. d'inciter les Parties à s'inspirer des conseils formulés à l'Annexe 5 afin d'orienter le développement de politiques et de pratiques au sein des pêcheries à la palangre démersales qui relèvent de leur juridiction ;
- iv. de prendre acte du niveau élevé, en Namibie, de la mortalité annuelle d'oiseaux de mer dans la pêche à la palangre démersale de merlus et d'encourager la Namibie à adopter de bonnes pratiques en matière d'atténuation ; et
- v. d'entériner la liste actualisée des priorités de recherche, y compris l'ajout d'un nouveau domaine de recherche prioritaire : analyser l'influence sur la vitesse d'immersion de bouées supplémentaires qui sont utilisées dans certaines pêcheries à la palangre démersales afin que certaines portions de la palangre ne touchent pas le fond marin, mais aussi développer des mesures d'atténuation.

4. ATTENUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DANS LA PECHE AU CHALUT

4.1 Mise à jour des études en matière d'atténuation

Le Groupe de travail a passé en revue huit documents traitant des captures accessoires d'oiseaux de mer et des mesures d'atténuation dans les pêcheries au chalut. Le Royaume-Uni a présenté **SBWG5 Doc 07**, qui contient les premiers résultats d'études menées dans les pêcheries chalutières démersales des îles Malouines (Falkland Islands/Islas Malvinas)². Ces études portaient sur la relation entre les collisions d'oiseaux de mer avec les câbles de funes et les niveaux de mortalité non observée ou cryptique. Ce document comprenait également la présentation d'un dispositif d'attache aux funes ("capteur de cadavres"), conçu pour augmenter la probabilité que les oiseaux entraînés sous l'eau et noyés soient remontés

en même temps que le chalut. Les décès observés depuis le navire de queue, et non pas depuis le chalutier, représentaient au moins 23% du nombre total de décès et de blessures. Ces travaux illustrent l'importance de la mortalité non détectée ; les décès d'oiseaux de mer induits par les collisions avec les funes sont sous-estimés. Le "capteur de cadavres" est beaucoup plus efficace que les épissures pour retenir les cadavres d'oiseaux de mer. Le GTCA a salué ces recherches et a encouragé la tenue d'autres travaux destinés à quantifier la nature et la portée de la mortalité non détectée dans les pêches chalutières afin d'accroître la précision des estimations en matière de captures accessoires d'oiseaux de mer .

SBWG5 Doc 08 contient des informations concernant un nouveau dispositif d'effarouchement des oiseaux en cours d'expérimentation dans les pêcheries chalutières démersales des îles Malouines (Falkland Islands/Islas Malvinas)². Ce nouveau dispositif est composé de lignes d'effarouchement fixées à deux bômes de 14 m de longueur attachées à la poupe du navire. Ce système a été conçu pour déjouer certaines contraintes de performance inhérentes aux dispositifs d'effarouchement traditionnels, en particulier lorsque soufflent de violents vents latéraux. La comparaison du nouveau système et du système traditionnel n'a révélé aucune différence en matière d'efficacité (sur la base du taux de contact) et le nouveau système n'a pas empêché que plusieurs oiseaux soient tués. On a abouti à ces conclusions après seulement 10 jours de pêche ; d'autres études doivent être menées.

En réponse à GTCA5 Doc 07 et GTCA5 Doc 08, la délégation argentine a informé la réunion qu'elle avait transmis une note au Secrétariat concernant ces documents et elle a souhaité que cette note figure en annexe du rapport du GTCA (**ANNEXE 10**). En contrepartie, le Royaume-Uni a, lui aussi, rédigé une note qui figure en annexe du rapport (**ANNEXE 11**).

SBWG5 Doc 09 décrit un type de chalut démersal particulier : plusieurs filets (habituellement, trois) sont déployés simultanément. Ce type d'engin est utilisé en Nouvelle-Zélande dans la pêche chalutière à la langoustine qui est à l'origine de nombreuses captures d'oiseaux, en particulier des puffins et des pétrels plongeurs. Ces captures ont lieu parce que le filet central est susceptible de s'ouvrir lors de la remontée du chalut, ce qui permet à des oiseaux de s'y engouffrer. Ce document présente la première phase des études entreprises pour résoudre ce problème et propose une description du "réducteur de filet", conçu pour éviter que le filet central ne s'ouvre. Des essais en mer sont en cours et les résultats de ces essais seront présentés lors de la prochaine réunion. Le réducteur de filet a été ajouté à la liste des mesures énumérées dans le document "Passage en revue par l'ACAP des mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer s'agissant de la pêche au chalut" (**ANNEXE 6**).

SBWG5 Doc 11 Rev 1 présente les meilleurs modèles de dispositifs d'effarouchement des oiseaux et d'épouvantails à oiseaux, obligatoires sur les grands chalutiers en Nouvelle-Zélande. Plusieurs modèles et matériaux ont été testés et l'observation leurs performances et de leur tenue a permis de récolter toute une série d'informations. Des recommandations ont été formulées s'agissant des matériaux à utiliser pour les lignes d'effarouchement à banderoles (Kraton), de la longueur de la tente de fune par rapport à la hauteur de la poulie et des objets tirés à l'arrière du navire. S'agissant des épouvantails à oiseaux, ce document décrit un nouvel "épouvantail-rideau" qui s'inspire de "l'épouvantail-burka". Il est recommandé que ce modèle et d'autres modèles d'épouvantail soient rigoureusement testés en mer avant d'en recommander l'utilisation. Des fiches d'information illustrant les conclusions des travaux figurent en annexe de ce rapport ; les informations qu'elles

contiennent ont été utilisées pour actualiser certaines sections du "Passage en revue par l'ACAP des mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer s'agissant de la pêche au chalut" (**ANNEXE 6**).

SBWG5 Doc 28 illustre la mortalité induite par les chalutiers-congélateurs ainsi que les effets du déversement de déchets sur la fréquence des interactions avec les engins de pêche. Les résultats rejoignent les bonnes pratiques de l'ACAP en ce sens que le taux d'interactions (collisions avec les funes et les câbles de contrôle du filet) a augmenté parallèlement à l'intensification des déversements. Des études plus récentes ont également démontré que la quantité et la composition des déchets influence les interactions avec les oiseaux de mer. Ces études indiquent que le nombre d'oiseaux de mer n'est probablement pas un indicateur de remplacement fiable des risques qu'encourent les oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières, ou du moins que le risque d'interaction entre les oiseaux de mer et les chalutiers-congélateurs dépend principalement du type d'oiseaux de mer, de la zone et des caractéristiques de la pêcherie. On a souligné qu'un engin remorqué, le Tamini Tabla, est en cours d'expérimentation en Argentine. Ce dispositif a été mis au point pour éviter que ne s'enchevêtrent les lignes d'effarouchement des oiseaux et les câbles de funes. Une description du dispositif figure à la section 4 du "Passage en revue par l'ACAP des mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer s'agissant de la pêche au chalut" (**ANNEXE 6**).

SBWG5 Doc 36 décrit les résultats des études menées par le Groupe de travail argentin sur l'albatros (BirdLife International) sur les taux de mortalité des oiseaux de mer et l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux utilisés par la flotte argentine de chalutiers-congélateurs. Les études démontrent l'efficacité des lignes d'effarouchement à banderoles pour ce qui concerne la réduction des interactions ainsi que l'efficacité d'un nouvel engin remorqué qui réduit les enchevêtrements entre les lignes d'effarouchement des oiseaux et les engins de pêche. Les taux de mortalité sont élevés et illustrent l'importance de mener de nouvelles recherches pour améliorer l'étendue spatio-temporelle des observations.

SBWG5 Doc 38 fait le point sur les travaux du Groupe de travail sur l'albatros (ATF, BirdLife International). Oli Yates a donné un bref aperçu des travaux sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer menés dans les pêcheries chalutières démersales en Argentine (voir ci-dessus), en Namibie et au Chili (voir ci-dessous). Dans tous les cas, il a été démontré que les dispositifs d'effarouchement des oiseaux réduisent de manière significative les interactions avec les câbles du chalut.

SBWG5 Doc 39 présente les résultats d'études qui ont été menées sur des chalutiers démersaux au Chili, entre juin 2011 et août 2012 pour évaluer la mortalité des oiseaux de mer. Au total, 198 chaluts ont été observés au cours de 20 sorties en mer, ce qui équivaut à 557,8 heures d'observation. Le nombre et les espèces d'oiseaux de mer différaient durant l'hiver austral et les mois d'été. Les albatros étaient majoritaires en hiver, les puffins à pieds roses en été. Une première estimation annuelle de la mortalité des oiseaux de mer dans cette pêcherie indique que 890 (438 - 1418) oiseaux sont tués dans cette pêcherie en raison des interactions avec les câbles du chalut et le troisième câble. Le recours aux dispositifs d'effarouchement des oiseaux a éliminé la mortalité induite par les câbles.

SBWG5 Doc 41 indique que, sur la base d'observations en mer de la mortalité des oiseaux de mer et des efforts de pêche, environ 8000 oiseaux sont tués chaque année dans la pêcherie chalutière démersale de Namibie, dont 5010 (62%) sont des albatros.

4.2 Passage en revue des mesures d'atténuation actuelles pour ce qui concerne les engins de pêche au chalut

Le Groupe de travail a salué les recherches menées pour expérimenter et améliorer les mesures d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries au chalut et, sur la base des conclusions qui ont été présentées, il a réaffirmé à quel point il est important d'utiliser des dispositifs d'effarouchement des oiseaux pour réduire les interactions avec les oiseaux de mer et la mortalité induite par les collisions avec les funes. Le Groupe de travail a souligné que les résultats de recherche présentés lors de la réunion ne faisaient que renforcer les conseils actuels en matière de bonnes pratiques de l'ACAP et il a reconnu que ces conseils ne doivent pas être modifiés à ce stade (**ANNEXE 7**). Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif d'encourager les Parties à s'inspirer de ces conseils pour orienter le développement de leurs politiques et de leurs pratiques dans les pêcheries au chalut qui relèvent de leurs juridictions.

Sur la base des recherches qui ont été présentées, quelques ajouts et quelques changements ont été apportés au "Passage en revue par l'ACAP des mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer s'agissant de la pêche au chalut" (**ANNEXE 6**). Parmi ces changements et ces ajouts, on notera les prérequis en matière de banderoles et les lignes directrices qui président à leur déploiement, les descriptions de l'engin remorqué Tamini Tabla et du réducteur de filet en cours d'expérimentation dans la pêche à la langoustine en Nouvelle-Zélande, et les informations supplémentaires concernant les modèles d'épouvantail.

4.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation

Le Groupe de travail a souligné que, lors de la réunion précédente (GTCA4), quatre domaines de recherche avaient été identifiés comme hautement prioritaires pour ce qui concerne la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries au chalut, et que ces priorités devaient être reconduites. Le GT a recommandé de continuer d'étudier les options permettant de renforcer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux de mer limitant les interactions entre les oiseaux de mer et les équipements de pêche. Il a ajouté que les résultats de ces études devraient permettre de renforcer la mise en œuvre de bonnes pratiques :

- a) options pour réduire les interactions entre les oiseaux de mer et les câbles de funes en agissant sur le moment et l'endroit où sont déversés les déchets, de même que sur la nature de ces derniers, et en reconnaissant qu'il existe des différences entre les navires (taille et mode opérationnel) ;
- b) méthodes pour réduire le nombre d'oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets durant la remontée ;
- c) méthodes pouvant être appliquées à différents types d'oiseaux de mer /pêcheries afin de déterminer le lien qui existe entre le nombre d'oiseaux de mer, les interactions avec les câbles et la mortalité (quantifier le niveau de mortalité non détectée ou cryptique) ; et
- d) la faisabilité du resserrement des filets dans les pêcheries pélagiques.

- e) méthodes et modèles pour renforcer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux en réduisant les interactions entre les oiseaux de mer et les engins de pêche au chalut.

Le Groupe de travail a appelé le Comité consultatif à encourager les Parties et d'autres acteurs à rendre ces domaines de recherche prioritaires et à tenir le groupe informé des développements en matière de recherche sur la mortalité des oiseaux de mer et des mesures d'atténuation dans les pêcheries au chalut.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- i. de prendre acte du fait que les résultats des recherches présentés lors de la réunion renforcent les bonnes pratiques actuelles de l'ACAP; celles-ci prévoient l'application de mesures d'atténuation qui protègent les câbles de funes, la gestion des déversements de déchets et la réduction du temps au cours duquel le filet se trouve en surface (**ANNEXE 7**) ;
- ii. de prendre acte du fait que les prérequis en matière de lignes d'effarouchement à banderoles et les lignes directrices qui président à leur déploiement, les descriptions de l'engin remorqué Tamini Tabla, les informations concernant le réducteur de filet en cours d'expérimentation dans la pêche à la langoustine en Nouvelle-Zélande, et les informations concernant les modèles d'épouvantail présentées lors de la réunion ont permis d'actualiser les évaluations de l'ACAP (**ANNEXE 6**) ;
- iii. d'encourager les délégués à poursuivre leurs travaux afin de renforcer la précision des estimations en matière de captures accessoires d'oiseaux de mer , en quantifiant l'étendue et la nature des mortalités non détectées induites par la pêche au chalut;
- iv. d'inciter les Parties à s'inspirer des conseils figurant à l'**ANNEXE 7** afin d'orienter le développement de politiques et de pratiques au sein des pêcheries au chalut qui relèvent de leur juridiction ; et
- v. d'entériner la liste actualisée des priorités de recherche, y compris l'ajout d'un nouveau domaine de recherche prioritaire : étudier des solutions pour renforcer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux en réduisant les interactions entre les oiseaux de mer et les engins de pêche au chalut.

5. ATTENUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DANS LA PECHE AU FILET MAILLANT

5.1 Documents de travail

Le point 5 de l'ordre du jour portait essentiellement sur le partage des informations et prévoyait des présentations mettant en exergue des initiatives développées spécifiquement pour les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries au filet maillant. Deux documents de travail ont été transmis au Groupe de travail au titre de ce point de l'ordre du

jour - il s'agit des premiers documents de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries au filet maillant transmis au Groupe.

SBWG5 Doc 56 présente une étude mondiale menée par BirdLife International et sur le point d'être publiée. Selon les estimations prudentes de cette étude, 400 000 oiseaux sont capturés accessoirement, chaque année, dans des filets maillants. Les espèces les plus vulnérables sont les alcidés, les huards, les pingouins, les cormorans et les canards de mer, mais les puffins risquent également d'être victimes de ces captures. Les niveaux de captures accessoires d'albatros des Galápagos dans les filets maillants sont préoccupants, tout comme le sont ceux des puffins à pieds roses. D'autres espèces inscrites à l'ACAP ont également été capturées accessoirement, notamment le pétrel à menton blanc, le puffin du Westland, le pétrel géant (non identifié), l'albatros à sourcils noirs, l'albatros à tête grise et l'albatros à queue courte. Cela peut représenter un problème pour le puffin des Baléares en Méditerranée, région pour laquelle l'on ne dispose que de peu de données sur les efforts de pêche au filet maillant et les niveaux de captures accessoires.

SBWG5 Doc 19 synthétise les premiers résultats d'un examen des articles scientifiques portant sur les mesures d'atténuation dans la pêche au filet maillant : la dernière étude de ce genre avait été réalisée en 2007. Ce document souligne le fait que peu d'études sont menées dans ce domaine et il indique que les fermetures spatiales et/ou temporelles comptent parmi les mesures les plus prometteuses, de même que les modifications des engins de pêche et/ou l'utilisation d'échosondeurs.

5.2 Contexte et atténuation

On a souligné l'existence d'une grande variété de pêcheries au filet : les risques qui pèsent sur les oiseaux de mer sont donc très variés. Si l'ACAP veut se pencher sur la question de l'évaluation et de l'atténuation dans ces pêcheries, il conviendrait de donner une définition large de ces types de pêcheries au filet (p.ex. filets maillants de fond et filets emmêlants, filets fixes, filets à anneaux, sennes coulissantes), à l'instar de ce qui a été fait pour les pêcheries à la palangre. Comme pour les pêcheries à la palangre, les mesures d'atténuation appropriées varieront probablement en fonction de la taille des pêcheries. Le GTCA n'a établi aucune conclusion à ce sujet.

En Amérique du Sud, en particulier en Équateur, au Chili, au Pérou et au Brésil, les pêcheries artisanales emploient de nombreuses personnes et elles comptent parmi les principaux fournisseurs de sources de protéines aux marchés locaux et nationaux, ce qui mobilise de nombreuses personnes et de nombreux navires. Les efforts de pêche artisanaux s'intensifient sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population et de la hausse du chômage. Ces pêcheries utilisent presque exclusivement des filets maillants en raison de leurs faibles coûts opérationnels. Les filets maillants sont les engins de pêche les plus utilisés au Pérou ; 33% de la flotte de pêche artisanale du pays en sont équipés (5295 bateaux). Certains navires changent d'engins de pêche en fonction de la saison ou des espèces cibles et certains bateaux peuvent être équipés de deux ou plusieurs engins.

Les deux documents traitant de la pêche au filet maillant (SBWG5 Doc 19 et 56) qui ont été présentés au Groupe de travail et la discussion qui s'en est suivie ont confirmé que, à ce jour, très peu d'études ont été menées sur les mesures d'atténuation des captures accessoires dans la pêche au filet maillant, et qu'il faut encourager ce genre d'études. Les pratiques et les mesures d'atténuation potentielles qui ont été identifiées prévoient des

fermetures spatiales/temporelles, la transition vers des méthodes de pêche alternatives, des exigences en matière de taille des mailles, des filets multifilaments/monofilaments, des lignes de suspension pour les filets maillants dérivants (filet sous la ligne de flottaison), des moyens de dissuasion sensoriels (meilleure visibilité du filet ou de portions du filet et meilleure visibilité "acoustique" du filet à l'aide d'alarmes acoustiques), l'élimination des câbles de fixation, des filets discrets, la réduction du temps d'immersion, la présence obligatoire près du filet/surveillance des filets pour libérer les oiseaux capturés accessoirement, la mise à disposition d'équipements pour faciliter la libération des oiseaux capturés accessoirement (p.ex. pinces coupantes), la profondeur de pêche, les heures, le lestage du filet et la vitesse de pose (effet sur la vitesse d'immersion du filet et sur la stabilité du filet à l'arrière) et la réduction des rassemblements d'oiseaux.

A court terme, les fermetures spatio-temporelles comptent parmi les mesures d'atténuation les plus prometteuses. Cependant, on a fait remarquer qu'il serait difficile de faire respecter ces fermetures et qu'elles risquaient d'avoir de graves effets sur les communautés qui dépendent de la pêche au filet maillant. L'adoption d'autres méthodes de pêche (p. ex. nasses à poissons, palangres) peut être une solution, mais leurs effets doivent être soupesés et surveillés attentivement. On a proposé de commencer par les filets maillants de surface qui représentent un risque majeur pour les espèces inscrites à l'ACAP (se nourrissant généralement en surface).

Par ailleurs, il faut opérer une distinction entre la pêche au filet maillant commerciale (y compris artisanale) et la pêche de loisir lorsqu'on évalue les impacts sur les pêcheurs.

S'agissant des espèces inscrites à l'ACAP, les points énumérés ci-dessous constituent les principaux obstacles à la quantification et à la réduction des captures accessoires :

- i. Très peu de données concernant les efforts de pêche et le comportement des pêcheries au filet maillant dans lesquelles se trouvent des espèces inscrites à l'ACAP, et difficulté d'utiliser un indicateur cohérent des efforts de pêche.
- ii. Par conséquent, on ne dispose généralement que de peu de données concernant les niveaux de captures accessoires d'oiseaux de mer. S'agissant des espèces inscrites à l'ACAP, les zones prioritaires identifiées lors de l'étude mondiale menée par BirdLife s'étendent aux eaux de la mer Méditerranée, à l'océan Atlantique sud-ouest et sud-est, à l'océan Pacifique sud-est et sud-ouest et aux eaux japonaises et coréennes.
- iii. Aucune mesure technique d'atténuation des captures accessoires n'a été pleinement développée ni assimilée aux bonnes pratiques pour les pêcheries au filet maillant ; - telles qu'identifiées dans SBWG5 Doc 19 et SBWG5 Doc 56. De nouvelles études doivent être menées pour mettre au point des modifications techniques qui permettront de réduire le niveau de captures accessoires dans les pêcheries au filet maillant.

Cependant, tandis que l'on tente de corriger ces lacunes, certaines options permettent actuellement d'atténuer les captures accessoires là où elles représentent un grave problème. Ces mesures peuvent être assimilées à des mesures de bonnes pratiques "initiales" ou "provisoires". Les fermetures spatio-temporelles sont un moyen efficace de limiter les captures accessoires des populations concernées. Elles sont particulièrement efficaces dans les pêcheries proches de colonies d'espèces menacées ou dans des zones regroupant de

nombreux oiseaux de mer. La remontée nocturne des filets et la présence obligatoire près des filets peuvent également réduire les niveaux de captures accessoires. La présence près des filets permet aux pêcheurs de libérer sans danger certains oiseaux directement après qu'ils ont été capturés.

Le Pérou expérimente actuellement une nouvelle mesure d'atténuation dans les pêcheries au filet maillant démersales : des diodes électroluminescentes (DEL) sont placées sur les filets pour les illuminer. Une première analyse des niveaux de captures accessoires n'a fourni aucun résultat en raison, notamment, de la taille limitée de l'échantillon. Ces DEL, bien qu'elles soient principalement utilisées pour atténuer les captures accessoires de tortues marines, pourraient se révéler être une mesure d'atténuation efficace des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries au filet maillant de surface ou démersales. La Fondation nationale pour les poissons et la vie sauvage a alloué des fonds à BirdLife et ProDelphinus afin qu'ils mettent au banc d'essai de nouvelles mesures d'atténuation des captures accessoires - en particulier des puffins à pieds roses - pour la pêche au filet maillant au Pérou, au Chili et en Équateur. BirdLife est également à la recherche de financements pour expérimenter des mesures d'atténuation en mer Baltique. Des projets seront lancés cette année en Allemagne et en Pologne ; ils étudieront les avantages que présente l'adoption d'autres engins de pêche.

5.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation

Le GTCA recommande que soient menées les études suivantes :

- i. Identifier les chevauchements entre les espèces inscrites à l'ACAP susceptibles d'être capturées accessoirement dans les pêcheries au filet maillant. Ces recherches sont particulièrement importantes pour ce qui concerne les filets dérivants en surface car ils représentent la principale menace pour les espèces inscrites à l'ACAP. La mer Méditerranée, l'océan Atlantique sud-ouest et sud-est, l'océan Pacifique sud-est et sud-ouest, les eaux japonaises et coréennes sont des zones particulièrement préoccupantes au regard des informations existantes.
- ii. Évaluer le niveau de captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP dans les pêcheries au filet maillant - à cet effet, il pourrait être utile de combiner des observations et des évaluations rapides (cf. SBWG5 Doc 6).
- iii. La mise au point de mesures d'atténuation des captures accessoires dans la pêche au filet maillant est une priorité ; ces mesures permettront d'apporter des solutions et de dispenser des conseils en matière de bonnes pratiques. Ces recherches pourraient être menées dans des pêcheries directement liées à des espèces inscrites à l'ACAP, p.ex. l'albatros des Galápagos, ou s'intéresser à des espèces 'voisines' de celles de l'ACAP - p.ex. puffin à queue courte - qui sont largement victimes de captures accessoires dans les pêcheries au filet maillant.
- iv. Recherches sur l'adoption d'autres engins de pêche et sur le rôle des pêcheries qui ont un impact sur les espèces inscrites à l'ACAP.
- v. Dans l'intervalle, il est recommandé que plusieurs mesures (fermetures spatio-temporelles, remontée du filet et présence obligatoire près du filet) soient appliquées conjointement afin d'atténuer les captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP dans les zones les plus critiques.

- vi. Opérer une distinction entre la pêche commerciale (y compris artisanale) et la pêche de loisir lorsqu'on évalue les impacts sur les pêcheurs.
- vii. Mettre au point, en période intersessionnelle, les définitions et les descriptions des différents types de pêcheries au filet, y compris les pêcheries à senne coulissante - p.ex. en spécifiant les engins repris dans cette catégorie.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

- i. De manière générale, on ne possède que peu de données en matière d'efforts de pêche au filet maillant à l'échelle mondiale et de captures accessoires d'albatros et de pétrels, mais les niveaux de captures accessoires d'albatros des Galápagos et de puffins à pieds roses dans les filets maillants sont suffisamment élevés pour être préoccupants. D'autres espèces inscrites à l'ACAP sont capturées accessoirement: pétrel à menton blanc, puffin du Westland, albatros à sourcils noirs, albatros à tête grise, albatros à queue courte et puffin des Baléares.
- ii. Aucune mesure technique d'atténuation des captures accessoires n'a été pleinement développée ni assimilée aux bonnes pratiques pour les pêcheries au filet maillant ;
- iii. Seules la modification des engins de pêche et les fermetures spatio-temporelles permettent, à ce jour, d'atténuer le nombre de captures accessoires d'oiseaux de mer ; et
- iv. Le Comité consultatif devrait encourager la tenue de travaux intersessionnels visant à définir et à décrire les différents types de pêche au filet, y compris la pêche à la senne coulissante, parce que les engins utilisés par ces différents types de pêche sont extrêmement différents les uns des autres et que l'on ignore leur impact sur les espèces non ciblées.

6. PECHERIES ARTISANALES ET PRISES INTENTIONNELLES

Le GT n'a reçu aucun document traitant des prises intentionnelles d'albatros et de pétrels et cette question n'a pas été débattue lors de la réunion.

SBWG5 Doc 55 présente les conclusions d'une réunion qui s'est tenue du 30 novembre au 1er décembre 2012 à Santa Rosa, en Équateur, et à laquelle ont participé des pêcheurs de la pêcherie palangrière artisanale démersale au merlu. Cette réunion avait pour objectif de débattre de l'impact des modifications apportées aux engins de pêche (lestage de la palangre plus important, techniques de pose plus rapides) sur le niveau de captures accessoires d'albatros des Galápagos et d'autres espèces vulnérables. On a souligné que, depuis 2010, aucune capture accessoire d'albatros des Galápagos n'a été observée dans la pêcherie. Au cours de la réunion, des pêcheurs ont indiqué que les modifications introduites depuis 2010 - en particulier, le lestage deux fois plus important des palangres - ont probablement permis d'atténuer significativement les captures accessoires. En 2013, des observateurs embarqueront à nouveau à bord des navires de cette pêcherie lorsque les albatros des Galápagos seront particulièrement nombreux. Par ailleurs, des travaux se poursuivront pour quantifier l'impact de ces modifications sur la pêcherie. (Cf. section 3 pour

de plus amples informations sur l'atténuation des captures accessoires au cours d'autres opérations de pêche à la palangre démersale).

Durant la session, on a également débattu de la définition de pêcherie "artisanale" et on a fait remarquer que l'ACAP ne possède pas de définition pour ce type de pêcherie. Le besoin de définitions et/ou d'éclaircissements des termes a été exprimé (p.ex. "artisanal", "à petite échelle") et on a recommandé au Comité consultatif et aux Parties de rédiger une liste de définitions en s'inspirant des informations provenant de forums et d'institutions internationaux (p.ex. FAO, ORGP), de législations et de réglementations nationales qui définissent les types de pêcherie à des fins de gestion. Une recommandation semblable a été formulée lors de la session sur les filets maillants ; elle portait sur la catégorisation des filets maillants.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF:

- i. Aucun document traitant des prises intentionnelles d'albatros et de pétrels n'a été soumis au GT. Bien que ce sujet s'inscrive dans le cadre de référence du GTCA, l'Accord n'a, à ce jour, pas encore pris ce thème à bras le corps.
- ii. A des fins de gestion, le Comité consultatif est invité à appuyer les travaux intersessionnels visant à clarifier les nombreux termes utilisés pour décrire les opérations de pêche "artisanales", "à petite échelle" et "de subsistance" qui concernent les espèces inscrites à l'Annexe 1.

7. COLLECTE DE DONNEES SUR LES CAPTURES ACCESSOIRES

SBWG5 Doc 16 fait le point sur les données fournies les Parties et certains États de l'aire de répartition en matière de captures accessoires. Il met en exergue les considérations et les recommandations qui ont été formulées dans le cadre du perfectionnement du processus d'établissement de rapports sur les captures accessoires. Ce document souligne que les données spatio-temporelles actuellement fournies sont trop imprécises pour pouvoir évaluer efficacement les niveaux de captures accidentelles d'oiseaux de mer et les tendances. Le Groupe de travail a étudié certaines des recommandations qui ont été formulées.

On a souligné que le processus d'établissement de rapports sur les captures accidentelles a pour objectif de réviser et d'actualiser régulièrement les données en fonction des niveaux et des tendances actuels de mortalité accidentelle des espèces d'albatros et de pétrels inscrits à l'ACAP dans les pêcheries concernées et d'évaluer l'application et l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accidentelles dans ces pêcheries.

Actuellement, les données en matière de captures accessoires et d'efforts de pêche sont fournies à l'échelle des pêcheries/flottes, ce qui limite le type d'évaluations pouvant être réalisées. A une telle échelle, il est impossible d'évaluer et de contrôler les taux et les niveaux de captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP ; les seules évaluations disponibles sont très peu approfondies. Avec les données actuelles, il est impossible de faire correspondre des données sur les captures accessoires et une évaluation appropriée des efforts de pêche. Il n'est pas recommandé d'appliquer le taux de captures accessoires d'une

zone/période spécifique à toute une flotte dont la totalité/une partie n'interagit peut être pas avec des oiseaux de mer.

Afin d'atteindre les objectifs de l'ACAP, il faut affiner les données fournies par les Parties et les États de l'aire de répartition en matière de captures accessoires et d'efforts de pêche. Il est recommandé, pour chaque trimestre de l'année, de fournir des données correspondant à une case de 5x5 degrés, voire moins, pour chaque trimestre. Les informations fournies en matière de captures accessoires devraient classées par catégories, de préférence par espèce et par type d'engin. Si les données sont fournies de cette manière, les captures accessoires pourraient être étendues à l'échelle des pêcheries sous surveillance afin d'estimer le nombre total d'individus (par espèce) tués annuellement dans chaque pêcherie. De cette manière, l'ACAP détiendrait un indicateur utile pouvant être utilisé pour évaluer et suivre les actions entreprises par l'Accord.

Certaines Parties et certains États de l'aire de répartition ne sont peut-être pas en mesure de fournir des données à cette échelle spatio-temporelle tandis que d'autres peuvent peut-être fournir des données beaucoup plus précises. Le cadre d'évaluation et de soumission des données devrait être adapté à toutes les données fournies. Afin d'améliorer progressivement la qualité des données fournies, il serait utile de comprendre pourquoi les Parties ne sont actuellement pas en mesure de fournir les données requises.

Les indicateurs de performance de l'ACAP liés aux captures accessoires d'oiseaux de mer sont toujours en cours d'élaboration. On a proposé que la qualité des données fournies et les résultats du processus d'évaluation (p.ex. le nombre d'oiseaux tués annuellement dans chaque pêcherie) constituent des indicateurs potentiellement intéressants pour l'ACAP. Ces indicateurs pourraient être utilisés pour évaluer l'amélioration qualitative et quantitative des données soumises, les actions entreprises par les pêcheries en matière de captures accessoires d'oiseaux de mer, ainsi que l'utilisation et l'efficacité des mesures d'atténuation. Ces indicateurs pourraient également servir à identifier les pêcheries prioritaires ainsi que les actions prioritaires de l'ACAP et des Parties. Tant que l'on ne possédera pas suffisamment de données pour estimer le nombre d'oiseaux tués dans chaque pêcherie, un indicateur provisoire de captures accessoires pourrait être mis en place. Grâce à cet indicateur, on pourrait évaluer les risques en identifiant, par exemple, les chevauchements entre les espèces inscrites à l'ACAP et les pêcheries qui font l'objet d'un suivi.

Il est important de souligner que, bien que l'indicateur proposé (p.ex. le nombre d'oiseaux tués annuellement par pêcherie et par taux de captures pertinent) permette à l'ACAP de suivre les actions entreprises, il ne fournira aucune indication concernant leur impact sur les populations. A plus long terme, l'idéal serait d'évaluer les taux de captures accessoires en relation avec les données démographiques concernant les espèces et les populations inscrites à l'ACAP.

De nombreuses flottes ne relevant pas de la juridiction de Parties de l'ACAP ou d'États de l'aire de répartition ont un impact sur les espèces inscrites à l'ACAP. Par conséquent, il est impossible de déterminer avec précision l'incidence des captures accessoires sur les espèces inscrites à l'ACAP. Cependant, il reste utile d'évaluer l'incidence des pêcheries qui relèvent de la juridiction de Parties à l'ACAP ou d'États de l'aire de répartition. Actuellement, on encourage les ORGP à collecter et à transmettre des données d'une qualité équivalente à celle préconisée par l'ACAP. Il faudrait également encourager d'autres États de l'aire de répartition (qui ne collaborent pas) qui surveillent les captures accessoires d'oiseaux de mer

à collecter et à transmettre des données dont la qualité est équivalente à celle préconisée par l'ACAP afin que, à l'avenir, on puisse établir un lien avec les données provenant d'autres sources.

Un certain nombre de questions doivent être résolues ou, du moins, prises en compte afin de perfectionner le cadre d'évaluation et de soumission des données liées aux captures accessoires. Ces questions ont trait à la confidentialité des données (et la manière dont les données sont présentées) et aux décalages en matière de disponibilité des données. D'autres questions touchent au chevauchement d'exigences en matière de soumission des données et aux ressources permettant d'extraire les données et de les présenter sous différentes formes à diverses organisations. Il faudra appeler les Parties à se prononcer sur leur capacité à fournir des données de qualité et il sera nécessaire de comprendre la nature des obstacles pouvant les en empêcher afin de les lever. Il a également été convenu qu'il faudra peut-être envisager la constitution d'un groupe d'experts chargé de perfectionner le cadre analytique, ce qui peut avoir des implications en matière de ressources pour l'ACAP.

Le Groupe de travail a souligné l'importance de progresser sans tarder afin d'améliorer l'évaluation et la soumission de données concernant les captures accessoires. On a reconnu la nécessité d'adopter une approche progressive afin de perfectionner le cadre d'évaluation et de soumission de données concernant les captures accessoires. Le Groupe de travail a recommandé au Comité consultatif de continuer à appuyer les travaux intersessionnels visant à améliorer le cadre d'évaluation et de collecte de données concernant les captures accessoires.

L'**ANNEXE 8** met en exergue les types d'évaluations possibles en fonction de la qualité spatio-temporelle des données disponibles. Cette annexe a pour objectif d'expliquer la manière dont les données disponibles influencent le type d'évaluation qui peut être menée.

SBWG5 Doc 23 fait le point sur les exigences des programmes d'observation scientifique en matière de collecte de données dans les pêcheries à la palangre des cinq Organisations régionales de la Gestion des Pêches thonières (ORGPt). On a fait remarquer que la CCTRS dispose d'un programme d'observation depuis 2001 alors que les autres ORGP thonières n'ont adopté ce genre de programme pour la pêche à la palangre qu'au cours des trois dernières années. Trois de ces programmes n'ont été mis en œuvre qu'en 2012-2013. Il est difficile d'évaluer l'efficacité de ces programmes d'observation en raison du faible taux de réactions de la plupart des Membres. Dans toutes les ORGP thonières, bien moins de 20% des efforts de pêche sont couverts par des observateurs, ce qui est bien inférieur au niveau d'observation préconisé lors du CPPCO-SC2. Ce qui distingue les ORGP thonières, c'est la collecte, par leurs membres, des données sensibles recommandées par le Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA) de l'ACAP.

Le GT a souligné l'importance de poursuivre les travaux liés aux programmes d'observation, à la collecte et à la soumission de données dans les ORGP thonières, tel qu'indiqué dans le SBWG5 Doc 23. Le GT a recommandé au Comité consultatif d'encourager la poursuite de la collaboration entre l'ACAP et les ORGP afin d'atteindre ces objectifs. Ce sujet a été débattu plus amplement au titre du point 9 de l'ordre du jour.

SBWG5 Doc 25 fournit des informations sur l'utilisation des appareils de suivi électronique. Ce suivi implique la présence de caméras fixes sur les bateaux de pêche qui permettent d'enregistrer les activités de pêches. Ce type de suivi est particulièrement adapté à la collecte de données liées à des événements rares, comme les captures accessoires

d'oiseaux de mer. D'un point de vue statistique, il peut être nécessaire que ces événements soient couverts à 100% par des observateurs, mais les coûts relativement élevés inhérents à la présence d'observateurs à bord constituent un frein à cette pratique. Le suivi électronique peut également être utile pour s'assurer que les mesures d'atténuation sont effectivement appliquées.

On a fait remarquer que certains essais menés par des Parties se sont heurtés à des problèmes logistiques et technologiques et que l'analyse des images collectées peut mobiliser des ressources considérables. Dès lors, seule une partie de ces images est habituellement analysée. On a recommandé que le système de suivi électronique soit employé pour contrôler les captures accessoires et s'assurer que les mesures d'atténuation sont appliquées et non pas pour identifier la composition des rassemblements d'oiseaux.

On a souligné que ce système de suivi électronique peut collecter des données qui seront utilisées pour la gestion d'autres espèces victimes de captures accessoires, mais également d'espèces cibles. Le GT a reconnu que les programmes de suivi électronique ne seront rentables que s'ils sont utilisés pour atteindre toute une série d'objectifs de gestion. Cette technologie pourrait être utile aux ORGP, mais également aux petits navires qui n'ont peut-être pas les moyens d'embarquer des observateurs à leur bord. On a reconnu qu'il faudrait encourager la collaboration avec d'autres organisations intéressées par la promotion/le développement du système de suivi électronique et que les Parties de l'ACAP et le Secrétariat devraient promouvoir activement le développement et l'utilisation du système de suivi électronique dans les pêcheries concernées par les captures accessoires d'oiseaux de mer.

Plusieurs Parties et États de l'aire de répartition qui collaborent avec l'ACAP ont indiqué qu'ils sont sur le point de développer ou d'adopter le système de suivi électronique. Il a été convenu que l'ACAP aurait tout intérêt à évaluer et à renforcer l'utilisation du système de surveillance électronique et, en particulier, d'influencer les recherches en cours ou planifiées afin de s'assurer que la question des captures accessoires d'oiseaux de mer est correctement prise en compte. A cet égard, on a recommandé que l'ACAP collabore à un projet de suivi électronique avec la Fondation internationale pour une pêche durable (ISSF). Cette collaboration impliquerait une contribution à hauteur de 10 000 AUD. Le GT a aussi débattu de la possibilité de financer d'autres projets de recherche dans le domaine du suivi électronique et de les mettre en œuvre. Il a été convenu que plus d'informations sont nécessaires pour identifier plus précisément les domaines prioritaires en matière de suivi électronique sur lesquels l'ACAP devrait se concentrer avant de financer ou de développer ultérieurement d'autres projets. Le GT a encouragé les Parties impliquées dans le suivi électronique à fournir leurs commentaires lors de la prochaine réunion du GTCA. La question sera à nouveau examinée lors de cette réunion.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- i. de continuer à soutenir les travaux intersessionnels destinés à améliorer la compilation de données en matière de captures accessoires, le cadre d'évaluation et de soumission de données, et d'améliorer progressivement la qualité des données soumises à cette intention ;

- ii. d'encourager la poursuite de la collaboration entre l'ACAP et les ORGP afin de perfectionner leurs programmes d'observateurs et les protocoles de collecte et de soumission des données ;
- iii. d'évaluer et de renforcer l'utilisation de systèmes de surveillance électronique afin d'influencer les recherches en cours ou planifiées pour s'assurer que la question des captures accessoires d'oiseaux de mer est correctement prise en compte;
- iv. de collaborer à un projet de suivi électronique avec la Fondation internationale pour une pêche durable (ISSF), qui nécessitera une contribution de AUD 10 000 ; et
- v. d'inciter les Parties pratiquant le suivi électronique à formuler des commentaires lors de la prochaine réunion du GTCA afin d'identifier plus précisément les domaines prioritaires de suivi électronique sur lesquels devrait se concentrer l'ACAP.

8. DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS

Lors de CC6, le Comité a recommandé de perfectionner ultérieurement l'ensemble des indicateurs État-Pression-Réactivité (voir ci-dessous).

Indicateurs en matière de captures accessoires d'oiseaux de mer

État (E)

- 1) Disponibilité des données destinées à élaborer une définition des gammes d'espèces inscrites à l'ACAP et présentes en mer
- 2) Disponibilité des données en matière de captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP

Pression (P)

- 1) Taux et niveaux de captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP

Réponse (R)

- 1) Mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les ZEE.
- 2) Concertation avec les ORGP à propos des captures accessoires
- 3) Recherche et développement pour des mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

SBWG5 Doc 13 met en exergue certaines des conditions devant être réunies pour perfectionner ultérieurement les indicateurs en matière de captures accessoires.

On a fait remarquer que l'acquisition progressive de données de suivi des oiseaux concernés (Indicateur E(1)) était communiquée par l'entremise du GTSPC. S'agissant de la disponibilité des données en matière de captures accessoires (E(2)) ainsi que des taux et des niveaux de captures accessoires (P(1)), on a souligné l'importance de l'actuelle révision du processus

de soumission des données en matière de captures accessoires (SBWG5 Doc 16). Il a été convenu que l'élaboration d'indicateurs, y compris d'indicateurs provisoires, devrait se faire parallèlement à l'élaboration d'un cadre d'évaluation des données et que les indicateurs appropriés s'intégreront harmonieusement à l'approche progressive qui a été proposée. On a reconnu que, pour pouvoir estimer avec précision les taux de captures accessoires des différentes espèces, les données sur les efforts de pêche et les captures accessoires dont dispose actuellement l'ACAP devraient être plus détaillées.

S'agissant de R(1), mise en œuvre de mesures d'atténuation dans les ZEE, il n'a pas été facile d'évaluer et de synthétiser les données dont dispose actuellement l'ACAP. Il faudrait peut-être envisager de modifier le processus de soumission de données par les Parties afin de disposer d'un indicateur solide. Pour ce qui concerne R(2), concertation avec les ORGP, on a reconnu que les méthodes d'évaluation de l'efficacité des ORGP proposées dans SBWG5 Doc 53 (Mise au point de méthodes pour évaluer l'efficacité des ORGP) peuvent constituer de bons indicateurs de progrès ; on a également convenu de poursuivre les travaux en période intersessionnelle. Le groupe a fait observer que cet indicateur couvre plusieurs éléments et que, en plus de contrôler le nombre de CMM et la manière dont les CMM appliquent les bonnes pratiques, il convient également d'établir dans quelle mesure sont appliquées les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer. A cet égard, il a été convenu qu'il serait utile d'affiner le R(2). On a formulé des recommandations concernant l'harmonisation du R(3), la recherche et le développement en matière d'atténuation, afin d'établir dans quelle mesure les recherches signalées au groupe sont conformes aux domaines de recherche prioritaires concernés de l'ACAP. On a proposé l'élaboration d'un nouvel indicateur Réactivité destiné à recenser les pêcheries qui ont adopté les bonnes pratiques de l'ACAP en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer ; ce serait un prérequis pour obtenir la certification "pêche durable". Un groupe de travail se réunira en période intersessionnelle pour perfectionner et affiner ultérieurement ces indicateurs, ainsi que les conditions en matière de soumission de données. Ce groupe devra présenter ses conclusions lors de la prochaine réunion du GTCA.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- i. de prendre acte des indicateurs présentés lors de la réunion ;
- ii. de continuer de soutenir des travaux intersessionnels destinés à développer et à affiner ultérieurement l'ensemble des indicateurs État-Pression-Réactivité qui ont été proposés pour les captures accessoires d'oiseaux de mer ; Ces travaux devraient être adaptés aux travaux envisagés pour le cadre d'évaluation et de soumission des données liées aux captures accessoires, et des commentaires devraient être formulés lors de la prochaine réunion du GTCA ; et
- iii. d'identifier les données les plus appropriées à l'évaluation des tendances mondiales en matière de niveaux et de taux de captures accessoires, mais également d'élaborer des indicateurs appropriés.

9. COORDINATION DES ORGP

9.1 Passage en revue de la stratégie de dialogue avec les ORGP

SBWG5 Doc 24 présente les progrès importants qui ont été accomplis à la suite de la mise en œuvre de la stratégie de dialogue entre l'ACAP et les ORGP et de l'adoption/la modification par les cinq ORGP des mesures de conservation des oiseaux de mer. On a souligné que des actions doivent maintenant être menées pour assurer la mise en œuvre efficace de ces mesures de conservation ainsi que leur amendement, le cas échéant. Pour y parvenir, des données supplémentaires sont nécessaires, en sus de celles qui sont déjà disponibles. Une liste révisée d'actions destinées à mettre ce cadre en œuvre a été présentée ; elle a été entérinée par le GTCA.

On a également fait remarquer que les cinq ORGP thonières imposent des conditions à leurs bateaux de pêche à la palangre en matière de programmes d'observation, même si peu d'efforts de pêche doivent être couverts par des observateurs - 5% dans la plupart des cas, à l'exception de la CCTRS où 10% des prises doivent être couvertes par des observateurs.

Le GTCA recommande au Comité consultatif d'entériner la liste révisée des actions devant être entreprises au sein des ORGP thonières (Tableau 2 du Doc 24 SBWG5) et d'appuyer la mise en œuvre de ces actions et de fournir les ressources nécessaires à ces travaux.

9.2 Passage en revue des méthodes d'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les ORGP thonières

SBWG5 Doc 53 souligne que les cinq ORGP ont déclaré avoir l'intention d'évaluer l'efficacité de leurs mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, y compris les évaluations prévues par la CICTA et la CTOI en 2015 et 2016, mais les méthodes d'évaluation n'ont pas encore été identifiées, ce qui entrave le processus.

Le Groupe de travail reconnaît que ce thème est important. On a également souligné le lien qui existe entre les travaux en cours pour développer un ou plusieurs indicateurs de captures accessoires d'oiseaux de mer (SBWG5 Doc 13) et les bonnes pratiques de l'ACAP en matière de soumission et de collecte de données (SBWG5 Doc 16).

Un groupe sera chargé, en période intersessionnelle, d'identifier un minimum d'éléments, de méthodes et d'indicateurs appropriés destinés à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires dans les ORGP thonières. Il devra également apprécier l'intérêt d'harmoniser ces méthodes au travers des ORGP thonières et d'autres ORGP afin de pouvoir évaluer et contrôler les impacts cumulés sur les albatros et les pétrels. En période intersessionnelle, ce groupe commencera par débattre de l'élaboration des indicateurs R2, tels que proposés dans SBWG5 Doc 13, afin de parvenir à une position commune avant la tenue de la réunion du Groupe de travail de la CCTRS chargé des espèces écologiquement voisines prévue en août 2013, et de rédiger un document qui sera présenté lors de la réunion du SCRS de la CICTA en septembre 2013. On a reconnu qu'il sera important de bénéficier du soutien des Parties de l'ACAP lors de la tenue de ces réunions.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- i. de prendre acte des progrès accomplis grâce à la mise en œuvre de la stratégie de dialogue avec les ORGP ;
- ii. de continuer d'appliquer la stratégie de dialogue avec les ORGP. D'entériner la liste révisée des actions devant être entreprises au sein des ORGP thonières (Tableau 2 du Doc 24 SBWG5) et d'appuyer la mise en œuvre de ces actions et de fournir les ressources nécessaires à ces travaux. Ces actions visent à promouvoir la mise en œuvre efficace des mesures de conservation des oiseaux de mer , et à affiner celles qui ne sont pas conformes aux bonnes pratiques ; et
- iii. d'appuyer les travaux du groupe intersessionnel chargé d'identifier un minimum d'éléments, de mesures et d'indicateurs appropriés destinés à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer au sein des ORGP thonières.

10. ACTIONS PRIORITAIRES EN MATIERE DE CONSERVATION

Le Secrétariat a présenté **SBWG5 Doc 17** et il a relevé les progrès accomplis depuis CC6 en matière de développement du cadre de hiérarchisation des priorités en mer et il a rappelé que cet outil avait été entériné par RdP4. On a averti les Parties qu'elles seraient appelées, en période intersessionnelle, à actualiser et à réviser les données sur lesquelles repose ce cadre. La Nouvelle-Zélande a indiqué qu'elle tirerait parti de cette occasion pour s'assurer que les pêcheries qui ont un impact sur les puffins de Parkinson sont prises en compte dans ce cadre, à l'instar d'autres pêcheries et espèces inscrites à l'ACAP qui ont été identifiées lors de l'évaluation de risques de niveau II, tel que demandé dans le SBWG5 Doc 37.

SBWG5 Doc 41 confirme que la pêcherie chalutière démersale au merlu de Namibie devrait faire partie des priorités, compte tenu des récentes estimations en matière de mortalité annuelle réalisées pour cette pêcherie.

SBWG5 Doc 47 fait le point sur les captures accessoires d'albatros hurleurs, de Tristan, royaux et royaux du Nord dans les pêcheries à la palangre pélagiques situées au sud-ouest de l'Atlantique. Les analyses qui ont été menées se sont basées sur les données provenant du programme d'observation national de l'Uruguay (environ 5 900 000 hameçons ont été observés). Ces données ont été collectées à bord des navires de pêche à la palangre pélagique uruguayens (2004-2011) et des navires de pêche à la palangre pélagique japonais qui pêchent en Uruguay (2009-2011), en vertu d'une licence de pêche expérimentale. Malgré les différences en matière de répartition des efforts de pêche, certaines tendances spatio-temporelles ont pu être dégagées pour ce qui concerne les captures accessoires de ces espèces. On a enregistré de nombreuses captures accessoires d'albatros royaux et royaux du Nord sur le rebord du plateau continental. Les albatros hurleurs et de Tristan sont principalement capturés dans des zones pélagiques où opèrent de nombreux navires. Les conclusions de cette étude ont démontré que la pose de la palangre de nuit atténuait les captures accessoires de grands albatros dans les pêcheries à la palangre pélagiques.

Cependant, les captures observées durant les phases lunaires les plus lumineuses doivent faire l'objet d'un meilleur suivi. L'utilisation conjointe de la mise à l'eau nocturne et des lignes d'effarouchement des oiseaux n'est peut-être pas suffisante pour atténuer les captures accessoires des grands albatros lors de la pleine lune ; par conséquent, d'autres mesures complémentaires devraient être appliquées durant cette période.

RECOMMANDATION AU COMITE CONSULTATIF :

Tel que demandé par la RdP, un atelier destiné à réviser et actualiser le cadre de hiérarchisation des menaces maritimes devrait être mis sur pied juste avant la tenue de la réunion du GTCA6.

11. PAI/PAN - OISEAUX DE MER DE LA FAO

L'Argentine, le Canada, l'Uruguay, le Chili, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont soumis des rapports sur les progrès accomplis en matière de développement et de mise en œuvre des Plans d'action nationaux - Oiseaux de mer. Des observateurs ont également soumis des rapports sur les activités entreprises par l'Union européenne et la Namibie en matière de développement de Plans d'action pour les oiseaux de mer.

L'Argentine a présenté trois documents liés à la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer. **SBWG5 Doc 26** présente les conclusions d'un atelier organisé en 2012 et destiné à faire le point sur le PAN-Oiseaux de mer de l'Argentine. Cet atelier a été financé par le Conseil fédéral des pêcheries. Des représentants du gouvernement, d'institutions scientifiques et académiques et d'ONG ont passé en revue les progrès accomplis. Cet atelier a débouché sur la création d'un Groupe technique consultatif qui suivra les progrès accomplis en matière de mise en œuvre et qui tiendra le Conseil fédéral des pêcheries informé du développement et du perfectionnement des mesures d'atténuation. **SBWG5 Doc 29** indique que les décès d'oiseaux de mer dans la pêcherie à la palangre démersale ont diminué entre 2001 et 2010. Cette baisse est due principalement à une réduction drastique des efforts de pêche. Au cours de la période précitée, on est passé de 30 à 5 millions d'hameçons. Cette étude fournit des données de référence concernant les niveaux de mortalité accidentelle avant la mise en œuvre du Plan d'action national - Oiseaux de mer. **SBWG5 Doc 30** fait le point sur une stratégie globale financée par le Conseil fédéral des pêcheries et destinée à atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries au chalut. Cette stratégie implique l'établissement d'un lien entre les connaissances scientifiques, la gestion des pêcheries et les pratiques de pêche à bord des navires. Cette étude a été entamée en 2010 par cinq sociétés (dix navires) qui ont adhéré à la certification MSC pour le grenadier de Patagonie (*Macruronus magellanicus*). Elle prévoit des recherches en matière d'atténuation des captures accessoires, des campagnes d'information et de communication à bord destinées principalement aux équipages et aux capitaines de navires.

BirdLife a indiqué que, selon ses estimations, environ 200 000 oiseaux de mer sont tués chaque année dans les pêcheries européennes, à la fois en Europe et dans les pêcheries hauturières. En novembre 2012, après 10 ans de discussions, la Commission européenne a

finalement adopté un Plan d'action communautaire (ECPOA) pour atténuer les captures accessoires.

Ce plan a pour principal objectif l'atténuation et, dans la mesure du possible, l'élimination des captures accessoires dans les pêcheries au filet, à la palangre et au chalut. BirdLife a souligné le rôle important qu'ont joué les bonnes pratiques de la FAO. Elles ont permis de délimiter un cadre pour le ECPOA et d'aborder la question des pêcheries non palangrières (p.ex. au filet maillant).

Cependant, en avril 2013, le Conseil des ministres n'a pas entériné la mise en œuvre du Plan d'action communautaire. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas étaient les seuls à soutenir le plan. L'Espagne, le Portugal, la Pologne, Malte et l'Estonie n'ont pas appuyé le plan ; ces pays ont souhaité davantage de données et une évaluation de risque. En contrepartie, il a été convenu de développer une base de données dans le courant de l'année à venir.

Le GT a fait rapport de cette situation au CC, soulignant l'importance de s'assurer du soutien de l'UE et de la mise en œuvre du plan afin d'atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer induites par les navires européens, où qu'ils pêchent.

BirdLife indique que le Groupe de travail sur l'albatros collabore étroitement avec le secteur de la pêche et le gouvernement à travers toute une série d'ateliers et de réunions destinés à élaborer un projet de PAN-Oiseaux de mer pour la Namibie, qui serait appliqué conjointement avec un plan de gestion du merlu. Ce groupe de travail recommande l'adoption de dispositifs d'effarouchement des oiseaux dans les pêcheries à la palangre et les pêcheries chalutières au merlu, de même qu'une réduction de 80% des captures accessoires d'oiseaux de mer. On espère que le ministère de la Pêche et des Ressources marines adoptera ce plan dans un avenir proche. Le Groupe de travail a reconnu que ce plan permettrait d'atténuer spectaculairement le niveau de captures accessoires observé dans ces pêcheries. L'Australie a indiqué qu'elle est en train d'actualiser son Plan d'atténuation des menaces s'agissant des captures accessoires d'oiseaux de mer lors des opérations de pêche à la palangre océanique. Un document de consultation public sur les modifications à apporter au plan sera publié vers la fin du premier semestre 2013.

Le gouvernement de Nouvelle-Zélande a approuvé le Plan d'action national pour l'année 2013 en date du 26 avril 2013, ce qui a permis d'actualiser le PAN de 2004. Le PAN-Oiseaux de mer 2013 est le résultat des efforts conjugués du gouvernement, des Tangata Whenua, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et du secteur de la pêche commerciale. Ce plan illustre la volonté du ministère des secteurs primaires de collaborer avec les acteurs concernés afin d'obtenir des résultats positifs. Le PAN-Oiseaux de mer 2013 établit des objectifs quinquennaux destinés à orienter la gestion des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries de Nouvelle-Zélande. Ces objectifs pourront être atteints lorsque ce plan sera intégré aux plans annuels et quinquennaux pour les pêcheries du ministère des secteurs primaires.

BirdLife International a rappelé que ce sujet a fait l'objet d'importants débats lors de RdP4 (réf. au para. et déclaration en annexe) et a évoqué les préoccupations évoquées par BirdLife et WWF concernant le projet de plan. BirdLife a, dès lors, félicité la Nouvelle-Zélande d'avoir consulté les acteurs concernés et d'avoir rédigé rapidement la version finale du plan. BirdLife s'est particulièrement félicitée de la déclaration dans les médias du ministère néo-zélandais des secteurs primaires, qui a affirmé que les principales actions consisteront à : "s'assurer que des méthodes de prévention efficace sont appliquées dans

toutes les pêcheries néo-zélandaises et par tous les bateaux néo-zélandais en haute mer" et "réduire le taux de captures accessoires par le biais d'améliorations pratiques dans toutes les pêcheries de Nouvelle-Zélande". De plus, BirdLife s'est félicitée que le PAN prévoie un plan d'action spécifique pour le puffin de Parkinson. Cependant, étant donné que la Nouvelle-Zélande estime que le puffin de Parkinson est une espèce extrêmement exposée aux captures accessoires dans les pêcheries commerciales nationales, que la principale pêcherie concernée est la pêcherie à la palangre démersale à la dorade et que l'ACAP a mis au point des bonnes pratiques pour ce genre de pêcheries, BirdLife a enjoint à la Nouvelle-Zélande d'appliquer immédiatement des mesures d'atténuation appropriées dans cette pêcherie et a demandé des éclaircissements à la Nouvelle-Zélande quant aux actions qu'elle compte entreprendre à cet égard.

La Nouvelle-Zélande a reconnu que, au regard de son évaluation de risque nationale, le puffin de Parkinson est une espèce extrêmement vulnérable, en particulier dans les pêcheries à la palangre de fond à la dorade et au bluenose. Un plan d'action sera mis en œuvre. Il indiquera les informations supplémentaires devant être collectées pour cette espèce, y compris la recherche, et la manière dont les captures accessoires peuvent être atténuées par le biais d'un nouveau groupe consultatif et de processus de planification des pêcheries. La troisième espèce la plus à risque (puffin à pieds pâles) bénéficiera, elle aussi, des mesures d'atténuation qui seront appliquées dans ces pêcheries.

L'Uruguay a signalé qu'il a entamé la révision quinquennale de son PAN et qu'il espère la clôturer avant la fin de l'année 2013.

Le Chili a signalé que son PAN faisait actuellement l'objet de modifications afin qu'il puisse aussi s'appliquer aux pêcheries autres que les pêcheries à la palangre.

Au États-Unis, les deux principales agences qui traitent de la question des captures accessoires d'oiseaux de mer (NOAA Fisheries, l'agence marine des pêcheries et US Fish & Wildlife Service, l'agence chargée de déterminer les responsabilités des oiseaux) ont signé un protocole d'entente concernant la conservation des oiseaux migrateurs. La question des captures accessoires d'oiseaux de mer est abordée clairement et le protocole d'entente propose des pistes pour renforcer la collaboration entre les agences fédérales. L'ACAP a déjà souligné, par le passé, à quel point il est important que ces agences communiquent et collaborent efficacement. Ce protocole d'entente est un exemple de ce genre de collaboration.

Le Canada a lancé, en 2007, son Plan d'action national (PAN) destiné à atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre. Ce PAN, développé conjointement par le département des Pêcheries et des Océans (DFO) et Environment Canada (EC), se concentre sur les techniques et les technologies qui, une fois mises en œuvre, permettent d'atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre. En 2012, le Canada a actualisé son PAN ("Rapport d'activité du Canada sur la mise en œuvre des principales actions appliquées conformément au Plan d'action national destiné à atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre"). Le rapport d'activité, rédigé conjointement avec DFO et EC, met en exergue les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer au Canada, les actions en cours et achevées et les futures initiatives. De plus, le rapport d'activité présente une synthèse du nombre de captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries canadiennes.

RECOMMANDATION AU COMITE CONSULTATIF:

- i. De prendre acte des progrès accomplis par les Parties de l'ACAP et les États de l'aire de répartition en matière de développement et d'application des PAN-Oiseaux de mer.
- ii. D'inciter toutes les Parties et tous les États de l'aire de répartition à adopter, appliquer et réviser les PAN-Oiseaux de mer conformément aux lignes directrices techniques de la FAO en matière de bonnes pratiques.

12. FICHES D'INFORMATION EN MATIERE D'ATTENUATION

SBWG5 Doc 15 fait le point sur la collaboration entre BirdLife et ACAP concernant l'élaboration, l'entretien et la diffusion de toute une série de fiches d'informations en matière d'atténuation. Trois points principaux ont été débattus : (1) clarification et adoption d'une proposition formalisée de processus de révision; (2) harmonisation avec les actuelles révisions par le GTCA des bonnes pratiques, et (3) diffusion des fiches d'information.

Le Groupe de travail s'est dit favorable aux recommandations contenues dans SBWG5 Doc 15. Dans la mesure du possible, il faudra clôturer les mises à jour des fiches d'information existantes lors des réunions du GTCA et seules les mesures adoptées par le Groupe de travail seront intégrées au processus d'actualisation. En est exclue l'élaboration de nouvelles fiches d'information qui pourraient être nécessaires à l'avenir. Les travaux devraient être menés en période intersessionnelle par BirdLife en étroite collaboration avec des membres désignés du GTCA. On a également convenu de substituer les numéros de version actuels par une date indiquant la "dernière modification".

S'agissant de l'harmonisation des fiches d'information avec les bonnes pratiques, il a été convenu que toute modification des fiches devrait faire l'objet d'un débat lors des réunions du GTCA. Le Secrétariat a suggéré de retirer les fiches d'information sur les mesures d'atténuation qui ne sont pas considérées comme des bonnes pratiques - les membres de la réunion ont fait remarquer cela prendrait du temps et on a souligné que tout retrait de fiche devrait être avalisé au préalable par le CC. BirdLife International a indiqué que, indépendamment des futures décisions du CC, l'organisation pourrait conserver certaines fiches d'information retirées par l'ACAP. Ces fiches "porteraient uniquement la marque" de BirdLife. Il faudrait continuer à débattre de ce sujet lors de CC8.

On a proposé d'intégrer les fiches d'information à la base de données du BMIS (cf. point 16.4). Le GT a recommandé au Secrétariat et à BirdLife de collaborer avec des membres du GTCA afin de développer une stratégie de diffusion des fiches d'information, qui serait présentée lors de GTCA6.

On a débattu de la possibilité d'accéder aux fiches d'information par le biais d'une application informatique (ou assimilé) alors que la Fondation internationale pour une pêche durable développe actuellement des iPads destinés aux observateurs à bord des navires. Il a été convenu que ce genre d'outil pourrait aussi comporter des avantages non négligeables pour ce qui concerne la diffusion des fiches d'information.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Il est recommandé que :

- i. à l'avenir, les mises à jour des fiches d'information existantes soient être entreprises dans le cadre des réunions du GTCA afin que ces fiches soient conformes aux bonnes pratiques de l'ACAP en matière d'atténuation pour différents engins ; et
- ii. le Secrétariat collabore, en période intersessionnelle, avec BirdLife et les membres du GTCA afin de mettre au point une stratégie de diffusion des fiches d'informations auprès des responsables des pêcheries, des pêcheurs et d'autres personnes cibles.

13. RAPPORTS D'ACTIVITE CONCERNANT LES PROGRAMMES FINANCES PAR L'ACAP

Le président du Comité consultatif a présenté **CC7 Inf 01** aux membres du Groupe de travail. Ce document est une synthèse des résultats et de l'état d'avancement des projets qui ont été financés par le programme de subventions du Comité consultatif en 2012. Le Groupe de travail a souligné les progrès accomplis grâce aux projets financés par le programme de subvention de l'ACAP et il a réitéré son soutien au programme de subvention.

14. RECOURS AUX EXPERIENCES LETALES POUR EVALUER L'EFFICACITE DES DISPOSITIFS D'ATTENUATION

Igor Debski (Nouvelle-Zélande) a présenté **SBWG5 Doc 22** qui propose un cadre de réflexion sur l'éthique des pratiques létales et non létales adoptées pour tester des mesures d'atténuation. Ce cadre repose sur plusieurs piliers ; détermination des risques pour les oiseaux de mer concernés par les expériences et les résultats de ces expériences, avis des parties prenantes, aspects pratiques des expériences. Le document définit les deux termes suivants:

- *Indicateur létal* – réponse empirique variable qui reflète les décès, ou les blessures potentiellement mortelles, d'oiseaux de mer, et
- *Expérience létale* – expérience qui a recours à un indicateur létal, ce qui peut porter le nombre de décès d'oiseaux de mer au-dessus du niveau normalement observé lors des opérations de pêche normales.

Ce document fournit également des exemples d'expériences létales et non létales qui ont permis de tester efficacement des mesures d'atténuation.

Pour aboutir à des conclusions formelles concernant l'efficacité des mesures d'atténuation, il convient de conduire des essais expérimentaux et d'adopter des méthodes quantitatives. Cependant, ces essais sont potentiellement dangereux pour les oiseaux : ils peuvent les tuer ou les blesser. Puisque l'ACAP soutient des statuts de conservation favorables pour les albatros et les pétrels, la mise en œuvre d'expériences létales représentant une menace pour ces espèces pose un problème éthique. En sus de ces inquiétudes démographiques,

qui touchent particulièrement les espèces menacées, se posent des questions éthiques liées à la recherche sur la faune et la flore.

Le Royaume-Uni a opéré une distinction entre les avantages techniques d'une étude qui peut avoir des conséquences létales pour les espèces inscrites à l'ACAP et le financement direct de ce genre de projets avec les fonds des Parties. Dans le premier cas, il s'agit d'une question scientifique (SBWG5 Doc 22) et, dans le deuxième, d'une question de politique. Soucieux du bien-être des animaux, le Royaume-Uni a fait savoir qu'il rechignerait à appuyer le financement par l'ACAP de projets qui impliquent le recours à des expériences létales. Si d'autres Parties enjoignent à l'ACAP de financer des projets qui prévoient ce genre d'expériences, le Royaume-Uni devra solliciter une directive ministérielle à ce sujet. Le Royaume-Uni a suggéré que ces questions politiques soient renvoyées par le CC devant la RdP. L'Australie et l'Argentine ont appuyé cette proposition.

Le Groupe de travail a souligné que les "expériences létales" ont lieu dans des "pêcheries létales" et que le résultat des expériences menées de manière responsable pour évaluer les variations des taux de captures accessoires d'oiseaux de mer après la mise en œuvre de différentes mesures d'atténuation, se mesure en décennies, voire en centaines d'années. S'agissant des pêcheries palangrières démersales américaines en Alaska, les recherches expérimentales menées en 1999 et 2000 par les États-Unis (deux pêcheries sur deux ans) ont entraîné la mort de plus de 300 oiseaux (aucun d'entre eux n'appartenait à une espèce menacée) dans une pêcherie où l'on recensait plus de 12 000 décès par an (Melvin et al. 2001). Les résultats de ces recherches, publiés en 2013, indiquent que plus de 100 000 oiseaux de mer ont été épargnés entre 2002 et 2012 après que les pêcheurs ont commencé à adopter, en 2002, des lignes d'effarouchement des oiseaux dont les performances sont éprouvées. Dans ce contexte, une "expérience létale" a permis d'abaisser, à long terme, le niveau de dangerosité d'une pêcherie de 78%.

Les Parties de l'ACAP devraient tenir compte des préoccupations légitimes concernant les droits des animaux, qui risquent d'affaiblir les priorités de recherche de l'ACAP et les objectifs en matière de conservation pour ce qui concerne l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer. S'agissant des recommandations spécifiques figurant dans SBWG5 Doc 22, on a souligné à quel point il est difficile de prévoir un bon niveau d'échantillonnage permettant d'obtenir des résultats définitifs à travers une analyse en raison des niveaux élevés ou inconnus de fluctuation des interactions avec des espèces d'oiseaux de mer spécifiques (d'une année à l'autre et spatiales). Une analyse trop prudente risque de fournir des résultats peu concluants et d'entraîner la mort de nombreux oiseaux. Il est rarement possible de prendre la mesure des effets de la mortalité expérimentale sur les populations d'oiseaux de mer, même si cela est fortement souhaitable. L'origine des oiseaux tués dans les pêcheries et l'étendue de la mortalité sont rarement connues, à l'instar des impacts cumulés sur les populations et les espèces. Il a été convenu que les recherches portant sur l'évaluation des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer devraient être menées de manière responsable. On a souligné que les préoccupations légitimes des défenseurs des droits des animaux doivent être pondérées par rapport aux nets progrès accomplis, grâce auxquels le statut de conservation des albatros et des pétrels inscrits à l'Accord ne sera pas menacé. Le Groupe de travail a estimé que cette question délicate mériterait d'être débattue ultérieurement par le CC, la RdP et les Parties.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF:

- i. Pour aboutir à des conclusions formelles concernant l'efficacité des mesures d'atténuation, il convient de conduire des essais expérimentaux et d'adopter des méthodes quantitatives. La mise à l'essai des dispositifs d'atténuation forme le socle des évaluations de l'ACAP en matière de bonnes pratiques.
- ii. Il arrive que la mise à l'essai de mesures d'atténuations ne blesse ou tue des oiseaux. Mener des expériences létales qui représentent une menace pour les espèces menacées pose un défi éthique.
- iii. La prise en compte des avantages techniques d'un projet de recherche pouvant avoir des conséquences létales pour les espèces inscrites à l'ACAP est une question scientifique ou technique. Le financement direct de projets létaux, à l'aide des fonds de l'ACAP, est une question de politique.
- iv. Les membres du GTCA ont estimé que les décisions d'ordre politiques relevaient de la compétence du CC. Ces questions devraient donc être débattues ultérieurement par le CC et, éventuellement, par la RdP.

15. POLITIQUE EN MATIERE DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE REUNION

CC7 Doc 21 fait le point sur la présentation des documents lors des réunions des Groupes de travail de l'ACAP ou du Comité consultatif (et dans d'autres forums) et sur les questions qui se posent en matière de publication de ces documents dans des revues révisées par des pairs. Le problème qui se pose est que, une fois qu'ils sont disponibles en ligne, ces documents sont "publics"; les éditeurs risquent donc de considérer que ces documents ne peuvent pas être publiés. En sus de la question de la publication des documents de réunion, le GTCA a également cherché un moyen de présenter plus efficacement les principaux résultats des documents de réunion par rapport au programme de travail et aux recommandations du GTCA.

A cet égard, on recommande au Comité consultatif d'adopter les procédures suivantes :

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Présentation de documents

- i. Les documents présentés à l'ACAP devront être accessibles au grand public, à l'exception de ceux qui seront protégés par un mot de passe parce que: (a) le document a déjà été publié ou soumis pour publication et que des problèmes de droits d'auteur pourraient survenir (dans ce cas de figure, un résumé du document devrait être transmis à l'ACAP et être accessible au grand public), ou (b) l'auteur demande expressément que son document soit protégé par un mot de passe.

- ii. Il faudra demander aux auteurs qui soumettent des documents s'ils souhaitent y intégrer l'actuelle note de bas de page.

Procédure en matière de soumission de documents

- i. Tous les documents devront indiquer clairement les recommandations qu'ils veulent porter à l'attention de l'ACAP.
- ii. Lorsque des documents spécifiques seront débattus par des Groupes de travail de l'ACAP, les discussions devraient porter uniquement sur ces recommandations.
- iii. Dans la mesure du possible, les présidents des Groupes de travail devraient essayer de compiler les recommandations formulées dans les documents qui sont présentés, les rassembler en fonction des points spécifiques à l'ordre du jour, afin de recentrer les débats si nécessaire.
- iv. Ces compilations devraient être disponibles dans toutes les langues officielles, conjointement avec la version finale de l'ordre du jour annoté, avant la tenue de la réunion du Groupe de travail.

16. OUTILS ET GUIDES

16.1 Guide de retrait d'hameçons

Le Secrétariat a présenté **PCSWG1 Doc 07**, a synthétisé les commentaires déjà formulés par le GTSPC et a demandé au GTCA s'il souhaitait ajouter quelque chose. Des délégués du GTCA ont émis un certain nombre de suggestions pratiques destinées à améliorer les lignes directrices et un petit sous-groupe a été formé pour remanier les lignes directrices en marge de cette réunion. Ces modifications seront intégrées au guide.

16.2 Guide d'identification photographique des oiseaux de mer capturés accessoirement dans les pêcheries thonières

SBWG5 Doc 14 a sollicité l'avis du Groupe de travail sur toute une série de questions liées à l'élaboration d'un guide d'identification des oiseaux de mer capturés accidentellement. Ce guide est en cours d'élaboration et il est destiné aux programmes d'observation des ORGP thonières.

L'Uruguay a indiqué posséder de nombreuses données lui permettant de collaborer à ce projet et il a proposé de partager ses connaissances en la matière avec le Secrétariat. Un petit sous-groupe formé en marge de la réunion et dirigé par le Secrétariat a été chargé de traiter certaines questions soulevées dans le document et, en particulier, celle de savoir si les échantillons d'oiseaux capturés accidentellement et destinés à subir une analyse génétique doivent être avalisés par le Groupe de travail.

Le sous-groupe a fait remarquer que de nombreux programmes d'observation nationaux entreprennent déjà de collecter de nombreux échantillons d'oiseaux de mer capturés accidentellement et que l'analyse génétique de ces échantillons permettrait d'obtenir de précieuses informations sur le niveau des populations. On a recommandé que l'ACAP 1)

mette sur pied un répertoire centralisé d'informations sur le lieu où sont stockés les échantillons afin que les chercheurs puissent avoir accès à ces échantillons : et 2) développe des lignes directrices en matière de collecte et de conservation des échantillons destinés à des analyses d'ADN. Étant donné que les délégués n'ont pas eu assez de temps pour aborder toutes les questions soulevées dans le document, ils ont décidé de poursuivre cette analyse en période intersessionnelle.

Le Secrétariat ne possède pas suffisamment de photographies pour illustrer le guide et on a demandé aux participants d'envoyer autant de photos que possible d'oiseaux morts, détrempés et vivants afin que le Secrétariat puisse les faire figurer dans le guide.

16.3 Ateliers de formation intelligente aux oiseaux de mer et agent de liaison pour la pêche côtière en Nouvelle-Zélande

SBWG5 Doc 35 indique qu'un dialogue très constructif s'est engagé avec les pêcheurs concernant la biologie des oiseaux de mer et l'atténuation des captures accessoires grâce à toute une série d'ateliers organisés dans les ports. Certaines des ressources qui ont été mobilisées pour soutenir cette initiative ont été présentées aux délégués lors de cette réunion. Ces ressources sont également disponibles en ligne (www.southernseabirds.org).

16.4 Système d'information sur l'atténuation des captures accessoires (BMIS)

CC7 Inf 05 a été présenté par le Secrétariat et les délégués ont été invités à utiliser cette ressource très utile et à faire part de leurs commentaires au Secrétariat de la Communauté Pacifique concernant toute amélioration ou toute mise à jour des mesures d'atténuation des captures accessoires les concernant.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- i. d'encourager la révision et la mise au point de lignes directrices en matière de retrait des hameçons en période intersessionnelle ;
- ii. de soutenir les efforts déployés, en période intersessionnelle, par le Secrétariat et les présidents afin de compléter le guide d'identification des oiseaux de mer.
- iii. d'encourager les délégués à soumettre des photos exploitables d'oiseaux morts ou vivants (en particulier en vol) au Secrétariat afin qu'elles soient intégrées au guide d'identification ;
- iv. d'appuyer l'élaboration d'un répertoire centralisé d'informations indiquant où se trouvent les échantillons afin que les chercheurs puissent avoir accès à ces échantillons ;
- v. d'entériner l'élaboration de lignes directrices en matière de collecte et de conservation d'échantillons destinés à des analyses ADN.

17. EVALUATION DES RISQUES ECOLOGIQUES

17.1 Réexamen/mise à jour de l'évaluation des risques qu'encourent les oiseaux de mer

Il est établi dans le document **SBWG5 Doc 18** que le Comité scientifique de la CCAMLR (parag. 4.15 du rapport SCXXX), lors de la réunion tenue en 2011, a accepté que le réexamen de routine de la mortalité accidentelle et de la mise en œuvre de mesures de conservation associées à des mesures d'atténuation, puisse être effectué par le Secrétariat (de la CCAMLR) et communiqué au Comité scientifique. Le Comité scientifique a encouragé une collaboration plus approfondie entre le Secrétariat de l'ACAP et le Secrétariat de la CCAMLR afin de veiller à ce que les demandes d'informations sur les mesures d'atténuation et les données concernant les captures accessoires adressées à l'ACAP soient réalisées selon un calendrier qui permette au groupe d'experts concerné au sein de l'ACAP de les examiner. Néanmoins, aucune procédure formelle n'a été communiquée par le Secrétariat de la CCAMLR pour que cette décision prenne effet.

Dans ces circonstances, le GTCA a décidé qu'il serait prématuré de discuter de la possibilité pour l'ACAP de contribuer à cette initiative, et d'en définir les contours. Non seulement cela pourrait avoir des implications significatives en termes de ressources (les récentes évaluations des risques qu'encourent les oiseaux de mer dans les ORGP thonières sont généralement des projets qui se sont déroulés sur plusieurs années), mais surtout, cette initiative ne peut être envisagée que si des indications claires sur les détails de la procédure sont fournies par la CCAMLR.

Etant donné le succès continu des efforts de la CCAMLR dans le maintien à des taux négligeables de la capture accessoire d'oiseaux de mer, l'intérêt pour la CCAMLR de réexaminer sa procédure d'évaluation des risques ne semblait pas évident pour le GTCA.

Le Groupe de Travail a observé que le document SBWG5 Doc 18 soulevait des points dignes d'intérêt, notamment la question de savoir si les normes ISO de gestion des risques sont des outils et des références appropriés pour l'évaluation des risques de capture accessoire d'oiseaux de mer par des organisations telles que la CCAMLR et les ORGP.

Le processus d'évaluation des risques de la CCAMLR a été publié par Waugh *et al.* (2008) et résumé par Croxall (2008). Le concept et les principes de l'évaluation des risques de capture accessoire d'oiseaux de mer, lancés par la CCAMLR, ont ensuite été adoptés par la plupart des ORGP thonières, qui les ont développés et affinés pour les détailler et les approfondir. Ces évaluations de risque ont été publiées, et accompagnées d'une évaluation des meilleures pratiques dans le domaine (Small *et al.* 2013), et ce document a été produit sous l'égide de l'ACAP.

17.2 Procédure d'évaluation des risques en Nouvelle-Zélande

Le document **SBWG5 Doc 12** (qui inclut deux annexes) décrit l'approche de la Nouvelle-Zélande en termes d'évaluation des risques qu'encourent les oiseaux de mer dans le contexte de la mortalité due aux activités de pêche. La méthode est conçue pour évaluer la probabilité que la mortalité accidentelle (notamment la mortalité cryptique), pour chacune des 70 espèces de toutes les pêcheries commerciales néo-zélandaises, dépasse un niveau qui permette de maintenir un état de conservation favorable (considéré de plus de 50% de la

capacité de charge). Dans ce document, on utilise l'approche des effets de l'exposition au risque basée sur la coexistence spatio-temporelle des oiseaux et des efforts de pêche. Cette coexistence est utilisée pour estimer le nombre de victimes potentielles en évaluant la vulnérabilité face au risque de capture de chaque espèce dans chaque pêcherie. Les estimations se font à partir des rapports des observateurs. Les puffins de Parkinson et les albatros de Salvin étaient les espèces les plus exposées aux risques dans les pêcheries néo-zélandaises, tandis que 44 espèces ont été considérées comme peu exposées aux risques. Cette approche n'inclut pas les risques dus aux impacts d'autres pêcheries ou d'autres activités que la pêche. La désagrégation des cotes de risques et de la contribution des risques à l'incertitude s'est avérée très utile pour établir des priorités de recherche potentielle et prévoir des réponses en termes de gestion des risques.

BirdLife a salué la Nouvelle-Zélande pour l'exhaustivité et l'utilité de cette analyse et a demandé comment l'analyse de risque pouvait être utilisée comme outil de surveillance. Le GTCA a été informé que le Plan d'action national (PAN) de la Nouvelle-Zélande avait pour objectif de faire passer les espèces exposées à des risques élevés dans des catégories de risques plus basses. L'évaluation des risques peut être utilisée pour évaluer la performance. Par ailleurs, le passage des espèces exposées à des risques élevés dans des catégories de risque plus basses pourra se faire à travers la diminution de la capture accessoire d'oiseaux de mer et/ou une meilleure information. BirdLife a noté que le puffin de Parkinson avait le taux de risque le plus élevé et a demandé quelles actions pourraient être mises en œuvre pour faire face au risque dû aux interactions avec les activités de pêche. La Nouvelle-Zélande a indiqué qu'elle allait créer un groupe consultatif qui indiquerait les actions à entreprendre et qu'elle développerait un plan d'action spécifique pour chaque espèce pour développer des actions à travers les plans de pêche. BirdLife a indiqué l'urgence de mettre en œuvre des actions pratiques pour réduire la capture accessoire de puffins de Parkinson dans les pêcheries en Nouvelle-Zélande ; le risque évalué (pour une population de moins de 1000 couples reproducteurs, évaluée comme en déclin) était déjà un risque de conservation car la capture accessoire de puffins de Parkinson en dehors des pêcheries de la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Zélande (et qui faisaient déjà partie des priorités de conservation de l'ACAP) n'était pas incluse dans l'évaluation de risque.

La Nouvelle-Zélande a reconnu ce risque et a décidé que les mesures concernant le puffin de Parkinson constitueraient une de ses trois priorités. Le Ministère néo-zélandais des industries primaires intégrera ce travail aux plans annuels de pêche pour que des mesures claires et responsables puissent être prises, et que ces mesures soient vérifiées et communiquées. La Nouvelle-Zélande a également reconnu qu'il y avait eu une mortalité en dehors de sa ZEE et coopérera activement avec les pays dont les navires créent des interactions avec les oiseaux de mer – et particulièrement avec ceux qui se reproduisent en Nouvelle-Zélande – à travers l'ACAP, les ORPG concernées et à travers un partage d'informations bilatéral et une assistance le cas échéant.

17.3 Normes de pêche du Marine Stewardship Council Fisheries (MSC) relatives à la capture accessoire

Le document **SBWG5 Doc 20** a été présenté par le Marine Stewardship Council (MSC). Le MSC est une organisation indépendante à but non-lucratif qui établit les normes internationales de pêche durable et entend utiliser son écolabel pour reconnaître et récompenser les pratiques de pêche durable. Le MSC s'engage à s'aligner avec les

meilleures pratiques de gestion et réalise actuellement un réexamen des normes de pêche. En accord avec les indicateurs de performance sur la capture accessoire, le MSC examine spécifiquement les façons d'améliorer les exigences liées à la précision des informations et aux mesures d'atténuation. Ce document invitait les experts tels que l'ACAP à contribuer au réexamen des normes de pêche à travers des consultations et des ateliers. Plus d'informations sur le site : <http://improvements.msc.org/database/fisheries-standard-review>. Le document a également indiqué que les évaluations des pêcheries MSC pourraient bénéficier des informations disponibles sur les niveaux de capture accessoire, les impacts sur les espèces et les meilleures pratiques en matière de mesures d'atténuation.

BirdLife International a salué ce document du MSC et encouragé l'ACAP et les membres du GTCA, de façon à la fois individuelle et collective, à fournir des éléments dans le cadre de la consultation MSC, afin de mettre en avant l'efficacité de l'évaluation et l'impact connu et potentiel de la capture accessoire, par pêcherie, sur les populations d'oiseaux de mer et ce pour la mise en œuvre des processus de certification et de normalisation des pêcheries MSC.

BirdLife a indiqué que le document SBWG5 Doc 20 pourrait faire référence aux Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable, et notamment au supplément sur les Meilleures pratiques pour réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêches de capture (<http://www.fao.org/docrep/013/i1145f/i1145f00.pdf>).

BirdLife a souligné qu'un élément important pour le MSC serait le développement et l'utilisation d'un format de reporting standardisé, notamment pour la capture accessoire d'oiseaux de mer (cf. par ex. : Weidenfeld 2012), qui reprendrait une liste des points et questions qui doivent être abordés par ceux qui demandent une certification.

Le Groupe de Travail a recommandé que le Secrétariat de l'ACAP contribue à la consultation du MSC en fournissant les informations et les documents existants liés aux meilleures pratiques pour l'enregistrement et le reporting des données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer et pour la mise en œuvre des méthodes de bonnes pratiques (améliorées) adaptées visant à atténuer ou à éradiquer cette capture.

Le Groupe de Travail encourage ses membres à participer aux ateliers du MSC à Londres, Seattle et en Amérique du Sud en 2013 et a demandé au Secrétariat de prendre contact avec les éventuels participants pour s'assurer qu'ils disposent des documents ACAP les plus pertinents.

Le Groupe de Travail a indiqué que l'apport formel de l'ACAP au MSC se limiterait à la communication des documents ACAP existants dans le cadre de la consultation. L'ACAP ne fournira pas de conseils au sujet de certaines pêcheries qui souhaiteraient obtenir une certification.

CONSEILS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

- i. travaille avec les procédures du Marine Stewardship Council afin de s'assurer que les conseils et les normes de meilleures pratiques de l'ACAP liées à l'enregistrement et au reporting des données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer et à la mise en œuvre des méthodes basées sur les meilleures pratiques appropriées (ou sur les

pratiques en cours d'amélioration) permettant d'atténuer la capture accessoire soient intégrées aux évaluations MSC ; et

- ii. encourage la participation des parties aux ateliers MSC de 2013 et demande au Secrétariat d'interagir avec les participants éventuels afin de leur fournir les documents ACAP les plus pertinents.

18. RECHERCHES RÉCENTES – REPARTITION DES ESPECES ET CHEVAUCHEMENT DES ZONES DE PECHE

Le document **SBWG5 Doc 06** décrit les résultats issus de la révision de plusieurs séries de données et la mise en œuvre d'une nouvelle étude visant à clarifier et à quantifier la vulnérabilité du puffin à pieds roses aux interactions avec les pêcheries du sud-est de l'océan Pacifique. Le puffin à pieds roses se reproduit sur trois îles au large du Chili et entreprend une migration trans-équatoriale vers des aires d'alimentation au large de la côte Pacifique de l'Amérique Centrale et du Nord. Le puffin à pieds roses est considéré comme une espèce vulnérable par l'UICN et a une population reproductrice d'environ 28 000 couples reproducteurs. Ce document a fourni des preuves d'interactions entre le puffin à pieds roses et les pêcheries du Chili, du Pérou, et de l'Équateur et souligne le potentiel de capture accessoire d'oiseaux de mer dans de nombreuses pêcheries. Les évaluations portuaires réalisées dans 13 ports du Chili ont révélé une mortalité annuelle estimée à 1000 puffin à pieds roses, une cause de mortalité qui n'avait pas été identifiée auparavant. Le suivi par satellite permet d'observer de petits mouvements côtiers de cette espèce et sa tendance à se mouvoir dans les eaux qui se situent le long du plateau continental et de son rebord. Le puffin à pieds roses (PPR) est potentiellement vulnérable aux interactions avec le filet maillant, la seine coulissante, le chalut, le filet maillant dérivant et les palangres. La mortalité du PPR dans la pêche au filet maillant dérivant est estimée à 0,004 PPR par mise à l'eau. Etant donnée la taille de la flottille de pêche péruvienne au filet maillant dérivant (environ 3000 navires, plus de 80 000 sorties annuellement), ce taux de capture pourrait avoir pour conséquence des taux de capture globaux considérables.

Le document **PCSWG1 Doc 15** fournit les résultats des études récentes et actuelles sur le puffin des Baléares, *Puffinus mauretanicus*, en Atlantique et en Méditerranée. La population de puffins des Baléares a été réévaluée et compte plus de 25 000 individus, deux fois plus que lors de l'évaluation précédente, suite à des études récentes en dehors des sites de reproduction. Les oiseaux reproducteurs de Eivissa semblent ne pas s'alimenter uniquement sur le plateau ibérique et autour des sites de reproduction mais également dans les eaux marocaines et algériennes. Durant l'hiver, le puffin des Baléares apparaît au large de l'ouest de la péninsule ibérique et de la Bretagne, parfois en grand nombre (par ex. : plus de 5 000 individus observés en Bretagne en 2010). Les captures touchent à la fois les espèces des zones méditerranéennes et atlantiques. Les résultats préliminaires laissent à penser que la capture méditerranéenne a lieu principalement dans les pêcheries palangrières, tandis que les captures dans les pêcheries à la seine coulissante ou dans les pêcheries chalutières ont plutôt lieu dans le Nord-Est atlantique.

Le document **SBWG5 Doc 27** décrit la recherche en cours en Argentine sur le chevauchement spatial entre l'albatros aux sourcils noirs (ASN) et six pêcheries, durant la période non-reproductive. L'ASN était considéré comme un cas d'étude car cette espèce était régulièrement citée dans les captures accessoires des pêcheries argentines et dans les pêcheries voisines. Cette étude permettra de mener une analyse approfondie à l'échelle régionale, en collaboration avec l'Uruguay et le Brésil.

Le document **SBWG5 Doc 48** décrit les résultats d'une étude visant à augmenter la taille de l'échantillon utilisé pour analyser la composition des captures accessoires dans la pêche palangrière (mais aussi pour en déduire la répartition des espèces) de l'albatros timide dans le Sud-Ouest atlantique. Grâce à une méthode moléculaire, 28 des 29 spécimens de l'échantillon ont été identifiés comme des albatros à cape blanche (*Thalassarche steadi*). L'oiseau restant était un albatros timide mâle immature (*Thalassarche cauta*). Il s'agit du premier enregistrement avéré d'albatros timide pour le Sud-Ouest atlantique. L'étude a conclu que l'albatros timide devait être considéré comme errant dans le Sud-Ouest atlantique jusqu'à ce que d'autres informations soient disponibles. L'albatros à cape blanche, un visiteur régulier, est l'espèce prédominante selon les statistiques et elle est l'espèce la plus affectée par la pêche palangrière pélagique.

Le document **SBWG5 Doc 54** a fourni des informations sur la réduction continue de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer dans la ZEE française des sous-zones 58.5.1 et 58.6 pour la période 2008/2009 et 2011/2012. Dans le secteur de pêche des îles Kerguelen, la mortalité des oiseaux de mer a diminué de 79% entre les saisons de pêche 2007/2008 et 2011/2012. L'utilisation de dispositifs d'exclusion des oiseaux a réduit de 79,6 % le nombre d'oiseaux de mer capturés durant le halage entre 2007/2008 et 2011/2012. Le plan d'action visant à réduire la mortalité des oiseaux de mer reste en cours.

19. LISTES DES NOUVELLES ESPECES EN ANNEXE 1

Le Groupe de Travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (GTCA) a examiné les documents **CC7 Doc 24** et **CC7 Doc 25** portant respectivement sur l'inscription du puffin à pieds roses et du pétrel des Galapagos à l'Annexe 1 de l'Accord. Selon le GTCA, si ces espèces étaient ajoutées à l'annexe 1, des efforts supplémentaires seraient probablement nécessaires pour comprendre la capture du puffin à pieds roses (et pour envisager des techniques d'atténuation, cf. le point 5 à l'ordre du jour). Il a été noté également que cette espèce pouvait être tuée accidentellement dans les pêcheries thonières à la senne coulissante. Ce nouveau type d'engin devra être pris en considération dans l'accord. Le GTCA a noté que l'information du **SBWG5 Doc 06** pouvait être ajouté au projet d'évaluation de l'espèce.

Il n'y a pas de menaces en mer connues pour le pétrel du Galapagos mais le document **CC7 Doc 25** observe que des recherches approfondies sont nécessaires immédiatement pour déterminer s'il existe des interactions entre le pétrel et les pêcheries.

Le GTCA a eu le sentiment qu'il était important d'évaluer si l'ACAP pourrait ou non avoir une participation majeure à la conservation des espèces ajoutées à l'Annexe. Il est important que l'ACAP reste concentrée sur ses tâches actuelles et ne se disperse pas trop.

Le GTCA indique qu'il serait utile, selon les ressources et les priorités, de réviser le processus et les critères d'inscription (ou d'éventuelle désinscription) des espèces sur l'Annexe 1 (CC7 Doc 20 and CC3 Doc 18), comme cela a été suggéré par le groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (PCSWG). Cela permettrait de fournir des lignes directrices et des conseils à la Réunion des parties et aux parties qui envisagent d'ajouter de nouvelles espèces. Concernant la question de la désinscription, le GTCA n'en a pas discuté en détails mais a noté que toute désinscription devrait suivre une approche de précaution.

CONSEILS AU COMITÉ CONSULTATIF:

Le Groupe de Travail communique au Comité consultatif :

- i. que le puffin à pieds roses est un candidat sérieux pour l'inscription sur la liste de l'Annexe 1 de l'Accord, du fait des menaces en mer auxquelles il est actuellement confronté ;
- ii. que le pétrel des Galapagos n'est peut-être pas encore un candidat sérieux pour l'inscription sur la liste de l'Annexe 1 de l'Accord et qu'il est nécessaire de mener davantage de recherches pour déterminer s'il y a des interactions entre cette espèce et les pêcheries. Le rôle que peut jouer l'ACAP dans sa conservation est encore incertain ; et ;
- iii. que les critères Cooper/Baker pour inscrire de nouvelles espèces à l'Annexe 1 devront être révisés durant la période qui sépare les saisons de pêche.

20. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA

Le programme de travail a été examiné et un projet de révision de la section trois du programme de travail du Comité consultatif pour 2013-2015 a été préparé pour examen par le Comité consultatif (**ANNEXE 9**).

CONSEILS AU COMITÉ CONSULTATIF:

Il est demandé au Comité consultatif qu'il examine et qu'il approuve le programme de travail révisé (**ANNEXE 9**).

21. MEMBRES DU GTCA

Le président du Comité consultatif a indiqué que des nominations seraient nécessaires au sein du Comité consultatif durant la septième réunion. Barry Baker a confirmé qu'il ne pourrait pas rester à son poste de président pour un mandat supplémentaire. Il a été indiqué que l'ordre du jour du GTCA était particulièrement étoffé, ce qui impliquait une charge de

travail importante et une nécessité d'augmenter le nombre de membres nommés au sein de ce groupe de travail. La liste des membres actuels du GTCA est en **ANNEXE 1**.

22. ADOPTION DU RAPPORT

Le rapport de la cinquième réunion du GTCA a été adopté par le groupe de travail.

23. DERNIERES REMARQUES ET REMERCIEMENTS

Le président et le vice-président du groupe de travail ont remercié les membres et les observateurs pour leurs précieuses contributions à la réunion et à l'élaboration du rapport, ainsi que les auteurs des excellents articles soumis pour examen.

Ils ont également remercié la France et le secrétariat de l'ACAP, hôtes de la réunion, qui ont mis à leur disposition une excellente salle et les équipements pour la réunion ; Marco Favero, Ed Melvin, Graham Robertson, Ben Sullivan, Mark Tasker, Igor Debski, Warren Papworth, et Wiesława Misiak pour leur soutien durant la période entre les sessions et durant la réunion ; John Croxall, Rory Crawford, Cleo Small, Martin Cryer et Jeff Mangel pour leur aide à la rédaction du rapport de la réunion ; Juan Pablo Seco Pon, Mathilde Huon et Wiesława Misiak pour leur assistance technique durant la réunion et Alexandra Borghese, Claire Garteiser, Sandra Hale et Roslyn Wallace pour leurs services d'interprétation.

Les membres ont également remercié le président et le vice-président pour leur rôle et leur engagement dans le travail du groupe de travail.

Le président a ensuite clôturé la réunion.

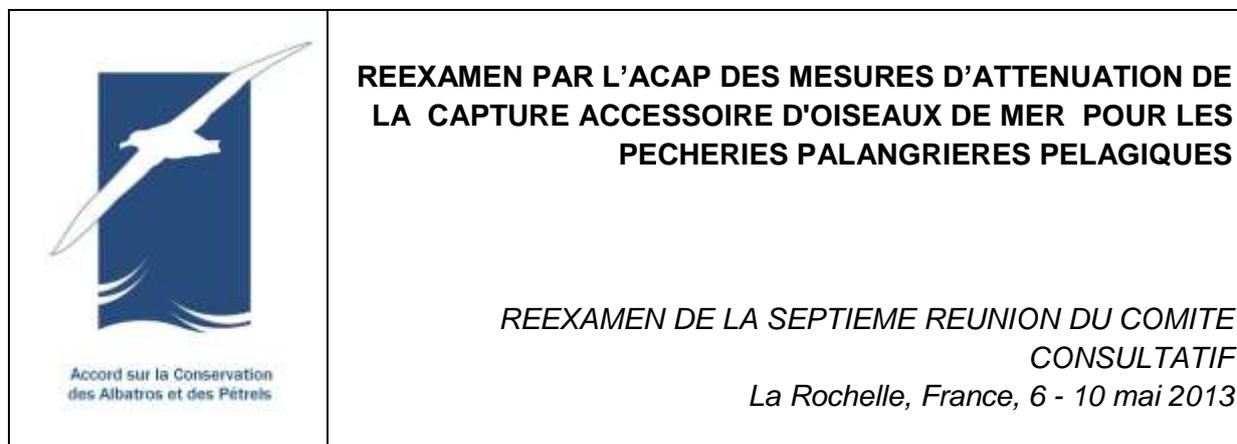
ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DU GTCA5 ET MEMBRES ABSENTS DU GTCA5

SBWG Members	
Barry Baker (Convenor)	
Rob Crawford	Department of Environmental Affairs, South Africa
Igor Debski	Department of Conservation, New Zealand
Andrés Domingo	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay
Marco Favero	Universidad Nacional de Mar del Plata, Argentina
Elisa Goya	Instituto del Mar del Peru (IMARPE), Peru
Sebastián Jiménez	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay
Svein Løkkeborg	Institute of Marine Research, Norway
Ed Melvin	University of Washington, United States of America
Ken Morgan	Environment Canada, Canada
Tatiana Neves	Projeto Albatroz, Brazil
Graham Robertson	Australian Antarctic Division (AAD), Australia
Cleo Small	Birdlife International
Ben Sullivan	Birdlife International
Mark Tasker	Joint Nature Conservation Committee (JNCC), United Kingdom
Anton Wolvaardt (Vice-convenor)	Joint Nature Conservation Committee (JNCC), United Kingdom
Advisory Committee Members	
Jonathon Barrington	Australia
Martine Bigane	France
Marco Favero	Advisory Committee Chair
Germán Proffen	Argentina
Marcelo Garcia Alvarado	Chile
Maria Laura Tombesi	Argentina
Observers	
Joanna Alfaro-Shigueto	Pro-Delphinus, Peru
Javier Arata	Instituto Antartico Chileno (INACH), Chile
Jorge Azócar	Instituto de Fomento Pesquero, Chile
Christophe Barbraud	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France
Amélie Boué	LPO, France
Nigel Brothers	Humane Society International, Australia
Charles Cheng	Chinese Wild Bird Federation
Rory Crawford	BirdLife International
Martin Cryer	Ministry for Primary Industries, New Zealand
Elizabeth Flint	Pacific Reefs National Wildlife Refuge, U.S. Fish and Wildlife Service, USA
Rosemary Gales	DPIPWE, Australia
Johannes de Goede	Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, South Africa
Karine Delord	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France

Stephanie Good	Marine Stewardship Council
Neil Klaer	Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO), Australia
Mi Ae Kim	National Marine Fisheries Service, USA
Jean-Pierre Kinoo	Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC) & Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF), France
Fabrice Le Bouard	Terres Australes et Antarctiques Françaises (réserve naturelle), France
Christiane Laurent-Montpetit	Ministère des outremer, France
Azwianewi Makhado	Department of Environmental Affairs, South Africa
Jeffrey Mangel	Pro-Delphinus, Peru
Cedric Marteau	Terres Australes et Antarctiques Françaises, France
Marlene Menard	U.S. Department of State, USA
Thierry Micol	LPO, France
Gabriela Navarro	Dirección Nacional de Planificación Pesquera – Subsecretaría de Pesca y Acuicultura, Argentina
Milena Palka	WWF, New Zealand
Richard Phillips	Joint Nature Conservation Committee (JNCC), United Kingdom
Geoff Tuck	Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO), Australia
Henri Weimerskirch	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France
Oliver Yates	BirdLife International
Secretariat	
Wiesława Misiak	Science Officer
Warren Papworth	Executive Secretary
Juan Pablo Seco Pon	AC7 Staff
Mathilde Huon	AC7 Staff
Interpreters	
Alexandra Borghese	OnCall Interpreters and Translators
Claire Garteiser	OnCall Interpreters and Translators
Sandra Hale	OnCall Interpreters and Translators
Roslyn Wallace	OnCall Interpreters and Translators

Non-attending SBWG members	
Paul Brickle	University of Aberdeen, United Kingdom
Kim Rivera	NOAA Fisheries, United States of America
Ramiro Sanchez	Subsecretaria de Pesca y Acuicultura, Argentina
Roberto Sarralde	Instituto Español de Oceanografía, Spain

ANNEXE 2. REEXAMEN PAR L'ACAP DES MESURES D'ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER POUR LES PECHERIES PALANGRIERES PELAGIQUES



Les bonnes pratiques en matière d'atténuation dans les pêcheries à la palangre pélagiques comprennent le lestage des lignes secondaires, l'utilisation de dispositifs d'effarouchement des oiseaux et la mise à l'eau nocturne. Le GTCA de l'ACAP a procédé à un examen exhaustif des articles scientifiques traitant de l'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries pélagiques et ce document se veut une synthèse de cette étude.

MESURES DE BONNES PRATIQUES

1. Lestage des lignes secondaires
2. Mise à l'eau nocturne
3. a). Dispositifs d'effarouchement des oiseaux pour des bateaux dont la longueur totale est > 35m
b). Dispositifs d'effarouchement des oiseaux pour des bateaux dont la longueur totale est < 35m

AUTRES ELEMENTS DE CONSIDERATION

4. Mise à l'eau latérale, lestage de la palangre et rideau anti-oiseaux
5. Appâts teints en bleu
6. Lanceur de palangres
7. Lanceur d'hameçons appâtés
8. Goulottes de pose sous-marine
9. Gestion du rejet des déchets
10. Appâts vivants

11. État de décongélation des appâts
12. Fermetures de zones
13. Atténuation des captures accidentelles lors de la remontée de la palangre

MESURES DE BONNES PRATIQUES

1. Lestage des lignes secondaires

Preuves scientifiques de l'efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE PROUVEE ET RECOMMANDEE Devrait être utilisée conjointement avec la mise à l'eau nocturne et des dispositifs d'effarouchement des oiseaux. Brothers 1991; Boggs 2001; Sakai *et al.* 2001; Brothers *et al.* 2001; Anderson & McArdle 2002; Gilman *et al.* 2003a, Hu *et al.* 2005; Melvin *et al.* In Press; Melvin *et al.* 2011.

Réserves/Notes

Le lestage permettra de réduire, mais pas d'éliminer, la zone à l'arrière du bateau où les oiseaux sont susceptibles d'être capturés. Les lignes secondaires devraient être lestées pour que les hameçons appâtés coulent rapidement hors de la portée de plongée des oiseaux de mer à la recherche de nourriture. Les palangres lestées coulent plus rapidement et plus régulièrement, ce qui réduit spectaculairement les attaques d'oiseaux de mer sur les hameçons appâtés. Des études scientifiques ont démontré que les configurations de lestage des lignes secondaires dans lesquelles les poids sont rapprochés des hameçons permettent une immersion plus rapide des hameçons (Gianuca *et al.* 2011; Robertson *et al.* 2013), réduisent les attaques d'oiseaux de mer sur les appâts (Jiménez *et al.* 2013; Gianuca *et al.* 2011) entraînant, par conséquent, une réduction de la mortalité (Jiménez *et al.* 2013). Des études menées sur différents régimes de lestage, y compris des régimes qui prévoient le lestage des hameçons, n'ont démontré aucun effet négatif sur les taux de capture des espèces cibles (Jiménez *et al.* 2013; Robertson *et al.* 2013; Gianuca *et al.* 2013). Il est conseillé de perfectionner sans cesse les configurations de lestage des lignes secondaires (poids, nombre et position des lests et du matériel) afin de limiter efficacement les captures accidentelles d'oiseaux de mer et de résoudre les questions de sécurité par le biais de la recherche contrôlée et de l'application dans les pêcheries.

Il a été démontré que le lestage des palangres renforce l'efficacité de la mise à l'eau nocturne et des dispositifs d'effarouchement des oiseaux, ce qui réduit les captures accidentelles d'oiseaux de mer. Cette combinaison de mesures constitue un ensemble de bonnes pratiques en matière d'atténuation. Le lestage des palangres fait partie intégrante des engins de pêche et il a l'avantage d'être appliqué plus régulièrement, ce qui facilite le respect des directives et les contrôles au port. Il est important de renforcer la priorité accordée au lestage des palangres, à condition que certains prérequis puissent être respectés, c'est-à-dire:

- a) caractéristiques du régime de lestage correctement énoncées;
- b) questions sécuritaires convenablement abordées;
- c) prise en compte des questions liées à l'application dans les pêcheries artisanales.

Combinaison nécessaire

Devrait être utilisé en combinaison avec des dispositifs d'effarouchement d'oiseaux et la mise à l'eau nocturne

Besoins en matière de recherche

Il faut continuer de mettre au point des configurations de lestage des lignes secondaires (poids, position, forme, nombre des lests et matériel) permettant de réduire efficacement les taux de captures accidentelles d'oiseaux de mer. Des études devraient évaluer les effets du lestage des lignes secondaires sur le taux de capture de poissons pélagiques et les résultats de ces études devraient permettre d'évaluer le degré de sécurité relative et les caractéristiques de fonctionnement des différentes configurations de lestage. Les études portant sur la réaction des oiseaux de mer (taux de mortalité et taux d'attaques) et des poissons (taux de captures d'espèces cibles et non cibles) face aux lests (de différents poids) placés sur les hameçons (hameçons lestés) et sur la sécurité des hameçons lestés restent la priorité absolue.

Normes minimales

Les normes minimales actuelles en matière de configurations de lestage des lignes secondaires sont:

Plus de 45 g - fixation à moins de 1 m de l'hameçon ou;

Plus de 60 g - fixation à moins de 3,5 m de l'hameçon ou;

Plus de 98 g - fixation à moins de 4 m de l'hameçon.

Il n'est pas recommandé de placer les lests à plus de 4 m de l'hameçon.

Ces régimes ont été adoptés dans les pêcheries à la palangre pélagiques d'Hawaï (45 g à 1 m) et d'Australie (60 g à 3.5 m et 98 g à 4 m) et les deux derniers régimes ont été adoptés par la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (les dispositions de la CPPCO prévoient aussi que les lignes secondaires soient lestées avec des poids de 45 g à 60 g placés à moins de 1 m de l'hameçon). NB. Les lests de 98 g utilisés dans les pêcheries australiennes correspondent à ceux utilisés lors de l'expérience sur le lestage des palangres menée par Robertson et al 2010. Les émerillons lestés disponibles dans le commerce utilisés pour cette expérience pesaient 98 g (pas 100 g).

Suivi de la mise en œuvre

Pêcheries des États côtiers (longueur totale des bateaux < 35 m): il est techniquement très difficile d'enlever, en mer, les poids de ligne sertis dans les lignes secondaires. L'inspection, avant le départ du port, de tous les coffres à matériel présents sur les bateaux constitue une forme de suivi appropriée.

Pêcheries hauturières (longueur totale des bateaux > 35 m): il est techniquement possible d'enlever et/ou de reconfigurer les engins en mer. Suivi de la mise à l'eau des palangres à l'aide des méthodes appropriées (p.ex. inspection des opérations de mise à l'eau des palangres par des observateurs, surveillance vidéo, contrôles de conformité en mer). La surveillance vidéo implique que les engins de mise à l'eau des palangres soient équipés de capteurs de mouvement pour déclencher les caméras.

2. Mise à l'eau nocturne

Preuves scientifiques de l'efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE PROUVEE ET RECOMMANDEE Devrait être utilisée conjointement avec le lestage des lignes secondaires et des dispositifs d'effarouchement des oiseaux. Duckworth 1995; Brothers *et al.* 1999; Gales *et al.* 1998; Klaer & Polacheck 1998; Brothers *et al.* 1999; McNamara *et al.* 1999; Gilman *et al.* 2005; Baker & Wise 2005; Jiménez *et al.* 2009.

Réserves/Notes

Moins efficace en cas de pleine lune, si le pont est fortement éclairé ou dans les pêcheries de haute altitude en été. Moins efficace sur les oiseaux fourrageurs, p.ex les pétrels à menton blanc (Brothers *et al.* 1999; Cherel *et al.* 1996).

Combinaison nécessaire

Devrait être utilisée conjointement avec le lestage des lignes secondaires et des dispositifs d'effarouchement des oiseaux.

Besoins en matière de recherche

Déterminer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux et du lestage des palangres pendant la nuit en identifiant le comportement nocturne des oiseaux de mer à l'aide de technologies visuelles thermiques ou nocturnes.

Normes minimales

La nuit est la période comprise entre le crépuscule nautique et l'aube nautique.

Suivi de la mise en œuvre

Nécessite un VMS (émetteur satellite) ou la présence d'observateurs dans les pêcheries. La vitesse des bateaux est variable; elle dépend de la trajectoire et elle n'est pas la même lors de la pose de la palangre, de la remontée de la palangre ni lorsque le bateau s'immobilise dans des zones de pêche. Le contrôle des activités du bateau à l'aide d'émetteurs satellite VMS par rapport à l'aube et au crépuscule nautique constitue une forme de suivi appropriée. D'autres capteurs VMS adaptés au tambour sur lequel est enroulée la palangre pourraient être utilisés pour vérifier si les directives sont respectées, comme le feraient les capteurs qui déclenchent les caméras de surveillance. Ce dispositif n'est pas encore disponible, il doit être perfectionné.

3 a). Dispositifs d'effarouchement des oiseaux pour des navires dont la longueur totale est > 35m

Preuves scientifiques de leur efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE PROUVEE ET RECOMMANDEE S'agissant des bateaux dont la longueur est > 35 m, les bonnes pratiques recommandent de déployer deux dispositifs d'effarouchement des oiseaux. Les dispositifs d'effarouchement dont l'extension aérienne est adaptée peuvent être manipulés plus aisément sur les grands bateaux. Deux dispositifs d'effarouchement protègent mieux les hameçons appâtés lorsque soufflent des vents latéraux (Melvin *et al.*

2004; Melvin *et al.* 2011). Les lignes de banderoles hybrides (courtes et longues) étaient plus efficaces que les lignes de banderoles courtes pour dissuader les oiseaux de mer plongeurs (pétrels à menton blanc) (Melvin *et al.* 2010; Melvin *et al.* 2011).

Réerves/Notes

Probabilité d'enchevêtrement potentiellement plus importante, en particulier si les points d'attache aux bossoirs (poteaux tori) ne sont pas suffisamment à l'extérieur du bateau. Pour assurer une extension aérienne minimale, les dispositifs d'effarouchement des oiseaux devraient être attachés à la poupe du bateau, au moins 8 m au-dessus du niveau de l'eau. Mise au point d'un engin remorqué pour éviter les enchevêtrements avec les engins de pêche, essentiel pour renforcer son application.

Les espèces plongeuses accroissent la vulnérabilité des oiseaux qui se nourrissent en surface (albatros) en raison des interactions secondaires.

Combinaison nécessaire

Devraient être utilisés conjointement avec le lestage de la palangre et la mise à l'eau nocturne.

Besoins en matière de recherche

La mise au point de méthodes qui réduisent les enchevêtrements entre la portion immergée des dispositifs d'effarouchement et les flotteurs des palangres et qui génèrent une résistance suffisante pour maximiser l'extension aérienne reste la priorité absolue en matière de recherche sur les dispositifs d'effarouchement des oiseaux. Les recherches visant à comparer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement simples et doubles, les caractéristiques de conception des dispositifs (longueur des lignes de banderoles, configurations et matériels) et les méthodes pour remonter et arrimer les dispositifs d'effarouchement restent la priorité.

Normes minimales

Les bateaux devraient déployer des dispositifs d'effarouchement dont la partie émergée mesure au moins 100 m. Les banderoles devraient être de couleurs vives, avec un mélange de banderoles longues et courtes, placées à des intervalles n'excédant pas 5 m, et comporter de longues banderoles attachées à la palangre au moyen d'émerillons qui empêchent les banderoles de s'enrouler autour de la palangre. Les longues banderoles devraient atteindre la surface de la mer par temps calme.

Si un grand bateau n'utilise qu'un seul dispositif d'effarouchement des oiseaux, celui-ci devrait être déployé du côté des appâts qui sont exposés au vent. Si les hameçons appâtés sont posés en dehors du sillage, le point d'attache du dispositif devrait être positionné hors-bord, à plusieurs mètres du côté du bateau où sont déployés les appâts.

Les hameçons appâtés devront être déployés dans l'espace délimité par les deux dispositifs d'effarouchement des oiseaux. Les lanceurs d'hameçons appâtés doivent être réglés de telle façon que les hameçons appâtés sont déployés dans l'espace délimité par les dispositifs d'effarouchement.

Suivi de la mise en œuvre

Nécessite le déploiement d'observateurs dans les pêcheries, une surveillance vidéo ou une surveillance vidéo en mer (p.ex. navire de patrouille ou survols aériens).

3 b). Dispositifs d'effarouchement des oiseaux pour des bateaux dont la longueur totale est < 35m

Preuves scientifiques de leur efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE PROUVEE ET RECOMMANDEE Imber 1994; Uozomi & Takeuchi 1998; Brothers *et al.* 1999; Klaer & Polacheck 1998; McNamara *et al.* 1999; Boggs 2001; CCAMLR 2002; Minami & Kiyota 2004; Melvin 2003. S'agissant des bateaux dont la longueur totale est < 35 m, l'utilisation conjointe d'un dispositif d'effarouchement simple, de la mise à l'eau nocturne et du lestage de la palangre s'est révélée efficace pour les dispositifs d'effarouchement courts et mixtes (ATF 2011; Domingo *et al.*, Gianuca *et al.* 2011).

Réserves/Notes

Pour assurer une extension aérienne minimale, les dispositifs d'effarouchement des oiseaux devraient être attachés à la poupe du bateau, au moins 7 m au-dessus du niveau de l'eau.

Mise au point d'un engin remorqué pour éviter les enchevêtrements avec les engins de pêche, essentiel pour renforcer son application.

Les espèces plongeurs accroissent la vulnérabilité des oiseaux qui se nourrissent en surface (albatros) en raison des interactions secondaires.

Combinaison nécessaire

Devraient être utilisés conjointement avec le lestage de la palangre et la mise à l'eau nocturne.

Normes minimales

Les bateaux devraient déployer des dispositifs d'effarouchement des oiseaux dont la partie émergée mesure au moins 75 m. Les lignes de banderoles devraient être de couleurs vives. Les lignes de banderoles courtes (< 1 m) devraient être placées à 1 m d'intervalle le long de la partie émergée. Deux types de modèles ont fait leurs preuves: un modèle mixte constitué de longues lignes de banderoles placées à 5 m d'intervalle sur les 55 premiers mètres du dispositif d'effarouchement et un modèle qui ne comporte pas de longues lignes de banderoles. Les dispositifs d'effarouchement devraient être le plus légers, le plus pratiques et le plus solides possible. Les banderoles devraient être attachées au bateau au moyen d'un émerillon afin de réduire au minimum la rotation de la banderole résultant du couple créé par la traction du bateau.

Les objets tractés, posés pour augmenter la résistance, peuvent s'emmêler avec les lignes de flotteurs, ce qui peut avoir pour résultat l'interruption des opérations de pêche et, dans certains cas, la perte d'engins de pêche. Des banderoles courtes peuvent être liées à la palangre pour créer un effet "goupillon" et augmenter la traînée tout en réduisant au minimum les enchevêtrements avec les lignes de flotteurs. Des points de rupture devraient être intégrés à la partie immergée du dispositif d'effarouchement pour plus de sûreté et pour

éviter des problèmes opérationnels au cas où les flotteurs de la palangre s'enchevêtreraient avec la partie immergée du dispositif.

Suivi de la mise en œuvre

Nécessite le déploiement d'observateurs dans les pêcheries, une surveillance vidéo ou une surveillance vidéo en mer (p.ex. navire de patrouille ou survols aériens).

AUTRES ELEMENTS DE CONSIDERATION

4. Mise à l'eau latérale avec lestage de la palangre et rideau anti-oiseaux

Preuves scientifiques de l'efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE NON PROUVEE ET NON RECOMMANDEE POUR LES PECHERIES DE L'HEMISPHERE SUD. Brothers & Gilman 2006; Yokota & Kiyota 2006.

Réserves/Notes

Efficace uniquement si les hameçons sont suffisamment immergés lorsqu'ils atteignent la poupe du bateau et qu'ils sont protégés par un rideau anti-oiseaux. A Hawaï, on a procédé à des essais de mise à l'eau latérale avec un rideau anti-oiseaux et des émerillons lestés de 45-60 g ont été placés à moins de 0,5 m des hameçons. Des recherches japonaises sont parvenues à la conclusion que cette technique doit être utilisée en combinaison avec d'autres mesures (Yokota & Kiyota 2006). Elle n'a pas été testée dans les pêcheries de l'hémisphère sud; cette méthode ne peut donc pas être recommandée pour l'instant.

Combinaison nécessaire

Les palangres mises à l'eau latéralement doivent être lestées de manière adéquate et protégées par un rideau anti-oiseaux efficace. Doit faire l'objet d'essais rigoureux dans les pêcheries de l'hémisphère sud.

Besoins en matière de recherche

Pas encore testée dans les pêcheries de l'hémisphère sud par rapport aux rassemblements d'oiseaux de mer plongeurs (p.ex. pétrels *Procellaria* sp. et puffins *Puffinus* sp.) et d'albatros - des essais doivent être menés de toute urgence.

Normes minimales

La mise à l'eau latérale doit être clairement définie. Comme indiqué précédemment, la mise à l'eau latérale a été testée à Hawaï, en combinaison avec un rideau anti-oiseaux et des émerillons lestés de 45-60 g placés à moins de 1 m des hameçons appâtés. Les essais menés à Hawaï prévoyaient que les hameçons soient déployés à min. 1 m de la poupe, ce qui risque de réduire l'efficacité de cette méthode. La distance par rapport à la poupe faire référence à l'endroit à partir duquel les hameçons sont déployés manuellement. Les hameçons appâtés doivent être tirés manuellement à l'avant du lieu de déploiement s'ils veulent bénéficier de la "protection" que peut leur offrir l'arrière du navire.

Suivi de la mise en œuvre

Nécessite le déploiement d'observateurs dans les pêcheries ou une surveillance vidéo.

5. Appâts teints en bleu

Preuves scientifiques de leur efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE NON PROUVEE ET NON RECOMMANDEE Boggs 2001; Brothers 1991; Gilman *et al.* 2003a; Minami & Kiyota 2001; Minami & Kiyota 2004; Lydon & Starr 2005. Cocking *et al.* 2008.

Réserves/Notes

D'après de nouvelles données, cette technique n'est efficace que si les hameçons sont appâtés avec des calmars (Cooking *et al.* 2008). La teinture des appâts à bord prend du temps et peut s'avérer difficile en cas de tempête. Les résultats des études sont contradictoires.

Combinaison nécessaire

Doit être utilisée en combinaison avec des dispositifs d'effarouchement d'oiseaux ou la mise à l'eau nocturne

Besoins en matière de recherche

Des essais doivent être menés dans l'océan Austral.

Normes minimales

Couleur standard ou spécifique (p.ex. utilisation du colorant alimentaire 'Bleu brillant' (indice couleur 42090, aussi connu comme additif alimentaire E133) mélangé à 0.5% pendant minimum 20 minutes).

Suivi de la mise en œuvre

Actuellement, pour pouvoir assurer un suivi, la teinture des appâts en mer nécessite la présence d'observateurs ou une surveillance vidéo. En l'absence d'observateurs à bord ou de vidéo surveillance, les appâts doivent être teints à terre; tous les appâts se trouvant sur des navires doivent ensuite être contrôlés avant que les bateaux ne quittent le port.

6. Lanceur de palangres

Preuves scientifiques de son efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE NON PROUVEE ET NON RECOMMANDEE Robertson *et al.* 2010.

Réserves/Notes

Les palangres déployées dans le sillage de l'hélice avec un lanceur de palangres sans tension à la poupe (p.ex. lâche) ou en profondeur ralentissent significativement la vitesse d'immersion des hameçons (Robert *et al.* 2010). L'utilisation d'un lanceur de palangres pour déployer des engins en profondeur ne peut pas être assimilée à une mesure d'atténuation.

Combinaison nécessaire

Non applicable

Besoins en matière de recherche

Non applicable

Normes minimales

Il n'est pas recommandé d'utiliser cette méthode comme mesure d'atténuation.

Suivi de la mise en œuvre

Non applicable

7. Lanceur d'hameçons appâtés

Preuves scientifiques de son efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE NON PROUVEE ET NON RECOMMANDEE Duckworth 1995; Klaer & Polacheck 1998.

Réserves/Notes

Il ne s'agit pas d'une mesure d'atténuation à moins que les lanceurs ne soient en mesure de contrôler la distance à laquelle les appâts sont lancés. C'est indispensable pour que les hameçons puissent être déployés avec précision sous un dispositif d'effarouchement des oiseaux. Les dispositifs actuels (sans réglage de la puissance) risquent de déployer les hameçons appâtés bien au-delà de la ligne de banderoles, ce qui augmente les risques qu'encourent les oiseaux de mer. Seuls quelques dispositifs actuellement commercialisés sont réglables. Doivent être perfectionnés.

Combinaison nécessaire

Cette méthode ne peut pas être recommandée comme mesure d'atténuation pour l'instant.

Besoins en matière de recherche

Développer (et mettre en œuvre) des lanceurs dont on peut régler la puissance.

Normes minimales

Cette méthode ne peut pas être recommandée comme mesure d'atténuation.

Suivi de la mise en œuvre

Non applicable

8. Goulottes de pose sous-marine

Preuves scientifiques de son efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE NON PROUVEE ET NON RECOMMANDEE Brothers 1991; Boggs 2001; Gilman *et al.* 2003a; Gilman *et al.* 2003b; Sakai *et al.* 2004; Lawrence *et al.* 2006.

Réserves/Notes

S'agissant de la pêche pélagique, les engins existants ne sont pas suffisamment solides pour de grands bateaux navigant sur des mers agitées. Problèmes de dysfonctionnements et résultats contradictoires (e.g. Gilman *et al.* 2003a et essais en Australie cités par Baker & Wise 2005).

Combinaison nécessaire

Cette méthode n'est pas recommandée pour l'instant.

Besoins en matière de recherche

Problèmes de conception à résoudre

Normes minimales

Pas encore établies

Suivi de la mise en œuvre

Non applicable

9. Gestion du rejet des déchets
--

Preuves scientifiques de son efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE NON PROUVEE McNamara *et al.* 1999; Cherel *et al.* 1996.

Réserves/Notes

Mesure supplémentaire. Sa définition est essentielle. La présence de déchets attire les oiseaux de mer vers les bateaux. Il faudrait, si possible, restreindre ou éviter tout déversement de déchets pendant la pose et la remontée. Des déversements stratégiques durant la mise à l'eau de la palangre peuvent accroître les interactions et devraient être déconseillés. Il peut être impossible de garder et/ou d'incinérer les déchets sur des navires de petite taille.

Combinaison nécessaire

Cette méthode doit être utilisée en combinaison avec d'autres méthodes.

Besoins en matière de recherche

Besoin de plus d'informations sur les avantages et les inconvénients dans les pêcheries pélagiques (à long et court terme).

Normes minimales

Pas encore établies pour les pêcheries pélagiques. Dans les pêcheries démersales de la CCAMLR, le déversement de déchets est interdit lors de la pose de la palangre. On encourage le stockage des déchets lors de la remontée de la palangre et, si des déchets doivent être déversés, il faut les déverser de l'autre côté du bateau.

Suivi de la mise en œuvre

Les déversements de déchets doivent être contrôlés par les observateurs déployés dans les pêcheries ou par vidéo surveillance.

10. Appâts vivants

Preuves scientifiques de son efficacité dans les pêcheries pélagiques

LES APPATS VIVANTS NE SONT PAS RECOMMANDÉS Trebilco *et al.* 2010; Robertson *et al.* 2010.

Réserves/Notes

Les appâts vivants coulent beaucoup moins vite que les appâts morts (poissons et calmars); ils restent, de ce fait, davantage à la portée des oiseaux de mer . L'utilisation d'appâts vivants est associée à des taux de captures accidentelles d'oiseaux de mer plus élevés.

Combinaison nécessaire

L'utilisation d'appâts vivants n'est pas une mesure d'atténuation.

Besoins en matière de recherche

Non applicable

Normes minimales

L'utilisation d'appâts vivants n'est pas une mesure d'atténuation.

Suivi de la mise en œuvre

Non applicable

11. État de décongélation des appâts

Preuves scientifiques de son efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE NON RECOMMANDÉE Brothers 1991; Duckworth 1995; Klaer & Polacheck; Brothers *et al.* 1999; Robertson & van den Hoff 2010.

Réserves/Notes

Si les appâts sont congelés en bloc, ils ne peuvent pas être séparés les uns des autres et les hameçons ne peuvent pas être appâtés à moins que les appâts ne soient partiellement décongelés (il n'est pas pratique pour les pêcheurs d'utiliser des appâts congelés). Des appâts partiellement décongelés coulent à la même vitesse que des appâts entièrement décongelés.

Combinaison nécessaire

Ce n'est pas une mesure d'atténuation.

Besoins en matière de recherche

Non applicable

Normes minimales

Cette méthode n'est pas recommandée comme mesure d'atténuation.

Suivi de la mise en œuvre

Non applicable

12. Fermetures de zones

Preuves scientifiques de son efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE PROUVEE ET RECOMMANDEE La fermeture temporaire de zones importantes pendant des périodes d'alimentation intenses est efficace pour réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre.

Réserves/Notes

Cette méthode efficace a fait ses preuves là où d'autres méthodes se sont révélées inefficaces, en particulier dans des zones à haut risque. Cette méthode est particulièrement efficace pour des saisons/zones cibles, mais elle peut avoir pour effet de déplacer les efforts de pêche dans d'autres zones ou dans des zones limitrophes peut-être moins bien réglementées, ce qui a pour conséquence d'accroître le taux de mortalité accidentelle dans ces zones.

Combinaison nécessaire

Elle doit être associée à d'autres mesures, à la fois dans les zones spécifiques lorsque la saison de pêche est ouverte, mais également dans les zones limitrophes afin de s'assurer que le déplacement des efforts de pêche n'entraîne pas simplement un décalage spatial de la mortalité accidentelle.

Besoins en matière de recherche

Besoin de plus d'informations concernant la variabilité saisonnière de l'abondance des espèces dans les pêcheries.

Normes minimales

Aucune, mais fortement recommandé.

Suivi de la mise en œuvre

Le fait que les bateaux soient équipés de VMS et que les activités soient supervisées par des autorités compétentes constitue une forme de suivi appropriée. Les zones/saisons devraient être surveillées pour assurer l'efficacité de cette méthode si l'on suspecte des activités de pêche INN.

13. Atténuation des captures accidentelles lors de la remontée de la palangre

Preuves scientifiques de son efficacité dans les pêcheries pélagiques

TECHNIQUE NON PROUVEE S'agissant des pêcheries à la palangre, il faut encore développer des stratégies visant à réduire le nombre d'oiseaux de mer pris au piège des hameçons lors de la remontée de la palangre.

Réserves/Notes

Aucune information

Combinaison nécessaire

Aucune information

Besoins en matière de recherche

Développer des méthodes qui réduisent le nombre d'oiseaux de mer pris au piège des hameçons lors de la remontée de la palangre.

Normes minimales

Aucune information

Suivi de la mise en œuvre

Aucune information

REFERENCES

- Anderson, S. and McArdle, B., 2002. Sink rate of baited hooks during deployment of a pelagic longline from a New Zealand fishing vessel. *New Zealand Journal of Marine and Freshwater Research*, 36: 185–195.
- ATF 2011. Developments in experimental mitigation research – Pelagic longline fisheries in Brazil, South Africa and Uruguay. Sixth Meeting of Advisory Committee. *Guayaquil, Ecuador, 29 August – 2 September 2011*.
- Baker, G.B., and Wise, B.S. 2005. The impact of pelagic longline fishing on the flesh-footed shearwater *Puffinus carneipes* in Eastern Australia. *Biological Conservation*, 126: 306–316.
- Boggs, C.H., 2001. Deterring albatrosses from contacting baits during swordfish longline sets. In: Melvin, E., Parrish, J.K. (Eds), *Seabird Bycatch: Trends, Roadblocks and Solutions*. University of Alaska Sea Grant, Fairbanks, Alaska, pp. 79–94.
- Brothers, N. and Gilman, E. 2006. Technical assistance for Hawaii-based pelagic longline vessels to modify deck design and fishing practices to side set. Prepared for the National marine Fisheries Service Pacific Islands Regional Office. Blue Ocean Institute, September 2006.

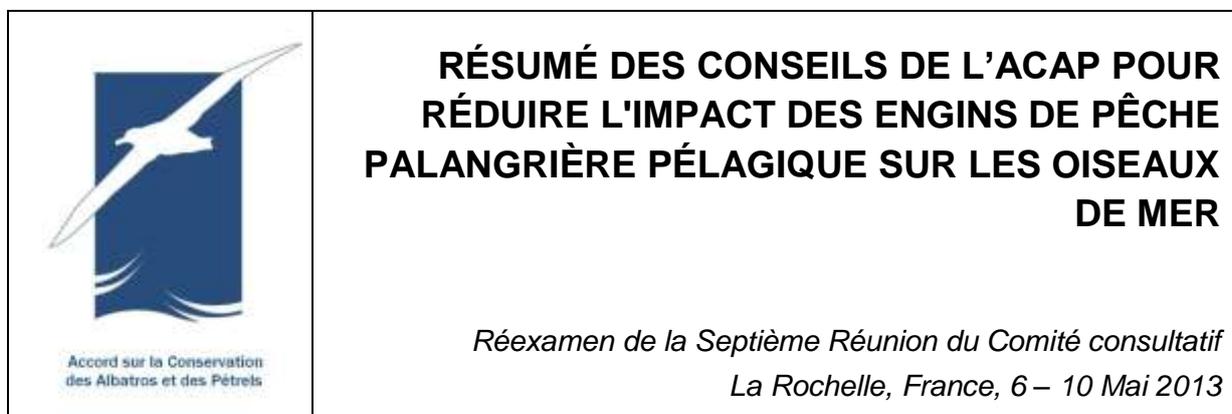
- Brothers, N.P. 1991. Approaches to reducing albatross mortality and associated bait loss in the Japanese long-line fishery. *Biological Conservation*, 55: 255–268.
- Brothers, N., Gales, R. and Reid, T. 1999. The influence of environmental variables and mitigation measures on seabird catch rates in the Japanese tuna longline fishery within the Australian Fishing Zone 1991-1995. *Biological Conservation*, 88: 85–101.
- Brothers, N., Gales, R., and Reid, T., 2001. The effect of line weighting on the sink rate of pelagic tuna longline hooks, and its potential for minimising seabird mortalities. CCSBT-ERS/0111/53.
- Brouwer, S. and Walker, N. 2008. Use of light streamer lines and line weighting on longline vessels and the implications for seabird bycatch. WCPFC Scientific Committee Fourth Regular Session, 11-22 August 2008 WCPFC-SC4-2008/EB-IP-3.
- CCAMLR, 2002. Report of the working group on fish stock assessment. Report of the twenty-first meeting of the Scientific Committee of the Commission for the Conservation of Marine Living Resources. Commission for the Conservation of Marine Living Resources, Hobart.
- Cherel, Y., Weimerskirch, H. and Duhamel., G 1996. Interactions between longline vessels and seabirds in Kerguelen Waters and a method to reduce seabird mortality. *Biological Conservation*, 75: 63–70.
- Cocking, L.J., Double, M.C., Milburn, P.J. and Brando, V.E. 2008. Seabird bycatch mitigation and blue-dyed bait: A spectral and experimental assessment. *Biological Conservation*, 14: 1354–1364.
- Dimas, G., Peppes, F., César, J., Marques, C., and Neves, T. 2011. The effect of leaded swivel position and light toriline on bird attack rates in Brazilian pelagic longline. Sixth Meeting of Advisory Committee. *Guayaquil, Ecuador, 29 August – 2 September 2011*.
- Domingo, A., Jiménez, S., Abreu, M., Forselledo, R., and Pons, M. 2011. Effectiveness of tori-line use to reduce seabird bycatch in the Uruguayan pelagic longline fleet. Sixth Meeting of Advisory Committee. *Guayaquil, Ecuador, 29 August – 2 September 2011*.
- Duckworth, K., 1995. Analysis of factors which influence seabird bycatch in the Japanese southern bluefin tuna longline fishery in New Zealand waters, 1989–1993. New Zealand Fisheries Assessment Research Document 95/26.
- Gales, R., Brothers, N. and Reid, T. 1998. Seabird mortality in the Japanese tuna longline fishery around Australia, 1988-1995. *Biological Conservation*, 86: 37–56.
- Gianuca, D., Peppes, F.V., César, J.H., Sant'Ana, R., and Neves, T. 2013. Do leaded swivels close to hooks affect the catch rate of target species in pelagic longline? A preliminary study of southern Brazilian fleet. Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels, Fifth Meeting of the Seabird Bycatch Working Group. La Rochelle, France, 1-3 May 2013, SBWG5 Doc 33.
- Gilman, E., Brothers, N., Kobayashi, D. R., Martin, S., Cook, J., Ray, J., Ching, G., and Woods, B. 2003a. Performance assessment of underwater setting chutes, side setting, and blue-dyed bait to minimise seabird mortality in Hawaii longline tuna and swordfish

- fisheries. Final report. Western Pacific Regional Fishery Management Council. Honolulu, Hawaii, USA. 42pp.
- Gilman, E., Boggs, C. and Brothers, N. 2003b. Performance assessment of an underwater setting chute to mitigate seabird bycatch in the Hawaii pelagic longline tuna fishery. *Ocean and Coastal Management*, 46: 985–1010.
- Gilman, E., Brothers, N. and Kobayashi, D. 2005. Principles and approaches to abate seabird bycatch in longline fisheries. *Fish and Fisheries*, 6: 35–49.
- Hu, F., Shiga, M., Yokota, K., Shiode, D., Tokai, T., Sakai, H., and Arimoto, T. 2005. Effects of specifications of branch line on sinking characteristics of hooks in Japanese tuna longline. *Nippon Suisan Gakkaishi* 71: 33–38.
- Imber, M.J., 1994. Report on a tuna long-lining fishing voyage aboard Southern Venture to observe seabird by-catch problems. Science & Research Series 65. Department of Conservation, Wellington, New Zealand.
- Jiménez S., Domingo A., Abreu M., Forselledo R., and Pons M. 2013. Effect of reduced distance between the hook and weight in pelagic longline branchlines on seabird attack and bycatch rates and on the catch of target species. Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels, Fifth Meeting of the Seabird Bycatch Working Group. La Rochelle, France, 1-3 May 2013, SBWG5 Doc 49.
- Jiménez S, Domingo A, and Brazeiro A. 2009. Seabird bycatch in the Southwest Atlantic: interaction with the Uruguayan pelagic longline fishery. *Polar Biology*, 32: 187–196.
- Klaer, N. and Polacheck, T. 1998. The influence of environmental factors and mitigation measures on by-catch rates of seabirds by Japanese longline fishing vessels in the Australian region. *Emu*, 98: 305–16.
- Lawrence, E., Wise, B., Bromhead, D., Hindmarsh, S., Barry, S., Bensley, N. and Findlay, J. 2006. Analyses of AFMA seabird mitigation trials – 2001 to 2004. Bureau of Rural Sciences. Canberra.
- Lokkeborg, S., 2003. Review and evaluation of three mitigation measures - bird-scaring line, underwater setting and line shooter - to reduce seabird bycatch in the north Atlantic longline fishery. *Fisheries Research*, 60: 11–16.
- Lydon, G. and Starr, P., 2005. Effect of blue dyed bait on incidental seabird mortalities and fish catch rates on a commercial longliner fishing off East Cape, New Zealand. Unpublished Conservation Services Programme Report, Department of Conservation, New Zealand. 12p.
- McNamara B, Torre L, and Kaaialii G. Hawaii longline seabird mortality mitigation project. Honolulu, HI, USA: Western Pacific Regional Fishery Management Council, 1999.
- Melvin, E. F., Guy, T. J. and Reid, L. B. In Press. Reducing seabird bycatch in the South African joint venture tuna fishery using bird-scaring lines, branch line weighting and nighttime setting of hooks. *Fisheries Research*.
- Melvin, E. F., Guy, T. J. and Reid, L. B. 2011. Preliminary report of 2010 weighted branch line trials in the tuna joint venture fishery in the South African EEZ. Agreement on the

- Conservation of Albatrosses and Petrels, Fourth Meeting of the Seabird Bycatch Working Group, Guayaquil, Ecuador, 22 – 24 August 2011, SBWG-4 Doc 07.
- Melvin, E. F., Guy, T. J. and Reid, L. B. 2010. Shrink and Defend: A Comparison of Two Streamer Line designs in the 2009 South Africa Tuna Fishery. Third Meeting of the Seabird Bycatch Working Group, ACAP, SBWG-3 Doc 13.rev1.
- Melvin, E. F., Sullivan, B., Robertson, G. and Wienecke, B. 2004. A review of the effectiveness of streamer lines as a seabird bycatch mitigation technique in longline fisheries and CCAMLR streamer line requirements. CCAMLR Science, 11: 189–201.
- Melvin, E.F. 2003. Streamer lines to reduce seabird bycatch in longline fisheries. Washington Sea Grant Program, WSG-AS 00-33.
- Melvin, E.F., Parrish, J.K., Dietrich, K.S. and Hamel, O.S. 2001. Solutions to seabird bycatch in Alaska's demersal longline fisheries. Project A/FP-7, WSG-AS 01-01, Washington Sea Grant.
- Minami, H. and Kiyota, M. 2001. Effect of blue-dyed bait on reducing incidental take of seabirds. CCSBT-ERS/0111/61. 7pp.
- Minami, H. and Kiyota, M., 2004 . Effect of blue-dyed bait and tori-pole streamer on reduction of incidental take of seabirds in the Japanese southern bluefin tuna longline fisheries. CCSBT-ERS/0402/08.
- Robertson, G., Candy, S. G. and Hall, S. 2013. New branch line weighting regimes to reduce the risk of seabird mortality in pelagic longline fisheries without affecting fish catch. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems. doi: 10.1002/aqc.2346.
- Robertson, G., Candy, S.G. and Wienecke, B. 2010. Effect of line shooter and mainline tension on the sink rates of pelagic longlines and implications for seabird interactions. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems DOI: 10.1002/aqc.1100.
- Robertson, G., and van den Hoff, J. 2010. Static water trials on the sink rates of baited hooks to improve understanding of sink rates estimated at sea. Report to the Third meeting of the Seabird Bycatch Working Group of ACAP.
- Robertson, G., Candy, S. G., Wienecke, B., and Lawton, K. submitted, 2010. Experimental determinations of factors affecting the sink rates of baited hooks to minimise seabird mortality in pelagic longline fisheries.
- Sakai, H., Fuxiang, H., and Arimoto, T., 2004. Underwater setting device for preventing incidental catches of seabirds in tuna longline fishing, CCSBT-ERS/0402/Info06.
- Sakai, H., Hu, F., and Arimoto, T. 2001. Basic study on prevention of incidental catch of seabirds in tuna longline. CCSBT-ERS/0111/62.
- Trebilco, R., Gales, R., Lawrence, E., Alderman, R., Robertson, G. and Baker, G.B. 2010 (in press). Seabird bycatch in the Eastern Australian Tuna and Billfish pelagic longline fishery: temporal, spatial and biological influences. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems.

- Uozumi, Y. and Takeuchi, Y. 1998. Influence of tori pole on incidental catch rate of seabirds by Japanese southern bluefin tuna longline fishery in high seas. CCSBT-WRS/9806/9 revised. 5pp.
- Yokota, K. and Kiyota, M. 2006. Preliminary report of side-setting experiments in a large sized longline vessel. WCPFC-SC2-2006/EB WP-15. Paper submitted to the Second meeting of the WCPFC Ecosystem and Bycatch SWG. Manila, 10th August 2006
- Yokota, K., Minami, H. and Kiyota, M. 2008. Direct comparison of seabird avoidance effect between two types of tori-lines in experimental longline operations. WCPFC Scientific Committee Fourth Regular Session, 11-22 August 2008 WCPFC-SC4-2008/EB-WP-7.

ANNEXE 3. RÉSUMÉ DES CONSEILS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ENJUS DE PÊCHE PALANGRIÈRE PÉLAGIQUE SUR LES OISEAUX DE MER



Objectif: Réduire au niveau le plus bas possible la capture accessoire d'oiseaux de mer.

RESUME

La combinaison d'avançons lestés, de lignes d'effarouchement des oiseaux et de la mise à l'eau nocturne est la meilleure pratique en matière d'atténuation dans les pêcheries palangrières pélagiques. Il convient d'appliquer ces mesures dans les zones où les efforts de pêche se déroulent dans un milieu où évoluent des oiseaux de mer qui risqueraient d'être victimes des captures accessoires afin de réduire aux niveaux les plus bas possibles la mortalité accidentelle. D'autres facteurs comme la sécurité, les considérations pratiques et les caractéristiques de la pêche doivent également être pris en compte.

Il n'existe actuellement aucune mesure d'atténuation unique pour empêcher de manière fiable la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans la plupart des pêcheries palangrières pélagiques. La méthode la plus efficace est d'utiliser les mesures mentionnées plus haut en combinaison.

INTRODUCTION

La mortalité accidentelle d'oiseaux de mer, principalement d'albatros et de pétrels, dans les pêcheries palangrières continue d'être une grave préoccupation mondiale et a été la principale raison de la passation de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP). Dans les pêcheries palangrières, les oiseaux de mer sont tués lorsqu'ils sont hameçonnés et noyés en avalant les appâts fixés aux hameçons des palangres lors du déploiement des engins. Ils peuvent également être hameçonnés lorsque les engins sont remontés ; toutefois, bon nombre de ces oiseaux sont relâchés vivants après avoir été « déshameçonnés » précautionneusement. Bien que la plupart des mesures d'atténuation

soient largement applicables, l'application et les spécifications de certaines d'entre elles varient selon les méthodes de pêche à la palangre et la configuration des engins utilisées localement. Par exemple, la majeure partie de la littérature scientifique sur l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches pélagiques se rapporte aux grands bateaux, et rares sont les études qui portent sur les bateaux plus petits, ou sur la configuration des engins et les méthodes des flottilles artisanales ; des conseils pour atténuer la capture accessoire d'oiseaux de mer sont en cours d'élaboration. L'ACAP a systématiquement passé en revue la littérature scientifique qui traite de l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries pélagiques et le présent document est un condensé de cet examen (CC6 Rapport final ANNEXE 13).

Mesures conformes aux meilleures pratiques

1. Lestage des avançons

Les avançons doivent être lestés pour que les hameçons appâtés coulent rapidement hors de la portée de plongée des oiseaux de mer à la recherche de nourriture. Les lignes lestées coulent plus rapidement et plus régulièrement, ce qui entraîne une réduction significative des attaques d'hameçons appâtés. Des études scientifiques ont montré que les systèmes de lestage qui plaçaient une masse plus importante près des hameçons permettaient aux hameçons de s'immerger plus rapidement, réduisaient les attaques des oiseaux de mer sur les appâts étaient, par conséquent, plus susceptibles de réduire la mortalité. Les études d'une série de configurations de lestage, y compris des systèmes plaçant la masse au niveau de l'hameçon, n'ont pas révélé d'effet négatif sur les taux de capture des espèces ciblées. La mise au point continue des configurations de lestage (masse, nombre, position des lests et matériaux) visant à réduire efficacement la capture accessoire d'oiseaux de mer et à améliorer les questions de sécurité à travers la recherche et l'application de cette recherche dans les pêcheries est encouragée.

Le lestage des lignes a amélioré l'efficacité de la mise à l'eau nocturne et des lignes d'effarouchement à banderoles des oiseaux dans la réduction de la capture accessoire d'oiseaux de mer. Le lestage des palangres est intégré à l'engin de pêche et a l'avantage d'être mis en œuvre de façon plus uniforme, ce qui facilite ainsi la conformité des navires de pêche. Partant de ce constat, il est important de rappeler la priorité donnée au lestage des palangres, et de certaines conditions qui doivent être respectées pour ce faire, notamment :

- a) une bonne spécification des caractéristiques du système de lestage ;
- b) la prise en compte adaptée des questions de sécurité ;
- c) la prise en compte des questions liées à l'application dans les pêcheries artisanales.

Les normes minimales actuellement recommandées pour les systèmes de lestage des avançons sont les suivantes :

Plus de 45 g – fixation à moins de 1 m de l'hameçon, ou

Plus de 60 g – fixation à moins de 3,5 m de l'hameçon, ou

Plus de 98 g – fixation à moins de 4 m de l'hameçon.

Le placement des lests à plus de 4 m de l'hameçon n'est pas recommandé.

Le groupe de travail attend des recherches plus approfondies sur les différentes configurations de lestage. Ces configurations pourront être revues ultérieurement.

2. Mise à l'eau nocturne

La mise à l'eau nocturne des palangres, entre le crépuscule nautique et l'aube nautique, est très efficace pour réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer parce que la plupart des oiseaux de mer vulnérables sont inactifs pendant la nuit.

3. Lignes d'effarouchement des oiseaux

Les lignes d'effarouchement des oiseaux bien conçues et déployées correctement éloignent les oiseaux des appâts en train de couler, réduisant ainsi considérablement les attaques d'oiseaux de mer et la mortalité qui y est associée. Une ligne d'effarouchement des oiseaux est une ligne qui relie un point surélevé à l'arrière d'un bateau de pêche à un dispositif ou un mécanisme qui crée une résistance à son extrémité. Lorsque le bateau se déplace vers l'avant, cette traînée [drag] fait que la section de ligne la plus proche du bateau est soulevée vers le haut. Des banderoles aux couleurs vives suspendues à la partie émergée de la ligne dissuadent les oiseaux de voler par-dessus et en dessous de la ligne, les empêchant ainsi d'atteindre les hameçons appâtés. C'est la section aérienne (émergée) de la ligne munie de banderoles qui effraie les oiseaux et les éloigne des appâts en train de couler.

Les lignes d'effarouchement des oiseaux doivent être aussi résistantes et fines que possible. Les lignes doivent être attachées au bateau au moyen d'un émerillon afin de réduire au minimum la rotation de la ligne résultant du couple [torque] créé par la traction du bateau. Les objets tractés, posés pour augmenter la résistance, et la partie émergée de la ligne d'effarouchement des oiseaux, ont tendance à s'emmêler avec les lignes de flotteurs, ce qui peut avoir pour résultat la perte des lignes d'effarouchement des oiseaux, des interruptions dans les opérations de pêche et, dans certains cas, la perte d'engins de pêche. D'autres solutions, comme l'ajout de banderoles courtes à la partie immergée de la ligne, peuvent augmenter la traînée tout en réduisant au minimum les enchevêtrements avec les lignes de flotteurs. Des liens faibles (points de rupture) doivent être intégrés dans la partie immergée de la ligne pour plus de sûreté et pour éviter des problèmes opérationnels au cas où les lignes s'enchevêtreraient.

Compte tenu des différences opérationnelles dans les pêcheries palangrières pélagiques en raison de la taille des bateaux et des types d'engins, les spécifications des lignes d'effarouchement des oiseaux font une distinction entre les navires de plus de 35 mètres et ceux de moins de 35 mètres.

3. (a) Recommandations pour les bateaux de plus de 35 m de longueur totale

L'utilisation simultanée de deux lignes d'effarouchement des oiseaux, placées une de chaque côté de la palangre immergée, fournit une protection maximale contre les attaques des oiseaux, dans différentes conditions anémométriques, et est recommandée comme meilleure pratique pour les grands bateaux.

Les lignes d'effarouchement des oiseaux doivent être conformes aux spécifications suivantes :

Les lignes d'effarouchement des oiseaux doivent être déployées afin de maximiser la partie émergée. La partie émergée est fonction de la vitesse du bateau, de la hauteur du point de fixation au navire, de la traînée et du poids des matériaux de la ligne d'effarouchement des oiseaux.

Les navires doivent déployer des lignes d'effarouchement des oiseaux dont la partie émergée mesure au moins 100 m. Pour arriver à une couverture aérienne minimum, les lignes d'effarouchement des oiseaux doivent être attachées au navire de sorte qu'elles soient suspendues à un point situé au niveau de la poupe, à un minimum de 8m au-dessus de la surface de l'eau.

Les banderoles doivent être : de couleurs vives, avec un mélange de banderoles longues et courtes, placées à des intervalles ne dépassant pas 5 m, et de longues banderoles attachées à la ligne au moyen d'émerillons qui empêchent les banderoles de s'enrouler autour de la ligne. Toutes les banderoles doivent atteindre la surface de la mer par temps calme.

Les hameçons appâtés doit être déployés à l'intérieur de l'espace délimité par les deux lignes d'effarouchement des oiseaux. Les lanceurs d'hameçons appâtés doivent être réglés de telle façon que les hameçons appâtés se posent à l'intérieur de l'espace délimité par les lignes d'effarouchement des oiseaux.

Lorsqu'un grand bateau n'utilise qu'une seule ligne d'effarouchement des oiseaux, celle-ci doit être déployée du côté au vent des appâts en train de couler. Si les hameçons appâtés sont posés hors-bord du sillage, le point d'attache au bateau de la ligne d'effarouchement des oiseaux doit être positionné hors-bord à plusieurs mètres du côté du bateau où sont déployés les appâts. La meilleure méthode pour positionner le point d'attache est d'utiliser un bossoir (poteau de tori) [tori pole] situé près de la poupe et aussi loin vers l'arrière que possible. Le positionnement correct hors-bord réduit également la possibilité d'enchevêtrement des lignes d'effarouchement des oiseaux et des lignes de flotteurs.

3. (b) Recommandations pour les bateaux de plus de 35 m de longueur totale

Une seule ligne d'effarouchement des oiseaux avec des banderoles longues ou courtes, ou courtes seulement, s'est révélée efficace sur les bateaux plus petits.

Les banderoles doivent être de couleurs vives. Les banderoles courtes (>1 m) doivent être placées à des intervalles de 1 m sur toute la longueur de la partie émergée. Deux modèles se sont révélés efficaces : un modèle mixte qui comporte des banderoles longues placées à

des intervalles de 5 m sur les premiers 55 m de la ligne d'effarouchement des oiseaux, et un modèle qui ne comporte pas de banderoles longues.

Les navires doivent déployer des lignes d'effarouchement des oiseaux dont la partie émergée mesure au moins 75 m. Pour arriver à une couverture aérienne minimum, les lignes d'effarouchement des oiseaux doivent être attachées au navire de sorte qu'elles soient suspendues à un point situé au niveau de la poupe, à un minimum de 7m au-dessus de la surface de l'eau.

Autres considérations

Zones et fermetures saisonnières: La fermeture temporaire des aires d'alimentation importantes à la pêche (par exemple, les zones adjacentes à des colonies importantes d'oiseaux de mer pendant la saison de reproduction, au cours de laquelle de nombreux oiseaux de mer affamés sont présents) permettra d'éliminer la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans cette région.

Tension de la ligne-mère : La mise à l'eau de la ligne-mère, des avançons et des hameçons appâtés dans la turbulence de l'hélice (sillage) ralentit la vitesse d'immersion et doit être évitée.

Appâts vivants ou morts : L'utilisation d'appâts vivants doit être évitée. Certains appâts vivants peuvent rester près de la surface de l'eau pendant des périodes prolongées (par exemple, jusqu'à 120 secondes), augmentant ainsi la probabilité de capture d'oiseaux de mer.

Position de l'hameçon sur l'appât : Les appâts fixés soit dans la tête (poisson), ou la queue (poissons et calmar), coulent beaucoup plus rapidement que les appâts fixés dans le milieu du dos ou le manteau (calmars).

Gestion des abats et du déversement des déchets : Les oiseaux de mer sont attirés par les rejets, les abats et les appâts ayant déjà servi. Les appâts déjà utilisés doivent être conservés pendant la remontée des lignes. Pour bien faire, les abats et les appâts ayant déjà servi doivent être déversés du côté du bateau opposé au côté de la remontée de la ligne. Les abats et les déchets ne doivent pas être déversés pendant la mise à l'eau de la ligne. Tous les hameçons doivent être enlevés et conservés à bord avant que les rejets soient déversés du bateau.

Nouvelles technologies

De nouvelles technologies qui permettent d'appâter et de libérer les hameçons appâtés en profondeur (dispositif de pose sous-marine) ou de retirer les appâts des hameçons à des profondeurs données, qui ont le potentiel d'empêcher l'accès des oiseaux de mer aux appâts, sont en train d'être élaborées et de subir des essais en mer.

Technologies d'atténuation qui ne sont pas recommandées

Lanceurs de ligne : Il n'y a aucune preuve expérimentale que les lanceurs de ligne réduisent la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques ; par conséquent, ils ne doivent pas être considérés comme une option en matière d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer.

Moyens de dissuasion olfactifs : Il n'a pas été démontré que les moyens de dissuasion olfactifs (huiles de poisson) empêchent ou réduisent la mortalité d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques.

Taille et la conception hameçons : Il est possible que les modifications apportées à la taille et à la conception des hameçons réduisent le risque de mortalité d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières, mais ces modifications n'ont pas été suffisamment étudiées.

Mise à l'eau latérale : Bien que la mise à l'eau latérale (définie comme station de mise à l'eau située à un minimum d'un mètre en avant de la poupe et en combinaison avec des avançons lestés et un rideau anti-oiseaux) soit utilisée dans la pêche palangrière de surface hawaïenne, elle n'a pas fait l'objet d'essais dans d'autres pêcheries, y compris les pêcheries de l'hémisphère sud et, par conséquent, cette méthode ne peut pas être recommandée pour l'instant.

Appâts teints en bleu : Les appâts de calmar teints en bleu n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes et ne peuvent pas être recommandés.

Statut de dégel des appâts : Dans la pratique, le statut de dégel des appâts n'a aucun effet sur la vitesse de descente des hameçons appâtés sur des lignes lestées.

ANNEXE 4. REEXAMEN PAR L'ACAP DES MESURES D'ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER POUR LES PECHERIES PALANGRIERES DEMERSALES

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>REEXAMEN PAR L'ACAP DES MESURES D'ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER POUR LES PECHERIES PALANGRIERES DEMERSALES</p> <p><i>Réexamen de la Septième Réunion du Comité consultatif</i> <i>La Rochelle, France, 6 – 10 mai 2013</i></p>
---	--

Cette annexe revient sur les résultats des études menées afin de développer, de tester et d'améliorer les mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières démersales. Une gamme complète de méthodes d'atténuations techniques et opérationnelles a été conçue et adaptée pour la pêche palangrière démersale et semi-pélagique. Ces méthodes visent à réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer en évitant leurs zones et périodes de pointe d'activité de recherche alimentaire, en diminuant la période durant laquelle les hameçons appâtés sont à la surface et donc à la portée des oiseaux, en éloignant de façon active les oiseaux des hameçons appâtés, en rendant les navires moins attrayants pour les oiseaux et en atténuant la visibilité des hameçons appâtés. Les mesures d'atténuation doivent être efficaces techniquement pour une bonne réduction de la capture accessoire, mais elles doivent également être faciles à mettre en œuvre, sûres, rentables, faisables et elles ne doivent pas réduire les taux de capture des espèces ciblées. L'approche la plus efficace consiste à combiner les différentes mesures d'éradication de la capture accessoire d'oiseaux de mer car il n'existe pas une seule et unique mesure efficace. La combinaison des mesures envisageables peut varier dans leur faisabilité et dans leur efficacité selon la zone, selon les oiseaux de mer concernés, le type de pêche et le type de navires ou d'engins de pêches utilisés. Certaines méthodes d'atténuation sont désormais généralisées et explicitement prévues dans la pêche à la palangre. Néanmoins, certaines autres mesures sont relativement récentes et demandent à être testées plus avant et améliorées. Ainsi, il est nécessaire de veiller à ce que l'approche collaborative adoptée pour la recherche et la surveillance dans le domaine des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer soit maintenue.

GUIDE DE BONNES PRATIQUES	
1.	Mise à l'eau nocturne
2.	Zones et fermetures saisonnières
3.	a) Palangres à lests externes : système espagnol b) Palangres à lests externes : méthode chilienne (ligne dormante avec filets) c) Palangres à lests externes : système de palangre à filage automatique
4.	Palangres à lests intégrés
5.	Ligne unique d'effarouchement des oiseaux
6.	Ligne double ou multiple d'effarouchement des oiseaux
7.	Halage du dispositif d'exclusion des oiseaux
AUTRES CONSIDERATIONS	
8.	Filage latéral
9.	Entonnoir servant à caler la ligne sous l'eau
10.	Lanceur/positionneur de palangre
11.	Appâts en cours de décongélation
12.	Moyens de dissuasion olfactifs
13.	Gestion stratégique des rejets d'abats
14.	Appâts colorés en bleu
15.	Taille et forme des hameçons
MESURES D'ATTENUATION EN COURS D'ELABORATION	
16.	Positionneur de palangre Kellian

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

1. Mise à l'eau nocturne

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE. Combinaison recommandée de lignes d'effarouchement des oiseaux et/ou de lignes lestées, particulièrement dans le but de réduire la mortalité accidentelle des oiseaux qui s'alimentent la nuit (Ashford *et al.* 1995; Cherel *et al.* 1996; Moreno *et al.* 1996; Barnes *et al.* 1997; Ashford & Croxall 1998; Klaer & Polacheck 1998; Weimerskirch *et al.* 2000; Belda & Sánchez 2001; Nel *et al.* 2002; Ryan & Watkins 2002; Sánchez & Belda 2003; Reid *et al.* 2004; Gómez Laich *et al.* 2006).

Normes minimales

La nuit est définie comme la période entre le crépuscule nautique et l'aube nautique.

Mises en garde /Notes

Les clairs de lune lumineux et les feux de pont réduisent l'efficacité de cette mesure d'atténuation. Elle n'est pas aussi efficace pour les fourrageurs crépusculaires/nocturnes tels que le puffin à menton blanc. Néanmoins, même pour ces espèces, la mise à l'eau nocturne est préférable à la mise à l'eau diurne. Afin de maximiser l'efficacité de cette mesure d'atténuation, les feux de pont doivent être éteints ou réduits au strict minimum et utilisés en combinaison avec des mesures d'atténuation complémentaires, notamment quand la mise à l'eau se fait dans des conditions de clair de lune lumineux. La mise à l'eau nocturne n'est pas une solution pratique pour les pêcheries qui opèrent à haute latitude durant l'été. La mise à l'eau doit être terminée au moins trois heures avant le lever du soleil pour éviter l'activité du puffin à menton blanc avant l'aube.

Besoins en matière de recherche

Il est nécessaire de mener des recherches sur les effets de la mise à l'eau nocturne sur les taux de capture des espèces ciblées pour les différentes pêcheries.

Suivi de l'exécution

A travers la technologie VMS et les observateurs des pêches.

2. Zones et fermetures saisonnières

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE. Cette mesure doit être combinée à d'autres mesures, à la fois dans les zones spécifiques quand la saison de pêche est ouverte, et dans les zones contiguës afin de veiller à ce que le déplacement de l'effort de pêche n'aboutisse pas simplement à un déplacement géographique de la mortalité accidentelle. Un certain nombre d'études ont montré la saisonnalité des taux de capture accessoire d'oiseaux de mer, avec une majorité d'oiseaux morts durant la saison de reproduction. (Moreno *et al.* 1996; Ryan *et al.* 1997; Ashford & Croxall 1998; Ryan & Purves 1998; Ryan & Watkins 1999; Ryan & Watkins 2000; Weimerskirch *et al.* 2000; Kock 2001; Nel *et al.* 2002; Ryan & Watkins 2002; Croxall & Nicol 2004; Reid *et al.* 2004; Delord *et al.* 2005). Certaines études montrent que la mortalité a lieu presque exclusivement durant la saison de reproduction. De nombreuses études ont également montré que la proximité des colonies de reproduction était un élément déterminant dans les taux de capture accessoire d'oiseaux de mer. (Moreno *et al.* 1996; Nel *et al.* 2002). Le taux beaucoup plus élevé de capture accessoire d'oiseaux de mer durant la période de reproduction a mené à la clôture temporaire de la pêcherie de la sous-zone CCAMLR 48.3 à partir de 1998, ce qui a contribué à diviser par dix la capture accessoire d'oiseaux de mer (Croxall & Nicol 2004). Le déplacement des efforts de pêche au loin de l'Île-du-Prince-Édouard a coïncidé avec une réduction de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans la pêcherie sanctionnée de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mises en garde /Notes

Il est difficile de distinguer la clôture saisonnière de la généralisation/mise en œuvre d'autres mesures d'atténuation. Néanmoins, il s'agit d'une réponse essentielle et efficace en termes de gestion, particulièrement dans les zones de haut risque et quand d'autres mesures s'avèrent inefficaces. Il existe un risque que les clôtures spatiales ou temporelles déplacent les efforts de pêche vers les zones contiguës ou vers d'autres zones qui ne seront pas aussi bien réglementées, ce qui aboutirait à une augmentation de la mortalité accidentelle dans ces autres zones.

Besoins en matière de recherche

Informations complémentaires sur la variabilité saisonnière des schémas d'abondance des espèces, et particulièrement de celles qui interagissent avec les caractéristiques spatiales et temporelles de l'effort de pêche, notamment dans les zones à haut risque (par ex. : dans les zones contiguës aux importantes colonies de reproduction). Dans certaines études, la mortalité accidentelle a été plus élevée durant la période d'élevage des poussins (Nel et al. 2002; Delord et al. 2005), alors que d'autres études ont signalé une mortalité accidentelle plus élevée durant la période d'incubation (Reid et al. 2004). Cette différence est probablement due à la relation qui existe entre le lieu où les oiseaux de mer se nourrissent et l'effort de pêche à ce moment-là, ce qui montre qu'il est important de comprendre cette relation. Il est également nécessaire de mener des recherches pour déterminer l'impact régional des clôtures saisonnières sur les captures des espèces ciblées.

Normes minimales

Actuellement, la zone qui s'étend autour des Iles de Géorgie du Sud (South Georgia /Islas Georgias del Sur)¹ (CCAMLR sous-zone 48.3) est ouverte entre le 1^{er} mai et le 31 avril ou jusqu'à ce que les limites de captures définies soient atteintes, comme prévu dans les Mesures de conservation de la CCAMLR en vigueur (41-02/2007).

Suivi de l'exécution

A travers la technologie VMS ou les observateurs de pêche au sein des zones économiques nationales, et par voie aérienne ou par la surveillance en mer en cas de suspicion de pêche INN.

3. Palangres à lests externes:

a) Système espagnol

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE. Cette mesure doit être combinée à d'autres mesures, notamment des lignes d'effarouchement efficaces pour les oiseaux, une gestion stratégique

¹ « Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des « Îles Malouines (Falkland Islands/Islas Malvinas) », de la « Géorgie du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) » et des zones marines environnantes ».

des abats et/ou une mise à l'eau nocturne (Agnew *et al.* 2000; Robertson 2000; Robertson *et al.* 2008a; 2008b; Melvin *et al.* 2001; Moreno *et al.* 2006; Moreno *et al.* 2008).

Mises en garde /Notes

Les systèmes de palangres espagnols sont flottants et des lests doivent être attachés aux palangres pour les faire couler à la profondeur de pêche. Les palangres à lests externes coulent de façon inégale, plus rapidement au niveau des lests qu'au point intermédiaire entre deux lests. Bien que la configuration des palangres et la vitesse de mise à l'eau aient un impact sur le comportement des palangres à hameçons (Seco Pon *et al.* 2007), les principes déterminants pour l'immersion sont la masse des lests et la distance entre chaque lest (Robertson *et al.* 2008a). Il est crucial d'éliminer la tension arrière pour garantir un bon déroulement des hameçons à partir des paniers de stockage. Cette opération peut être réalisée plus aisément si les palangres et les bas de lignes sont correctement stockés dans les paniers, ce qui évitera que les hameçons ne s'accrochent sur les paniers des bas de ligne, ou si l'on veille à ce que les lests soient sortis du navire avant qu'il n'y ait une tension sur la palangre (Robertson *et al.* 2008a,b). Les lests doivent être attachés et retirés pour chaque cycle de halage et de mise à l'eau, ce qui est coûteux, et potentiellement dangereux pour les membres de l'équipage. Les lests constitués de rochers disposés dans des sacs en filets ou de blocs de béton se détériorent et nécessitent un entretien /remplacement et une surveillance régulière afin que les lests gardent la masse nécessaire (Otley 2005); les lests constitués d'acier massif sont préférables en termes de consistance, de manipulation, d'entretien – limité voire inexistant – et de conformité (Robertson *et al.* 2008b).

Besoins en matière de recherche

La vitesse d'immersion et les profils de lestage des palangres varient selon le type de navire, la vitesse de mise à l'eau, et la position de déploiement par rapport aux turbulences créées par l'hélice. Il est important que les vitesses d'immersion des différentes configurations de lestage soient définies pour une pêcherie spécifique (ou pour une méthode de pêche spécifique) et que l'on teste l'efficacité de la configuration de lestage et du profil d'immersion en termes de réduction de la mortalité des oiseaux de mer.

Normes minimales

Aucune norme minimale globale n'a été définie. Les exigences varient d'une pêcherie à l'autre et d'un navire à l'autre. Par exemple, les exigences minimales de la CCAMLR pour les navires qui utilisent la méthode espagnole de pêche à la palangre sont : une masse de 8,5 kg à 40m d'intervalle (pour des lests constitués de rochers), une masse de 6 kg à 20m d'intervalle (pour des lests traditionnels en béton), et une masse 5kg à 40m d'intervalle (pour des lests en acier massif).

Suivi de l'exécution

Les engins de pêche sont déployés manuellement. Les lests sont attachés à la main durant la mise à l'eau et retirés lors du halage. La distance entre les lests et la masse des lests peut varier selon la stratégie de pêche et pour des raisons opérationnelles. La présence d'observateurs à bord des navires est requise pour évaluer l'exécution.

3. Palangres à lests externes:

b) Méthode chilienne (ligne dormante avec filets)

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE. Bien qu'à elle seule, cette mesure évite la mortalité accidentelle, il reste prudent de l'utiliser en parallèle avec une ligne d'effarouchement unique à banderoles. Cette méthode (testée pour la première fois sur de grands palangriers en 2005) est une variante de la méthode espagnole traditionnelle à double palangre. Elle a été développée au Chili pour diminuer la déprédation de la légine australe par la baleine à dents (Figure 1). Ce système repose sur des manches en filet ou « cachaloterás » qui enveloppent les captures pendant le halage. Les hameçons sont regroupés sur des palangres secondaires auxquelles sont attachés les lests, ce qui permet une vitesse d'immersion très élevée des hameçons (à savoir: 0.8 m/s contre 0.15 m/s pour le système espagnol), sur les 15-20 premiers mètres (la longueur des palangres secondaires) de la colonne d'eau. Cela permet de réduire (voire d'éradiquer) la mortalité des oiseaux de mer à des niveaux négligeables (Moreno *et al.* 2006; Moreno *et al.* 2008; Robertson *et al.* 2008b). Son efficacité dans la réduction de l'impact des baleines à dents en fait une méthode actuellement utilisée pour de nombreuses flottilles de palangriers qui opèrent dans les eaux sud-américaines (Moreno *et al.* 2008), ainsi que dans le sud-ouest atlantique.

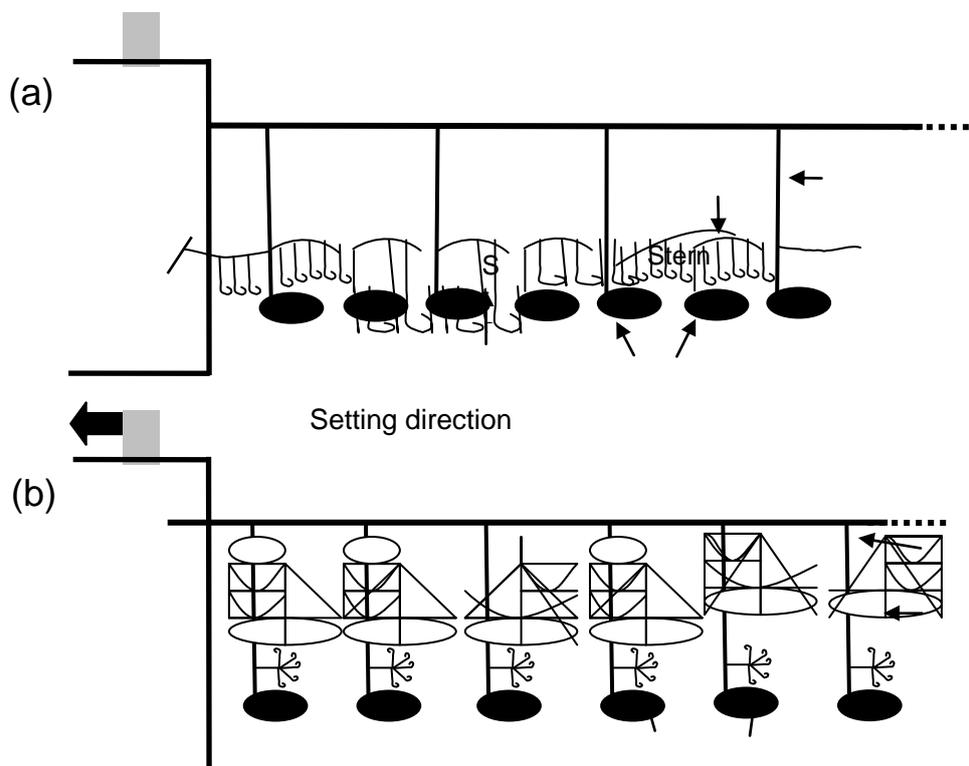


Figure 1. Configurations types du système espagnol traditionnel à double palangre (a) et du système chilien (b), qui montrent les différences dans la conception des engins et la localisation des lests par rapport aux hameçons. Les palangres secondaires/de connexion ouvertes (qui ne sont pas unies par une palangre d'hameçons continue) et la proximité entre les lests et les hameçons du système chilien permettent aux hameçons de s'immerger rapidement et de façon linéaire (montée en chandelle

minimale dans la turbulence de l'hélice) à partir de la surface environnant la poupe des navires. Ce schéma n'est pas à l'échelle.

Mises en garde /Notes

Il s'agit d'un système relativement nouveau, qui reste susceptible d'évoluer, et qui doit être surveillé et probablement encore amélioré. Les poissons (par ex. : les grenadiers) rejetés en très grand nombre avec leurs hameçons sont un sujet de préoccupation car les albatros qui suivent les navires ingèrent ces poissons rejetés (Phillips *et al.* 2010). La solution à ce problème est de ne pas rejeter les hameçons. La meilleure façon d'appliquer cette solution, est d'intégrer l'interdiction de rejet d'hameçons dans les conditions de la licence, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses pêcheries, ainsi que de sensibiliser les pêcheurs, les observateurs et les opérateurs et pour que cette interdiction soit plus largement respectée. Un autre sujet de préoccupation est la possibilité que les navires passent de la méthode espagnole à la méthode chilienne entre deux sorties de pêche, voire entre deux palangres différentes ; c'est la raison pour laquelle il est indispensable d'approfondir le suivi.

Besoins en matière de recherche

Cette mesure est efficace à elle seule pour atténuer la capture accessoire d'albatros et probablement de pétrels (*Procellaria*) du fait de la vitesse d'immersion très élevée qui dépasse la vitesse à laquelle ce groupe d'oiseaux de mer peut plonger, à notre connaissance. Des travaux de recherche sont nécessaires pour déterminer l'efficacité de cette mesure pour les puffins (*Puffinus*).

Il s'agit d'une méthode de pêche relativement nouvelle qui pourrait demander des améliorations. Il est important de surveiller les changements dans la conception des engins, et particulièrement les changements qui pourraient influencer sur la vitesse d'immersion des hameçons appâtés.

Normes minimales

Il n'existe pas encore de normes minimales globales.

Suivi de l'exécution

Les palangres secondaires à hameçons nécessitent des lests pour leur immersion. Néanmoins, l'utilisation de cette méthode de pêche en alternance avec la méthode espagnole entre les différentes sorties de pêche pose problème. Tant que cette possibilité existe, les exigences qui s'appliquent au système espagnol doivent également s'appliquer ici (cf. paragraphe (a) ci-dessus).

3. Palangres à lests externes:

c) Système de palangre à filage automatique

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE. Cette mesure doit être utilisée en parallèle avec une ligne d'effarouchement à banderoles efficace. Dans l'hémisphère sud, il est prouvé que l'utilisation

de lests externes à la palangre a un impact sur la vitesse d'immersion des palangres, mais pas que cette mesure est efficace pour dissuader les oiseaux de mer .. En attachant des poids de 5 kg à une distance d'un maximum de 40m d'intervalles, on augmente la vitesse d'immersion moyenne de 0,1m/s (engin sans lest) à 0,3 m/s sur la section de la palangre qui se trouve entre les lests sur la palangre (Robertson 2000). Cette vitesse dépasse celle des palangres intégrées qui ont été testées pour ne pas être la proie des oiseaux de mer (cf. ci-dessous). Il est nécessaire de rajouter des lests externes afin de respecter la vitesse d'immersion minimale (0,3m/s) exigée par la CCAMLR pour les pêcheries de légine antarctique qui opèrent dans des zones de haute latitude où il est impossible d'effectuer une mise à l'eau nocturne.

Mises en garde /Notes

Pour le système espagnol, il est important que les lests externes soient progressivement sortis des navires de sorte à éviter une tension vers l'arrière (en effet, cette tension risquerait de soulever des parties de la palangre qui sont déjà déployées dans l'eau).

Besoins en matière de recherche

Cette mesure sera probablement efficace pour les albatros et les oiseaux de mer de l'espèce des *Procellaria*. Les preuves scientifiques manquent pour prouver son efficacité pour les puffins (*Puffinus*).

Normes minimales

La CCAMLR exige une masse minimum de 5 kg à un maximum de 40m d'intervalle. Les lests doivent également être mis à l'eau de sorte à éviter que ne se produise une tension vers l'arrière. Dans les pêcheries de Nouvelle-Zélande, un minimum de 4 kg (poids métallique) ou de 5 kg (poids non-métallique) doit être attaché tous les 60m si la ligne qui soutient les hameçons a un diamètre de 3,5mm ou plus, et une masse minimum de 0,7 kg tous les 60m si la ligne a un diamètre de moins de 3,5mm. Les normes minimales de Nouvelle-Zélande prévoient également des exigences concernant l'utilisation de flotteurs.

Suivi de l'exécution

Les lests sont attachés manuellement aux palangres. La présence à bord d'observateurs est nécessaire pour évaluer l'exécution.

4. Palangres à lests intégrés

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE. Cette méthode doit être utilisée en parallèle avec des lignes d'effarouchement, une gestion stratégique des abats et/ou une mise à l'eau nocturne. En plus de leurs avantages pratiques – plus grande facilité de manipulation et presque inviolable – les palangres à lests intégrés s'immergent plus rapidement et plus uniformément que les palangres à lests externes. Elles sont donc plus rapidement hors de portée de la plupart des oiseaux de mer . Il est avéré que les palangres à lests intégrés permettent de

réduire considérablement le taux de mortalité des oiseaux de mer qui se nourrissent en surface ainsi que des oiseaux de mer plongeurs, tout en maintenant les taux de capture des espèces ciblées (Robertson *et al.* 2002; Robertson *et al.* 2003; Robertson *et al.* 2006; Dietrich *et al.* 2008).

Mises en garde /Notes

Ces mises en garde ne concernent que les navires disposant de palangres à lests intégrés. La vitesse d'immersion peut varier selon le type du navire, la vitesse de mise à l'eau et le déploiement de la ligne en fonction du sillage de l'hélice (Melvin & Wainstein 2006; Dietrich *et al.* 2008). La vitesse de mise à l'eau a un impact sur la fenêtre d'accès des oiseaux de mer – la zone où la plupart des oiseaux de mer peuvent accéder aux hameçons appâtés en l'absence de ligne d'effarouchement (Dietrich *et al.* 2008). L'utilisation des palangres à lests intégrés risque d'augmenter la partie de la ligne proche du fond marin, ce qui peut aboutir à une augmentation de la capture accessoire de poissons vulnérables, de requins et d'espèces de raies. Cet aspect peut être atténué en plaçant un lest et un flotteur sur une ligne de 10m au point d'attache de la palangre de façon à ce que la palangre s'immerge rapidement à 10m de profondeur, hors de portée des oiseaux de mer vulnérables, mais reste à bonne distance des fonds marins (Petersen 2008).

Besoins en matière de recherche

Le lien entre le lestage des palangres, la vitesse de mise à l'eau, la vitesse d'immersion et la fenêtre d'accès des oiseaux de mer doivent faire l'objet d'études pour d'autres pêcheries (à savoir celles qui n'ont pas encore fait l'objet de telles études – les pêcheries palangrières de la mer de Béring, de l'Alaska et de la Nouvelle-Zélande). Des mesures d'atténuation supplémentaires peuvent être mises en œuvre pour ces études (notamment des lignes d'effarouchement); ces enquêtes seraient utiles pour déterminer l'étendue aérienne nécessaire pour les lignes d'effarouchement.

Normes minimales

Les normes minimales standards ne sont pas définies. La CCAMLR exige actuellement une norme minimale de 50 g de plomb par mètre de palangre à lests intégrés, ce qui est aussi exigé dans la pêche palangrière démersale de Nouvelle-Zélande.

Suivi de l'exécution

Les lests (sous forme de noyau de plomb) sont intégrés à la fabrication de la palangre, la conformité est donc garantie dans cette mesure. Le changement des palangres en mer est coûteux et prend du temps, même dans le cas de navires qui naviguent longtemps pour rejoindre leur zone de pêche (telles que les pêcheries antarctiques et subantarctiques). L'inspection au port de toutes les palangres embarquées avant le départ vers les zones de pêche est une mesure considérée comme une évaluation adéquate de la conformité.

5. Ligne unique d'effarouchement des oiseaux

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE. L'efficacité est améliorée si l'on utilise des lignes multiples d'effarouchement des oiseaux et ce en parallèle avec d'autres mesures – par ex : la mise à l'eau nocturne, le lestage adapté des palangres et la gestion stratégique des abats. L'utilisation d'une ligne unique d'effarouchement des oiseaux s'est révélée être une mesure d'atténuation efficace dans un certain nombre de pêcheries palangrières démersales, particulièrement quand elles sont bien utilisées. (Moreno *et al.* 1996; Løkkeborg 1998, 2001; Melvin *et al.* 2001; Smith 2001; Løkkeborg & Robertson 2002; Løkkeborg 2003).

Mises en garde /Notes

Cette mesure n'est efficace que quand les banderoles sont positionnées au-dessus des hameçons en cours d'immersion. Les lignes uniques d'effarouchement des oiseaux risquent d'être moins efficaces en cas de rafales de vent (Løkkeborg 1998; Brothers *et al.* 1999; Agnew *et al.* 2000; Melvin *et al.* 2001; Melvin *et al.* 2004). Dans le cas de rafales de vent, les lignes d'effarouchement des oiseaux peuvent être déployées à partir du côté au vent du navire. Ce problème peut également être surmonté par l'utilisation de deux lignes d'effarouchement (cf. ci-dessous). L'efficacité des lignes d'effarouchement des oiseaux dépend également de la conception, de la partie émergée de la ligne d'effarouchement, des espèces d'oiseaux présentes lors de la mise à l'eau (les oiseaux plongeurs étant plus difficiles à détourner des appâts que les oiseaux qui se nourrissent à la surface) et de la bonne utilisation des lignes d'effarouchement. La partie émergée et la position de la ligne d'effarouchement des oiseaux par rapport aux hameçons en cours d'immersion sont les facteurs qui ont le plus d'influence sur la performance de ces lignes. Quelques incidents d'oiseaux pris dans les lignes d'effarouchement ont été observés (Otley *et al.* 2007). Néanmoins, les chiffres sont très peu significatifs, surtout si on les compare au taux de mortalité enregistré en l'absence de lignes d'effarouchement. Les lignes d'effarouchement restent une mesure d'atténuation très efficace et des efforts doivent être consentis pour améliorer encore davantage leur conception et généraliser leur utilisation afin que leur efficacité puisse être accrue.

Besoins en matière de recherche

L'utilisation de normes/spécifications standards est assez généralisée dans les pêcheries palangrières démersales. Néanmoins, il reste possible d'améliorer l'efficacité et l'utilisation pratique des lignes d'effarouchement des oiseaux pour certains navires ou types de navires.

Normes minimales

Les normes minimales actuelles varient. La CCAMLR était le premier organe de conservation qui a exigé que tous les palangriers de sa zone de compétence utilisent les lignes d'effarouchement des oiseaux (Mesure de conservation 29/X adoptée en 1991). La ligne d'effarouchement des oiseaux est devenue la mesure d'atténuation la plus utilisée dans les pêcheries palangrières du monde entier (Melvin *et al.* 2004). La CCAMLR préconise maintenant une série de spécifications pour la conception et l'utilisation des lignes d'effarouchement des oiseaux, notamment, la longueur minimale de la ligne (150m), la hauteur du point d'attache sur le navire (7m au-dessus de la surface), et les détails sur la

longueur des banderoles et les intervalles entre les banderoles. D'autres pêcheries ont adopté ces mesures. Certaines, telles que celles de Nouvelle-Zélande ou d'Alaska ont établi des normes explicites pour l'étendue aérienne de ces lignes d'effarouchement des oiseaux, qui varient selon la taille du navire.

Suivi de l'exécution

Les lignes d'effarouchement des oiseaux sont généralement déployées et retirées pour chaque cycle de mise à l'eau et de halage (elles ne font pas partie des opérations et des engins fixes de pêche). Cette mesure requiert des observateurs de pêche, une vidéo-surveillance ou de la surveillance en mer (par ex. : navires de patrouille et survol aérien).

6. Lignes doubles ou multiples d'effarouchement des oiseaux

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE. L'efficacité est améliorée si l'on utilise cette mesure en parallèle avec d'autres mesures – par ex : la mise à l'eau nocturne, le lestage adapté des palangres et la gestion stratégique des abats. De nombreuses études ont montré que l'utilisation d'une ou de deux lignes à banderoles supplémentaires permettait de mieux chasser les oiseaux des hameçons appâtés (Melvin *et al.* 2001; Sullivan & Reid 2002; Melvin 2003; Melvin *et al.* 2004; Reid *et al.* 2004). La combinaison de lignes d'effarouchement doubles et de palangres à lests intégrés est considérée comme la mesure d'atténuation la plus efficace pour les pêcheries palangrières démersales qui utilisent des systèmes de palangres à filage automatique (Dietrich *et al.* 2008).

Mises en garde /Notes

Risque accru que les lignes s'emmêlent avec d'autres engins de pêche. L'utilisation d'un engin traînant qui évite que les lignes ne croisent les engins de surface est essentielle pour améliorer l'utilisation et la conformité. Voir également ci-dessus le commentaire sur les oiseaux faits prisonniers dans les lignes d'effarouchement des oiseaux. Les lignes d'effarouchement des oiseaux attachées et utilisées par deux ou plus demandent quelques efforts de manipulation (une ligne double de 150m doit être relevée par 8 à 10 hommes). Ce problème peut être résolu par l'utilisation de winchs électriques.

Besoins en matière de recherche

Des essais supplémentaires dans les pêcheries qui n'utilisent actuellement que des lignes à banderoles simples.

Normes minimales

Les lignes à banderoles sont exigées dans les pêcheries en Alaska et recommandées par la CCAMLR, sauf dans la zone économique exclusive française (CCAMLR Sous-zone 58.6 et Division 58.5.1) où les lignes à banderoles doubles sont obligatoires depuis 2005. Les lignes à banderoles doubles sont également exigées dans les pêcheries palangrières australiennes au large de l'île Heard depuis 2003 (Dietrich *et al.* 2008).

Suivi de l'exécution

Les lignes d'effarouchement des oiseaux sont généralement déployées et retirées pour chaque cycle de mise à l'eau et de halage (elles ne font pas partie des opérations et des engins de pêche fixes). Cette mesure requiert des observateurs de pêche, une vidéo-surveillance ou de la surveillance en mer (par ex. : navires de patrouille et survol aérien).

7. Halage du dispositif d'exclusion des oiseaux

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

PROUVÉE ET RECOMMANDÉE EN TANT QUE MESURE D'ATTENUATION POUR LE HALAGE. Cette mesure doit être utilisée en combinaison avec d'autres mesures d'atténuation – les lignes d'effarouchement des oiseaux lors de la mise à l'eau, le lestage des lignes, la mise à l'eau nocturne, et la gestion stratégique des abats. L'utilisation d'un dispositif d'exclusion des oiseaux tel que le rideau de Brickle peut réduire efficacement le nombre d'oiseaux faits prisonniers au moment du halage (Brothers *et al.* 1999; Sullivan 2004; Otley *et al.* 2007; Reid *et al.* 2010, Snell *et al.* en prép.).

Mises en garde /Notes

Certaines espèces telles que l'albatros à sourcils noirs et le damier du cap, peuvent s'habituer au rideau, il faut donc l'utiliser de façon stratégique – lorsqu'il y a une forte densité d'oiseaux dans la baie de halage (Sullivan 2004).

Normes minimales

Un dispositif conçu pour décourager les oiseaux d'accéder aux appâts durant les opérations de halage est nécessaire dans les zones CCAMLR à haut risque (les détails de ce dispositif ne sont pas spécifiés mais il est nécessaire de respecter deux caractéristiques opérationnelles : 1) dissuader les oiseaux de voler dans la zone où la ligne est halée, et 2) éviter que les oiseaux qui sont à la surface ne nagent dans la baie de halage). Cette mesure est également exigée dans pêcheries palangrières des Iles Malouines¹ où l'utilisation du rideau de Brickle est recommandée. (Snell *et al.* en prép.).

Suivi de l'exécution

Les dispositifs d'exclusion des oiseaux sont généralement déployés à chaque halage (ils ne font pas partie des opérations et des engins de pêche fixes). Cette mesure requiert des observateurs de pêche, une vidéo-surveillance ou de la surveillance en mer.

AUTRES CONSIDERATIONS

8. Filage latéral

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE À CE JOUR. Cette mesure doit être utilisée en parallèle avec d'autres mesures d'atténuation, notamment l'utilisation d'un rideau anti-oiseaux (Gilman *et al.* 2007), et de lignes d'effarouchement des oiseaux. Elle n'a pas été largement testée dans les pêcheries palangrières démersales. Lors des tests réalisés dans les pêcheries de lingue en Nouvelle-Zélande, le filage latéral semblait en mesure de réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer, néanmoins, les résultats n'étaient pas convaincants tandis que cette mesure présentait des difficultés pratiques/opérationnelles, notamment le risque que la ligne s'emmêle dans l'hélice (Bull 2007). Sullivan (2004) a observé que le filage latéral avait été utilisé dans certaines pêcheries démersales (par ex. : les pêcheries de requin) et que le taux de mortalité accidentelle était négligeable.

Mises en garde /Notes

Difficultés pratiques, surtout dans des conditions de temps/ de mer difficiles. Dans de nombreux cas, la transformation du pont du bateau nécessaire pour l'utilisation d'un système de filage latérale risque de s'avérer difficile et coûteuse.

Besoins en matière de recherche

Très peu testé dans les pêcheries démersales, particulièrement dans l'océan austral, où l'on retrouve de nombreux oiseaux de mer plongeurs. La recherche est, par conséquent, nécessaire et urgente.

Normes minimales

Les normes minimales n'existent qu'à Hawaï pour les pêcheries palangrières pélagiques, où cette mesure est utilisée en parallèle avec un rideau anti-oiseaux et des avançons lestés (lests de 45g placés à un mètre de l'hameçon), le filage latéral est réalisé à un minimum de 1m de la poupe du navire.

Suivi de l'exécution

Cette mesure nécessite que les palangres soient mises à l'eau à l'aide d'un ou de plusieurs dispositifs (par ex. : appâteur automatique d'hameçons; lanceurs de lignes) à partir d'une position fixe sur les navires, afin de garantir l'efficacité opérationnelle de la mise à l'eau. L'inspection au port du scénario de déploiement des lignes est considérée comme une mesure adéquate pour évaluer l'exécution.

9. Entonnoir servant à caler la ligne sous l'eau

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE À CE JOUR. Cette mesure doit être utilisée en parallèle avec d'autres mesures d'atténuation, notamment l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux, de palangres lestées, la mise à l'eau nocturne et la gestion stratégique des abats. L'entonnoir servant à caler la ligne sous l'eau a été testé dans les pêcheries palangrières démersales d'Alaska, de Norvège et d'Afrique du sud. Toutes les études montrent une réduction du taux de mortalité, bien que le pourcentage de réduction varie entre les différentes études (Løkkeborg 1998, 2001; Melvin *et al.* 2001; Ryan & Watkins 2002).

Mises en garde /Notes

La conception actuelle prévoit principalement un système de palangre unique. Les résultats des études existantes ne sont pas concluants, ce qui est probablement dû à la profondeur à laquelle le dispositif libère les hameçons appâtés et à la capacité des oiseaux de mer à plonger dans les zones de pêche étudiées. L'angle de tangage du navire, qui dépend de son chargement, et de l'état de la mer, a un impact sur la performance de l'entonnoir (Løkkeborg 2001).

Besoins en matière de recherche

Il est nécessaire d'étudier les améliorations de la conception actuelle pour améliorer la profondeur à laquelle la palangre est installée, particulièrement en cas de mer agitée. Ce système devrait également être testé avec des palangres à lests intégrés afin de déterminer si cela permet de réduire davantage les captures accessoires. Il est également important de mener des recherches sur l'utilisation optimale du dispositif couplé à d'autres mesures d'atténuation (les lignes d'effarouchement des oiseaux et les palangres lestées)

Normes minimales

Pas encore définies.

Suivi de l'exécution

La surveillance à bord, telle que l'observation continue, la vidéo-surveillance ou l'inspection en mer, est recommandée pour le suivi de l'exécution.

10. Lanceur/positionneur de palangre

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE À CE JOUR. Cette mesure doit être utilisée en parallèle avec d'autres mesures d'atténuation, notamment l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux, de palangres lestées, la mise à l'eau nocturne et la gestion stratégique des abats. Le lanceur de palangre est moins utilisé dans les pêcheries palangrières démersales ; les différences de méthodes d'opérations expliquent les différences en termes d'efficacité. En Norvège, aucune différence statistique n'a été détectée dans les taux de capture du fulmar

boréal entre les mises à l'eau, que ce soit avec ou sans lanceur de palangre (Løkkeborg & Robertson 2002; Løkkeborg 2003). En Alaska, l'utilisation du lanceur de palangre a augmenté les captures accessoires d'oiseaux de mer (Melvin *et. al.* 2001). Néanmoins, les raisons de cette augmentation ne sont pas claires.

Mises en garde /Notes

Robertson *et al.* (2008c) n'ont pas trouvé de différence significative entre les vitesses d'immersion des palangres à lests intégrés des navires à palangres automatiques qui étaient mises à l'eau avec ou sans positionneur de palangre dans la Mer de Ross, et doutaient que l'utilisation de positionneurs de palangre permettent de réduire de façon significative les interactions entre les oiseaux de mer et les palangres. Les preuves incontestables d'efficacité dans la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer manquent. Il y a là un besoin de précisions.

Besoins en matière de recherche

Il est nécessaire de mener des études sur la possibilité que l'amélioration/modification du dispositif permette de surmonter les problèmes dus au sillage de l'hélice et de garantir des vitesses d'immersion rapides ainsi qu'une réduction de la mortalité des oiseaux de mer. Pour l'heure, cette mesure n'est pas considérée comme une mesure d'atténuation.

Normes minimales

Pour l'heure, cette mesure n'est pas considérée comme une mesure d'atténuation.

11. Appâts en cours de décongélation

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE À CE JOUR EN TANT QUE MESURE D'ATTENUATION PRIMAIRE. Cette mesure ne pose pas tellement problème dans cette situation, si on la compare à celle de la pêche palangrière pélagique. Pour les palangres à filage automatique, l'appât doit être au moins partiellement décongelé avant qu'il ne puisse être découpé par l'appâteur automatique d'hameçons; dans le système espagnol, l'intervalle entre l'appâtage manuel des hameçons et la mise à l'eau des palangres est suffisamment longue pour qu'elle permette la décongélation (sauf lorsque l'activité se déroule à une température ambiante très basse); et le lestage des palangres règle la plupart des difficultés liées aux appâts congelés (Brothers *et al.* 1999).

Mises en garde /Notes

L'effet sera probablement peu significatif, il ne s'agit pas d'une mesure primaire.

Besoins en matière de recherche

Cette mesure ne constitue pas une priorité en matière de recherche.

12. Moyens de dissuasion olfactifs

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE À CE JOUR EN TANT QUE MESURE D'ATTENUATION. Cette mesure doit être utilisée en parallèle avec d'autres mesures d'atténuation – notamment l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux lors de la mise à l'eau, de palangres lestées, la mise à l'eau nocturne et la gestion stratégique des abats – jusqu'à ce que des tests supplémentaires aient été réalisés. En Nouvelle-Zélande, l'huile de foie de requin répandue derrière le navire s'est révélée efficace dans la réduction du nombre d'oiseaux de mer qui suivaient les navires et plongeaient sur les appâts (Pierre & Norden 2006; Norden & Pierre 2007). Cette observation se limite aux oiseaux nichant dans les terriers.

Mises en garde /Notes

L'huile de foie de requin ne chassait pas les albatros, les pétrels géants, ni les damiers du cap, des environs du navire (Norden & Pierre 2007). L'impact du rejet de grandes quantités d'huile concentrée de poisson dans l'environnement marin n'est pas connu. On ne connaît pas non plus le potentiel de contamination des oiseaux de mer, ni la probabilité que les oiseaux de mer s'habituent à ce moyen de dissuasion (Pierre & Norden 2006).

Besoins en matière de recherche

Il faudrait étendre les tests aux espèces candidates/susceptibles d'être conservées, telles que les pétrels à menton blanc, et les puffins fuligineux. Des travaux de recherche sont également nécessaires pour identifier les ingrédients qui, dans l'huile de foie de requin, sont à l'origine de cet effet dissuasif, et du mécanisme qui permet de dissuader les oiseaux de mer. Les effets « polluants » éventuels doivent faire l'objet de recherche.

Normes minimales

Pas encore définies.

Suivi de l'exécution

La surveillance des opérations de mise à l'eau des palangres par des observateurs ou à travers un système de vidéo-surveillance est nécessaire pour évaluer l'exécution.

13. Gestion stratégique des rejets d'abats

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE À CE JOUR EN TANT QUE MESURE D'ATTENUATION PRIMAIRE. Cette mesure doit être utilisée en parallèle avec d'autres mesures d'atténuation – notamment l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux, de palangres lestées, et la mise à l'eau nocturne. Certaines études ont montré que le rejet d'abats homogènes (qui sont généralement plus accessibles et, par conséquent, plus attrayants pour les oiseaux de mer que les appâts) durant la mise à l'eau détourne les oiseaux de mer des palangres avec hameçons appâtés et les attire vers le côté du navire où les abats sont rejetés, ce qui

permet de réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer sur les hameçons appâtés (Cherel *et al.* 1996; Weimerskirch *et al.* 2000).

Mises en garde /Notes

Bien que le rejet stratégique des abats ait prouvé son efficacité dans la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer autour des Iles Kerguelen, de nombreux risques restent associés à cette pratique. Le rejet d'abats doit être continu durant toute l'opération de mise à l'eau afin de s'assurer que les oiseaux ne se déplacent pas vers les hameçons appâtés. Cela n'est possible que dans les pêcheries où la mise à l'eau ne dure pas longtemps, et où il y a suffisamment d'abats pour maintenir un rejet continu durant toute la mise à l'eau. Cette mesure risque également de faire avaler des hameçons aux oiseaux si les abats rejetés contiennent des hameçons. Il est crucial, par conséquent, de vérifier qu'il ne reste plus d'hameçons dans les abats avant de les rejeter. Etant donné les risques existants et le fait que la présence d'abats augmente de façon significative le nombre d'oiseaux qui survolent les navires, la plupart des règles de gestion des pêcheries exigent que les abats ne soient pas rejetés durant la mise à l'eau des palangres et que, s'il est nécessaire de les rejeter à d'autres moments, ce rejet soit effectué du côté du navire opposé au halage des palangres.

Besoins en matière de recherche

Nécessité de rechercher davantage d'informations sur la gestion plus efficace des abats – en tenant compte à la fois des aspects pratiques et de la possibilité d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer – sur le court terme et le long terme.

Normes minimales

Dans les pêcheries démersales de la CCAMLR, le rejet des abats est interdit durant la mise à l'eau de la palangre. Durant le halage, le stockage des déchets est encouragé et, si l'on décide de les rejeter, cette opération doit être effectuée du côté opposé du navire dans la baie de halage. Un système de retrait des hameçons des abats et des têtes de poissons avant le rejet est exigé. Des exigences similaires sont recommandées par d'autres pêcheries palangrières démersales (par ex. : Iles Malouines, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande).

Suivi de l'exécution

Les pratiques de rejet d'abats doivent être surveillées par les observateurs de pêche et à travers la vidéo-surveillance.

14. Appâts colorés en bleu

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE À CE JOUR EN TANT QUE MESURE D'ATTENUATION PRIMAIRE Cette mesure doit être utilisée en parallèle avec d'autres mesures d'atténuation, notamment l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux, de palangres lestées, la

mise à l'eau nocturne et la gestion stratégique des abats. La performance de cette mesure n'a été testée que sur les pêcheries palangrières pélagiques (Boggs 2001; Minami & Kiyota 2004; Gilman *et al.* 2007; Cocking *et al.* 2008), avec un succès mitigé.

Mises en garde /Notes

De nouvelles données suggèrent que cette mesure n'est efficace qu'avec les appâts de calmar (Cocking *et al.* 2008). Cette mesure n'a pas été testée dans les pêcheries démersales, peut-être du fait du nombre bien plus élevé d'hameçons déployés et, par conséquent, de la quantité bien plus importante d'appâts nécessaire (Bull 2007). Il n'existe pas de coloration disponible dans le commerce. La coloration à bord est onéreuse, particulièrement si le temps est agité. Sur le long terme, les oiseaux pourraient s'habituer aux appâts colorés en bleu.

Besoins en matière de recherche

Il est nécessaire de tester l'efficacité et la faisabilité pratique de cette mesure pour les pêcheries palangrières démersales, particulièrement dans l'océan austral afin de déterminer son efficacité à long terme en tant que mesure d'atténuation. Les travaux de recherche devraient aussi tenter de déterminer l'effet de ces appâts colorés sur la capture des espèces ciblées.

Normes minimales

Mélange de couleur standard ou spécification (par ex. : utilisation de « Bleu brillant » (indice de coloration 42090, aussi connu comme complément alimentaire E133) mélangé à 0,5% durant au moins 20 minutes.

Suivi de l'exécution

La pratique actuelle de coloration des appâts à bord des navires en mer requiert la présence d'un observateur ou d'un système de vidéo-surveillance pour évaluer l'exécution. L'évaluation de l'exécution en l'absence d'observateurs à bord ou de vidéo-surveillance requiert une coloration à terre et une surveillance à travers l'inspection au port de tous les appâts avant le départ des navires de pêche.

15. Taille et forme des hameçons

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE EN TANT QUE MESURE D'ATTENUATION PRIMAIRE. Cette mesure doit être utilisée en parallèle avec d'autres mesures d'atténuation, notamment l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux, de palangres lestées, la mise à l'eau nocturne et la gestion stratégique des abats. La taille des hameçons s'est révélée être un élément déterminant dans les taux de captures accessoires d'oiseaux de mer pour les palangriers argentins et chiliens qui pêchaient dans la sous-zone 48,3 durant la saison 1995, et les petits hameçons font, par conséquent, nettement moins de victimes que les plus gros hameçons (Moreno *et al.* 1996).

Mises en garde /Notes

En dehors de recherches menées par Moreno *et al.* (1996), peu d'études – voire aucune – ont été menées pour analyser l'impact de la conception et de la taille des hameçons sur les niveaux de captures accessoires d'oiseaux de mer .

Besoins en matière de recherche

Déterminer l'impact sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et sur les captures d'espèces ciblées.

Normes minimales

Pas de norme globale.

Suivi de l'exécution

L'inspection au port de tous les hameçons est considérée comme une bonne évaluation de l'exécution.

MESURES D'ATTÉNUATION EN COURS D'ÉLABORATION

16. Positionneur de ligne Kellian

Preuves scientifiques d'efficacité pour la pêche démersale

NON RECOMMANDÉE À CE JOUR. Le dispositif Kellian de pose des palangres a été identifié comme un dispositif d'atténuation potentiel pour la pêche côtière à la palangre de fond en Nouvelle-Zélande (Goad 2011). Ce dispositif est un dispositif de pose sous l'eau et il consiste à faire passer la palangre principale dans des roulements qui sont tractés en profondeur à l'arrière du navire.

Mises en garde /Notes

Un prototype initial a été développé après une série de tests réalisés en mer en 2011. Ces tests étaient encourageants mais la question des lests et des flotteurs qui s'encrassaient sur les roulements devait être résolue (Goad 2011). Un nouveau prototype a été développé et amélioré dans une citerne antiroulis (Baker and Frost 2013) pour être utilisé dans de nombreuses opérations de pêcheries palangrières démersales.

Besoins en matière de recherche

Résolution des problèmes de pertes sur la palangre principale dans les conditions de la citerne antiroulis avant une évaluation approfondie lors de tests en mer.

Normes minimales

Pour l'heure, cette mesure n'est pas considérée comme une mesure d'atténuation.

RÉFÉRENCES

- Agnew, D. J., A. D. Black, J. P. Croxall, and G. B. Parkes. 2000. Experimental evaluation of the effectiveness of weighting regimes in reducing seabird by-catch in the longline toothfish fishery around South Georgia. *CCAMLR Science* 7:119-131.
- Ashford, J. R., and J. P. Croxall. 1998. An assessment of CCAMLR measures employed to mitigate seabird mortality in longline operations for *Dissostichus eleginoides* around South Georgia. *CCAMLR Science* 5:217-230.
- Ashford, J. R., J. P. Croxall, P. S. Rubilar, and C. A. Moreno. 1995. Seabird interactions with longlining operations for *Dissostichus eleginoides* around South Georgia, April to May 1994. *CCAMLR Science* 2:111-121.
- Baker, G.B. and Frost, R. 2013. Development of the Kellian Line Setter for Inshore Bottom Longline Fisheries to reduce availability of hooks to seabirds. Preliminary report. ACAP SBWG5 Doc 10.
- Barnes, K. N., P. G. Ryan, and C. Boix-Hinzen. 1997. The impact of the Hake *Merluccius* spp. longline fishery off South Africa on procellariiform seabirds. *Biological Conservation* 82:227-234.
- Belda, E. J., and A. Sánchez. 2001. Seabird mortality on longline fisheries in the western Mediterranean: factors affecting bycatch and proposed mitigating measures. *Biological Conservation* 98:357-363.
- Boggs, C. H. 2001. Deterring albatrosses from contacting baits during swordfish longline sets. Pages 79-94 in E. F. Melvin, and J. K. Parrish, editors. *Seabird Bycatch: Trends, Roadblocks and Solutions*. University of Alaska Sea Grant, AK-SG-01, Fairbanks, AK.
- Brothers, N. P., J. Cooper, and S. Løkkeborg. 1999. The incidental catch of seabirds by longline fisheries: worldwide review and technical guidelines for mitigation. *FAO Fisheries Circular* 937.
- Bull, L. S. 2007. Reducing seabird bycatch in longline, trawl and gillnet fisheries. *Fish and Fisheries* 8:31-56.
- Cherel, Y., H. Weimerskirch, and G. Duhamel. 1996. Interactions between longline vessels and seabirds in Kerguelen waters and a method to reduce seabird mortality. *Biological Conservation* 75:63 - 70.
- Cocking, L. J., M. C. Double, P. J. Milburn, and V. E. Brando. 2008. Seabird bycatch mitigation and blue-dyed bait: A spectral and experimental assessment. *Biological Conservation* 141:1354-1364.
- Croxall, J. P., and S. Nicol. 2004. Management of Southern Ocean fisheries: global forces and future sustainability. *Antarctic Science* 16:569-584.
- Delord, K., N. Gasco, H. Weimerskirch, C. Barbraud, and T. Micol. 2005. Seabird mortality in the Patagonian Toothfish longline fishery around Crozet and Kerguelen Islands, 2001-2003. *CCAMLR Science* 12:53-80.
- Dietrich, K. S., E. F. Melvin, and L. Conquest. 2008. Integrated weight longlines with paired streamer lines - best practice to prevent seabird bycatch in demersal longline fisheries. *Biological Conservation* 141: 1793-1805.

- Gilman, E., N. Brothers, and D. R. Kobayashi. 2007. Comparison of three seabird bycatch avoidance methods in Hawaii-based pelagic longline fisheries. *Fisheries Science* 73:208-210.
- Gilman, E., N. Brothers, and R. Kobayashi. 2005. Principles and approaches to abate seabird by-catch in longline fisheries. *Fish and Fisheries* 6:35-49.
- Goad, D. 2011. Trialling the 'Kellian Device'. Setting bottom longlines underwater. Unpublished report by Vita Maris to New Zealand Department of Conservation. Vita Maris Ltd: Papamoa, New Zealand.
- Gómez Laich A, M Favero, R Mariano-Jelicich, G Blanco, G Cañete, A Arias, MP Silva Rodriguez, H Brachetta. 2006. Environmental and operational variability affecting the mortality of Black-Browed Albatrosses associated to long-liners in Argentina. *Emu* 106: 21-28.
- Klaer, N., and T. Polacheck. 1998. The influence of environmental factors and mitigation measures on bycatch rates of seabirds by Japanese longline vessels in the Australian region. *Emu* 98: 305-306.
- Kock, K.-H. 2001. The direct influence of fishing and fishery-related activities on non-target species in the Southern Ocean with particular emphasis on longline fishing and its impact on albatrosses and petrels - a review. *Reviews in Fish Biology and Fisheries* 11:31-56.
- Løkkeborg, S. 1998. Seabird by-catch and bait loss in long-lining using different setting methods. *ICES Journal of Marine Science* 55:145-149.
- Løkkeborg, S. 2001. Reducing seabird bycatch in longline fisheries by means of bird-scaring and underwater setting. Pages 33-41 in E. F. Melvin, and J. K. Parrish, editors. *Seabird Bycatch: Trends, Roadblocks and Solutions*. University of Alaska Sea Grant, Fairbanks, AK.
- Løkkeborg, S. 2003. Review and evaluation of three mitigation measures-bird-scaring line, underwater setting and line shooter--to reduce seabird bycatch in the north Atlantic longline fishery. *Fisheries Research* 60:11-16.
- Løkkeborg, S., and G. Robertson. 2002. Seabird and longline interactions: effects of a bird-scaring streamer line and line shooter on the incidental capture of northern fulmars *Fulmarus glacialis*. *Biological Conservation* 106:359-364.
- Melvin, E. F. 2003. Streamer lines to reduce seabird bycatch in longline fisheries. Washington Sea Grant Program WSG-AS 00-33.
- Melvin, E. F., and J. K. Parrish, editors. 2001. *Seabird bycatch: trends, roadblocks and solutions*. University of Alaska Sea Grant, AK-SG-01-01, Fairbanks, AK.
- Melvin, E. F., J. K. Parrish, K. S. Dietrich, and O. S. Hamel. 2001. Solutions to seabird bycatch in Alaska's demersal longline fisheries. Washington Sea Grant Program. Project A/FP-7. WSG-AS 01-01. University of Washington, Seattle WA.
- Melvin, E. F., and G. Robertson. 2001. Seabird mitigation research in long-line fisheries: Status and priorities for future research and actions. *Marine Ornithology* 28:178-181.

- Melvin, E. F., B. Sullivan, G. Robertson, and B. Wienecke. 2004. A review of the effectiveness of streamer lines as a seabird by-catch mitigation technique in longline fisheries and CCAMLR streamer line requirements. *CCAMLR Science* 11:189-201.
- Melvin, E. F., and M. D. Wainstein. 2006. Seabird avoidance measures for small Alaskan longline vessels. Project A/FP-7. Washington Sea Grant Program.
- Minami, H., and M. Kiyota. 2004. Effect of Blue-Dyed Bait and Tori-Pole Streamer on Reduction of Incidental Take of Seabirds in the Japanese Southern Bluefin Tuna longline fisheries. CCSBT-ERS/0402/08. CCSBT, Canberra.
- Moreno, C. A., J. A. Arata, P. Rubilar, R. Hucke-Gaete, and G. Robertson. 2006. Artisanal longline fisheries in Southern Chile: Lessons to be learned to avoid incidental seabird mortality. *Biological Conservation*. 127:27-37.
- Moreno C.A., R. Castro, L.J. Mujica & P. Reyes. 2008. Significant conservation benefits obtained from the use of a new fishing gear in the Chilean Patagonian Toothfish Fishery. *CCAMLR Science* 15: 79-91.
- Moreno, C. A., P. S. Rubilar, E. Marschoff, and L. Benzaquen. 1996. Factors affecting the incidental mortality of seabirds in the *Dissostichus eleginoides* fishery in the south-west Atlantic (Subarea 48.3, 1995 season). *CCAMLR Science* 3:79-91.
- Nel, D. C., P. G. Ryan, and B. P. Watkins. 2002. Seabird mortality in the Patagonian toothfish longline fishery around the Prince Edward Islands, 1996-2000. *Antarctic Science* 14:151-161.
- Norden, W. S., and J. P. Pierre. 2007. Exploiting sensory ecology to reduce seabird by-catch. *Emu* 107:38-43.
- Otley, H. 2005. Seabird mortality associated with Patagonian toothfish longliners in Falkland Island waters during 2002/03 & 2003/04. Falkland Islands Fisheries Department, Stanley, Falkland Islands.
- Otley, H. M., T. A. Reid, and J. Pompert. 2007. Trends in seabird and Patagonian toothfish *Dissostichus eleginoides* longliner interactions in Falkland Island waters, 2002/03 and 2003/04. *Marine Ornithology* 35:47-55.
- Petersen, S.L. 2008. Understanding and mitigating vulnerable bycatch in longline and trawl fisheries off southern Africa. Unpublished PhD thesis, University of Cape Town, Cape Town, South Africa.
- Phillips, R.A, C. Ridley, K. Reid, P. J. A Pugh, G. N. Tuck, N. Harrison. 2010. Ingestion of fishing gear and entanglements of seabirds: monitoring and implications for management. *Biological Conservation* 143: 501-512.
- Pierre, J. P., and W. S. Norden. 2006. Reducing seabird bycatch in longline fisheries using a natural olfactory deterrent. *Biological Conservation* 130:406-415.
- Reid, E., B. Sullivan and J. Clark. 2010. Mitigation of seabird captures during hauling in CCAMLR longline fisheries. *CCAMLR Science* 17: 155-162..
- Reid, T. A., B. J. Sullivan, J. Pompert, J. W. Enticott, and A. D. Black. 2004. Seabird mortality associated with Patagonian Toothfish (*Dissostichus eleginoides*) longliners in Falkland Islands waters. *Emu* 104:317-325.

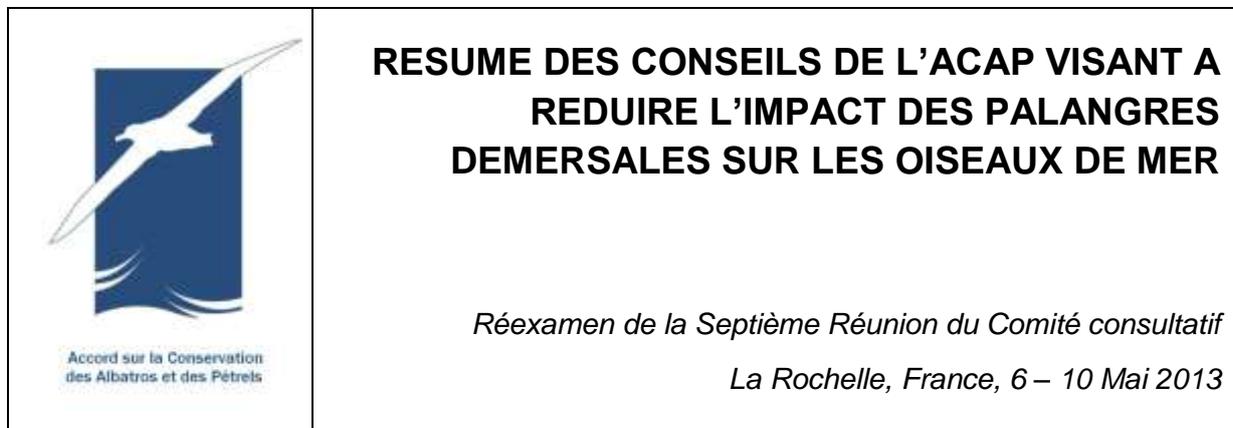
- Robertson, G., M. McNeill, B. King, and R. Kristensen. 2002. Demersal longlines with integrated weight: a preliminary assessment of sink rates, fish catch success and operational effects. CCAMLR-WG-FSA-02/22. CCAMLR, Hobart.
- Robertson, G., M. McNeill, N. Smith, B. Wienecke, S. Candy, and F. Olivier. 2006. Fast sinking (integrated weight) longlines reduce mortality of white-chinned petrels (*Procellaria aequinoctialis*) and sooty shearwaters (*Puffinus griseus*) in demersal longline fisheries. *Biological Conservation* 132:458-471.
- Robertson, G., E. Moe, R. Haugen, and B. Wienecke. 2003. How fast do demersal longlines sink? *Fisheries Research* 62:385-388.
- Robertson, G., C. A. Moreno, J. Crujeiras, B. Wienecke, P. A. Gandini, G. McPherson, and J. P. Seco Pon. 2008a. An experimental assessment of factors affecting the sink rates of Spanish-rig longlines to minimize impacts on seabirds. *Aquatic conservation: marine and freshwater ecosystems* 17:S102-S121.
- Robertson, G., C. A. Moreno, E. Gutiérrez, S. G. Candy, E. G. Melvin, and J. P. Seco Pon. 2008b. Line weights of constant mass (and sink rates) for Spanish-rig Patagonian toothfish longline vessels. *CCAMLR Science* 15: 93-106.
- Robertson, G., J. Williamson, M. McNeill, S. G. Candy, and N. Smith. 2008c. Autoliners and seabird by-catch: do line setters increase the sink rate of integrated weight longlines? *CCAMLR Science* 15: 107-114.
- Robertson, G. G. 2000. Effect of line sink rate on albatross mortality in the Patagonian toothfish longline mortality. *CCAMLR Science* 7:133-150.
- Ryan, P., and B. Watkins. 2000. Seabird by-catch in the Patagonian toothfish longline fishery at the Prince Edward Islands: 1999 - 2000. CCAMLR-WG-FSA 00/30. CCAMLR, Hobart.
- Ryan, P. G., C. Boix-Hinzen, J. W. Enticott, D. C. Nel, R. Wanless, and M. Purves. 1997. Seabird mortality in the longline fishery for Patagonian Toothfish at the Prince Edward Islands: 1996 - 1997. CCAMLR-WG-FSA 97/51. CCAMLR, Hobart.
- Ryan, P. G., and M. Purves. 1998. Seabird bycatch in the Patagonian toothfish fishery at Prince Edward Islands: 1997-1998. CCAMLR-WG-FSA 98/36. CCAMLR, Hobart.
- Ryan, P. G., and B. P. Watkins. 1999. Seabird by-catch in the Patagonian toothfish longline fishery at the Prince Edward Islands: 1998-1999. CCAMLR-WG-FSA 99/22. CCAMLR, Hobart.
- Ryan, P. G., and B. P. Watkins. 2002. Reducing incidental mortality of seabirds with an underwater longline setting funnel. *Biological Conservation* 104:127-131.
- Sánchez, A., and E. J. Belda. 2003. Bait loss caused by seabirds on longline fisheries in the northwestern Mediterranean: is night setting an effective mitigation measure? *Fisheries Research* 60:99-106.
- Seco Pon, J. P., P. A. Gandini, and M. Favero. 2007. Effect of longline configuration on seabird mortality in the Argentine semi-pelagic Kingclip *Genypterus blacodes* fishery. *Fisheries Research* 85:101-105.

- Smith, N. W. M. 2001. Longline sink rates of an autoline vessel, and notes on seabird interactions. Science for Conservation 183. Department of Conservation, Wellington.
- Snell, K. R. S., P. Brickle, and A. C. Wolfaardt. In prep. Quantifying the effectiveness of the Brickle Curtain at preventing foul hooking of seabirds associated with demersal longliners in the Falkland Islands.
- Sullivan, B. 2004. Falkland Islands FAO National Plan of Action for Reducing Incidental catch of seabirds in Longline Fisheries. Royal Society for the Protection of Birds.
- Sullivan, B., and T. A. Reid. 2002. Seabird interactions/mortality with longliners and trawlers in Falkland Island waters 2001/02. Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands.
- Weimerskirch, H., D. Capdeville, and G. Duhamel. 2000. Factors affecting the number and mortality of seabirds attending trawlers and long-liners in the Kerguelen area. Polar Biology 23:236-249

Autres références and ressources

- Løkkeborg S. 2008. Review and assessment of mitigation measures to reduce incidental catch of seabirds in longline, trawl and gillnet fisheries. FAO Fisheries and Aquaculture Circular, No. 1040. Rome.
- BirdLife International and ACAP. 2010. Bycatch mitigation fact-sheets. <http://www.acap.aq/mitigation-fact-sheets>

ANNEXE 5. RESUME DES CONSEILS DE L'ACAP VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES PALANGRES DEMERSALES SUR LES OISEAUX DE MER



RESUME

Les mesures les plus efficaces pour réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières démersales sont les suivantes :

- l'utilisation d'un système approprié de lestage des lignes pour augmenter au maximum la vitesse d'immersion des hameçons près de la poupe des navires afin de réduire l'accès des oiseaux de mer aux appâts.
- la dissuasion active des oiseaux des hameçons appâtés au moyen de lignes d'effarouchement des oiseaux, et
- la mise à l'eau nocturne.

Parmi les autres mesures disponibles, il convient de citer les rideaux dissuasifs autour de la baie de halage, la gestion responsable des abats et l'évitement des zones et des périodes d'activité de recherche de nourriture des oiseaux de mer. Dans l'état de nos connaissances, le système chilien, ou système dit « trotline », disposant d'un lestage adapté de la palangre et d'une longueur suffisante d'avançon permettra d'éviter la mortalité des albatros et des pétrels et est considéré comme la meilleure mesure d'atténuation pour la pêche palangrière démersale.

Il est important de noter qu'il n'existe pas, dans les autres méthodes de pêche palangrière, de solution unique pour réduire ou éviter la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer et que la méthode la plus efficace est d'utiliser les mesures mentionnées plus haut en combinaison.

INTRODUCTION

La mortalité accidentelle d'oiseaux de mer, des albatros et des pétrels pour la plupart, dans les pêcheries palangrières a suscité des préoccupations de plus en plus vives au niveau mondial. Ce fut une des principales raisons de la conclusion de l'Accord sur la conservation

des albatros et des pétrels (ACAP). De nombreuses méthodes d'atténuation pour réduire et éliminer les captures accessoires d'oiseaux de mer ont été élaborées et testées au cours de ces 10 à 15 dernières années, en particulier pour les pêcheries palangrières démersales. Dans la pêche palangrière démersale, il existe différents systèmes – le système de palangre à filage automatique [autoline], le système espagnol de la ligne double, et plus récemment le système chilien dit « trotline ». Bien que la plupart des mesures d'atténuation soient largement applicables, la faisabilité, la conception et l'efficacité de certaines mesures dépendront de la méthode de pêche palangrière et de la configuration des engins utilisées. Il convient de noter en particulier que la littérature scientifique se rapporte en grande partie aux flottilles de grands navires et que l'utilisation de la palangre par les flottilles artisanales reçoit moins d'attention. Certaines des observations qui suivent devront peut-être être modifiées pour les navires plus petits. L'ACAP a examiné en détail la littérature scientifique portant sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries démersales – le présent document est un condensé de cet examen (CC6 Rapport final ANNEXE 17).

Les meilleures pratiques en matière d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières démersales sont énumérées ci-dessous ; la première recommandation est une mesure générale suivie de mesures concernant la pose des palangres et le halage des palangres.

1. LES MEILLEURES PRATIQUES – EN GÉNÉRAL

1.1 Clôtures de zones et clôtures saisonnières

La clôture temporaire d'importantes zones d'alimentation (par exemple, les zones adjacentes à d'importantes colonies d'oiseaux de mer pendant la saison de reproduction, durant laquelle de grands nombres d'oiseaux de mer sont présents) a été très efficace pour réduire la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries de ces zones.

2. LES MEILLEURES PRATIQUES – POSE DES PALANGRES

2.1 Lestage des palangres

Les palangres doivent être lestées de façon à mettre rapidement les hameçons appâtés hors de la portée des oiseaux de mer en quête de nourriture. Les poids doivent être déployés avant que la ligne soit tendue de façon à ce que la ligne s'enfonce rapidement hors de la portée des oiseaux.

2.2 Palangres lestées pour les engins espagnols

Les poids en acier sont considérés comme les meilleurs. La masse doit être d'au moins 5 kg à des intervalles de 40 m.

Lorsque les poids en acier ne sont pas utilisés, les palangres doivent être posées avec au moins 8,5 kg à intervalles de 40m si l'on utilise des roches comme lest, et au moins 6 kg à des intervalles de 20m si l'on utilise des poids en béton.

2.3 Palangres lestées pour les engins chiliens (ligne dormante avec filets)

Les lests doivent être conformes à ceux du système espagnol (voir plus haut).

2.4 Palangres lestées pour engins à palangre automatique

La conception des palangres à lest intégré [integrated weight longlines ou IWL] comporte une âme de plomb de 50 g/m. Leur caractéristique principale est qu'ils s'éloignent de la surface de façon quasi-linéaire (montée en chandelle minimale dans la turbulence de l'hélice) et s'enfoncent rapidement hors de la portée des oiseaux de mer en quête de nourriture. La palangre à lest intégré doit faire $\geq 0,24$ m/s en moyenne à une profondeur de 10 m.

Lorsqu'il est pratique d'utiliser une palangre à lest intégré dans une pêcherie, celle-ci sont préférables à des palangres à lest externe en raison de son profil d'immersion linéaire depuis la surface et sa capacité constante d'atteindre la vitesse d'immersion minimale.

Lorsqu'on utilise des poids externes sur des engins non munis d'une palangre à lest intégré, la vitesse d'immersion moyenne minimale doit être de 0,3 m/s à 10 m de profondeur. Une vitesse d'immersion plus rapide est nécessaire avec cette configuration afin de minimiser la montée en chandelle des sections de la palangre situées entre les poids dans les remous créés par l'hélice. Il est possible d'atteindre la vitesse d'immersion avec un minimum de 5 kg des intervalles de moins de 40 m.

2.5 Mise à l'eau nocturne

La mise à l'eau nocturne des palangres, (entre la fin du crépuscule nautique et avant l'aube nautique) est efficace pour réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer parce que la majorité des oiseaux de mer vulnérables se nourrissent pendant le jour.

2.6 Lignes d'effarouchement des oiseaux

Les lignes d'effarouchement des oiseaux sont destinées à fournir un moyen de dissuasion matériel au-dessus de la zone d'immersion des hameçons appâtés.

Il convient d'utiliser deux lignes d'effarouchement.

La conception des lignes d'effarouchement doit inclure les caractéristiques suivantes :

La hauteur de fixation doit être au moins 7 m au-dessus du niveau de la mer.

Les lignes doivent être avoir au moins 150 m de long pour assurer une extension aérienne maximale.

Les banderoles doivent être de couleur vive et atteindre la surface de la mer dans des conditions calmes, et être espacées de 5 m au maximum.

Un dispositif remorqué approprié doit être utilisé pour créer une force de traînée, maximiser l'extension aérienne et maintenir la ligne juste derrière le navire par vents de travers.

2.7 Gestion de l'évacuation des abats et des rejets

Les oiseaux de mer sont attirés par les abats évacués par les navires. Pour bien faire, les abats doivent être conservés à bord, mais si cela n'est pas possible, les abats et les rejets ne doivent pas être évacués lors de la pose des palangres.

3. LES MESURES CONFORMES AUX MEILLEURES PRATIQUES – HALAGE DES PALANGRES

3.1 Dispositif d'exclusion des oiseaux [bird exclusion device ou DEB] / rideau de Brickle

Pendant les opérations de remontée, des oiseaux peuvent être pris accidentellement aux hameçons lors de la récupération des engins. Un dispositif d'exclusion des oiseaux comporte un support horizontal, monté à plusieurs mètres au-dessus de l'eau, qui entoure la totalité de la baie de halage. Des banderoles verticales sont positionnées entre le support et la surface de l'eau. Il est possible d'augmenter l'efficacité dissuasive de cette configuration de lignes de banderoles pour les oiseaux de mer en déployant une ligne de flotteurs à la surface de l'eau et en raccordant cette ligne de flotteurs au support au moyen de câbles. Cette configuration est la méthode la plus efficace pour empêcher les oiseaux de pénétrer dans la zone située autour de la baie de halage, soit en nageant soit en volant.

3.2 Gestion de l'évacuation des abats et des rejets

Pour bien faire, les abats doivent être conservés à bord, mais si cela n'est pas possible, les abats et les rejets doivent être conservés à bord pendant la remontée ou évacués du côté du navire opposé à la baie de halage.

Tous les hameçons doivent être enlevés et conservés à bord avant d'évacuer les rejets du navire.

4. AUTRES CONSIDERATIONS

4.1 Méthode chilienne

La méthode chilienne de pêche à la palangre a été conçue pour empêcher la déprédation des poissons capturés exercée par les baleines à dents. Comme les poids sont déployés directement sous les hameçons et que les palangres munies d'hameçons s'enfoncent à la verticale dans les profondeurs de recherche de nourriture des oiseaux de mer (et non pas à l'horizontale, comme dans la méthode espagnole traditionnelle), les palangres s'immergent rapidement, ce qui en fait une méthode efficace pour empêcher les captures accessoires d'oiseaux de mer en quête de nourriture.

Pour éliminer l'ingestion d'hameçons par les oiseaux de mer pendant les opérations de halage, il faut prendre soin de conserver tous les hameçons à bord et de ne pas les jeter à la mer, soit comme hameçons superflus soit comme hameçons implantés dans les poissons rejetés.

5. PAS RECOMMANDÉES

Les méthodes d'atténuation suivantes ne sont **PAS** recommandées comme étant conformes aux meilleures pratiques :

La **conception des hameçons** - n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes.

Les **moyens de dissuasion olfactifs** - n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes.

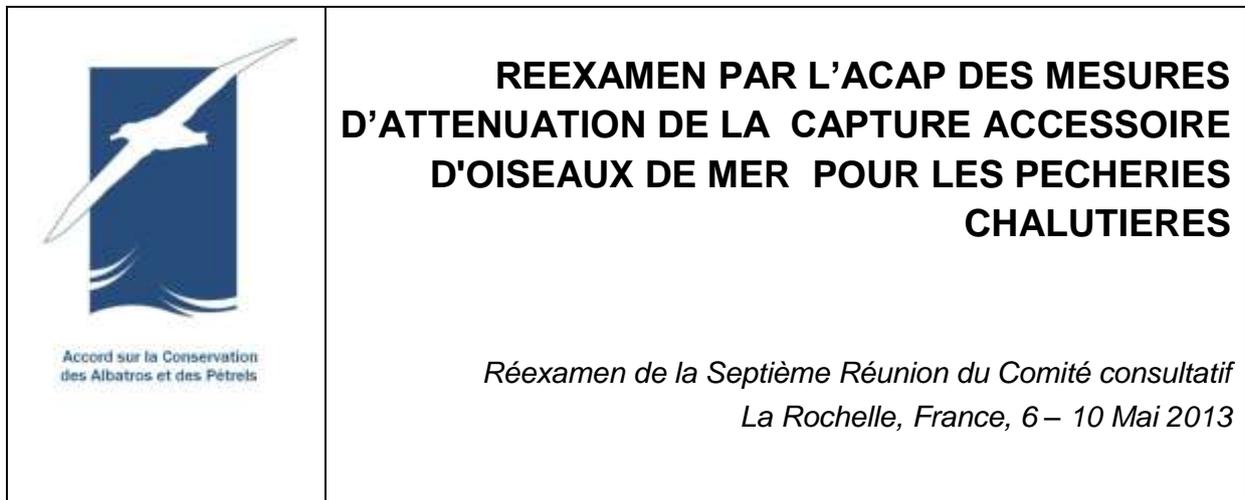
Les **goulottes de pose sous-marine** - n'ont pas fait l'objet de recherches suffisantes.

La **pose latérale** - n'a pas fait l'objet de recherches suffisantes et a causé des difficultés opérationnelles.

Les **appâts teints en bleu**, les **appâts décongelés** - ne sont pas pertinents pour les engins palangriers démersaux

L'**utilisation d'un lanceur de ligne** – n'est pas pertinente pour les engins palangriers démersaux.

ANNEXE 6. REEXAMEN PAR L'ACAP DES MESURES D'ATTENUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER POUR LES PECHERIES CHALUTIERES



La présence d'observateurs de pêche et/ou de surveillance électronique est recommandée pour le suivi de l'exécution.

1. Filets

1.1. Resserrement des filets

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Cette mesure s'est révélée être une mesure d'atténuation extrêmement efficace dans les pêcheries chalutière de poissons des glaces de la CCAMLR, permettant de réduire au maximum la capture accessoire d'oiseaux de mer (Sullivan 2010, soumis pour publication).

Mises en garde /Notes

Le fil de henequen est utilisé pour lier les parties du filet qui sont les plus dangereuses pour les oiseaux de mer avant le lancement (Sullivan et al. 2004). Les attaches sont fixées sur le filet pour éviter que le filet ne se déploie et que la maille ne s'ouvre quand la tension créée par la vitesse du navire (entre 1 et 3 nœuds marins) est perdue sous l'effet des vagues et de la houle. Une fois lancé, le filet est maintenu à la surface jusqu'à ce qu'il coule. Une fois que les panneaux de chalut sont immergés et que le filet a coulé en-dessous de la profondeur de plongée des oiseaux de mer, la force de l'eau qui sépare les panneaux est suffisante pour briser les attaches et le filet se déploie pour retrouver sa position opérationnelle standard.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Il est recommandé de combiner cette mesure avec des mesures de nettoyage et de lestage des filets pour diminuer au maximum la période durant laquelle le filet est à la surface (Sullivan *et al.* 2010, soumis pour publication).

Besoins en matière de recherche

Aucun besoin n'a été identifié.

Normes minimales / Recommandation

Mesure recommandée pour réduire la capture accessoire au moment du lancement de l'engin pélagique.

Trois brins de fil de henequen (résistance à la rupture jusqu'à 110 kg), ou d'un matériau synthétique similaire, devront être appliqués sur le filet quand il sera sur le pont, à des intervalles de 5m environ pour éviter que le filet ne se déploie à la surface. Le filet doit être attaché là où les mailles atteignent entre 120 et 800mm car ce sont ces mailles qui sont les plus susceptibles de faire prisonniers les oiseaux de mer (Sullivan *et al.* 2010). Lors de la fixation des attaches, fixer une extrémité au filet pour éviter que l'attache ne coulisse vers le bas du filet et faire en sorte que cette attache puisse être retirée lors du halage.

1.2. Lestage des filets

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Les preuves scientifiques indiquent que les lests de filet disposés sur la poche du chalut, ou proche d'elle, augmentent l'angle de remontée du filet durant les opérations de halage, ce qui permet ainsi de réduire la période durant laquelle le filet est à la surface. Tout doit être fait pour remonter le filet aussi rapidement que possible. Les bonnes pratiques sur le pont visant à réduire la période durant laquelle le filet est à la surface ont été essentielles dans la réduction du nombre d'oiseaux de mer faits prisonniers durant le halage dans la pêche chalutière de l'Atlantique sud (Hooper *et al.* 2003; Sullivan 2010, soumis pour publication).

Mises en garde /Notes

Aucune mise en garde n'a été définie.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Il est recommandé de combiner cette mesure avec des mesures de resserrement et de nettoyage des filets pour diminuer au maximum la période durant laquelle le filet est à la surface, durant la mise à l'eau et le halage (Sullivan *et al.* 2010, soumis pour publication).

Besoins en matière de recherche

Il est nécessaire de développer des normes minimales pour le poids et le placement des lests (poche du chalut, flanc, ouverture du filet, petit dos), pour compléter les travaux de recherche de la CCAMLR sur la pêche chalutière (Sullivan *et al.* 2010, soumis pour publication).

Normes minimales / Recommandation

Aucune norme minimale n'a été définie.

Il est recommandé de réduire la capture accessoire à la fois durant le lancement et le halage de l'engin de pêche (Sullivan *et al.* 2010).

Adapté pour les engins de pêche pélagique ou démersale.

1.3. Nettoyage des filets

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Le retrait des filets de tous les poissons enchevêtrés et autres matériaux est crucial pour réduire les enchevêtrements dans les filets pendant le lancement (Hooper *et al.* 2003; Sullivan *et al.* 2010 soumis pour publication).

Mises en garde /Notes

Aucune mise en garde n'a été définie.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Il est recommandé de combiner cette mesure avec des mesures de resserrement et de lestage des filets pour diminuer au maximum la période durant laquelle le filet est à la surface, durant la mise à l'eau et le halage (Sullivan *et al.* 2010, soumis pour publication).

Besoins en matière de recherche

Aucun besoin n'a été identifié.

Normes minimales / Recommandation

Retrait de tous les poissons enchevêtrés dans le filet avant le lancement.

Cette mesure est recommandée pour réduire la capture accessoire à la fois durant le lancement et le halage de l'engin de pêche

Adapté pour les engins de pêche pélagique ou démersale.

1.4. Réduction de la taille des mailles

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Roe (2005) a fait des observations sur l'utilisation de mailles de taille réduite de 200 à 140 mm dans la pêcherie pélagique de poissons des glaces dans les zones de la CCAMLR, mais il n'a pas quantifié l'efficacité de cette mesure.

Mises en garde /Notes

Cette mesure peut s'avérer peu pratique. La réduction de la taille des mailles a été mise en cause dans les dégâts causés au filet du fait de l'augmentation de la pression de l'eau

durant le chalutage (Roe 2005). Néanmoins, l'utilisation de lests disposés en chaînes peut également être en partie responsable de ces dégâts.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Il sera nécessaire de tester cette mesure dans différentes pêcheries si elle se révèle faisable d'un point de vue pratique.

Normes minimales / Recommandation

Aucune. Trop peu de preuves existent pour recommander cette mesure même si, en théorie, elle devrait permettre de réduire l'enchevêtrement des oiseaux de mer dans les filets.

1.5. Protections de filets

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Des morceaux de filets indépendants attachés aux endroits où les mailles des filets étaient les plus dangereuses ont été testés dans la pêche chalutière des poissons des glaces de la CCAMLR, avec une efficacité non démontrée (Sullivan *et al.* 2010 soumis pour publication).

Mises en garde /Notes

Cette mesure a créé une résistance importante, ce qui a endommagé le filet. La résistance ralentit également le navire et augmente la consommation de carburant (Sullivan *et al.* 2010 soumis pour publication).

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

L'efficacité de la mesure n'a pas été quantifiée.

Normes minimales / Recommandation

Non recommandée.

Actuellement, cette mesure est néfaste pour l'efficacité de la pêche et son efficacité en termes d'atténuation des impacts pour les oiseaux de mer n'est pas démontrée.

1.6. Dispositifs acoustiques

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

L'utilisation de dispositifs acoustiques de dissuasion sur neuf navires de pêche chalutière de la CCAMLR a indiqué que les bruits importants (alarmes, fusées, feux d'artifice) avaient un

effet limité, d'autant que les oiseaux se sont rapidement habitués à ces bruits et que l'effet dissuasif n'a donc pas duré (Sullivan *et al.* 2010).

Mises en garde /Notes

Cette mesure peut être utile en tant que mesure d'urgence dans des circonstances où il faudrait compléter rapidement les mesures déjà mises en œuvre (Sullivan *et al.* 2010 soumis pour publication).

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Aucun besoin n'a été identifié.

Normes minimales / Recommandation

Aucune. Trop peu de preuves scientifiques disponibles pour recommander cette mesure.

1.7. Restricteur d'ouverture des filets

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Le restricteur d'ouverture des filets a été identifié comme une mesure d'atténuation possible pour répondre aux captures observées dans la pêche chalutière de langoustines en Nouvelle-Zélande, où de nombreux filets sont déployés en parallèle (Pierre *et al.* 2013). Le restricteur d'ouverture des filets limite l'ouverture du filet lors du halage puisque c'est à ce moment que les captures avaient été observées.

Mises en garde /Notes

Cette mesure peut être utile dans la pêche chalutière démersale où de nombreux filets sont déployés en parallèle et où les filets (et particulièrement celui du milieu) risquent de se gonfler et de s'ouvrir à la surface – ou à proximité de la surface – lors du halage.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Il est nécessaire de réaliser des tests en mer pour vérifier l'efficacité de cette mesure.

Normes minimales / Recommandation

Aucune. Trop peu de preuves scientifiques disponibles à ce jour pour recommander cette mesure.

2. Câbles

2.1. Déversement des abats¹ et gestion des rejets de poissons

Le facteur qui augmente le plus les contacts entre les oiseaux de mers et les funes sont la présence de déversements (Wienecke & Robertson 2002; Sullivan *et al.* 2006a). Différentes méthodes sont utilisées pour réduire l'attrait des navires pour les oiseaux de mer, à travers la gestion du déversement des abats et des rejets de poisson. Ces méthodes sont le farinage des déchets de poissons (la transformation des déchets en farine de poisson réduit les rejets dans l'eau des puisards), le broyage des déchets jusqu'à obtenir des morceaux d'un maximum de 25mm de diamètre avant déversement), la mise en lots (stockage et contrôle du déversement des déchets, déversement pendant les opérations de pêche). Il est recommandé, quand cette solution est possible, de garder tous les déchets à bord.

2.1.1. Farinage

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Le **farinage** a permis de réduire de façon significative le nombre d'espèces d'oiseaux de mer qui se nourrissaient à l'arrière des navires, cette mesure est donc pertinente pour le rejet de poissons non traités (Abraham *et al.* 2009; Wienecke & Robertson 2002; Favero *et al.* 2010) et de poissons broyés (Melvin *et al.* 2010).

Mises en garde /Notes

Des données suffisantes semblent montrer que le farinage de poisson et la réduction des déversements dans l'eau des puisards est extrêmement efficace pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries à l'échelle mondiale.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Aucun besoin n'a été identifié.

Normes minimales / Recommandation

Adapté pour les engins de pêche pélagique ou démersale.

¹ Le déversement des abats fait référence au rejet en mer des déchets de poissons qui résultent du traitement des poissons, notamment les têtes, les intestins et les arrêtes. Le rejet de poissons fait référence au rejet de poissons non ciblés entiers (et/ou au matériel benthique).

2.1.2. Broyage

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Le **broyage** réduit le nombre de grands albatros (espèce *Diomedea*) qui suivent les navires mais il n'a pas d'impact sur les autres groupes d'oiseaux de mer (Abraham *et al.* 2009; Abraham 2010).

Mises en garde /Notes

Les matériaux chalutés par le fond, tels que des rochers, pourraient rendre le broyage problématique.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Cette mesure devrait être utilisée en coordination avec d'autres mesures d'atténuation.

Besoins en matière de recherche

Cette mesure ne s'est révélée efficace à ce jour que pour les grands albatros de l'espèce *Diomedea*. L'efficacité auprès des albatros *Thalassarche* doit encore être prouvée avant que la mesure ne puisse être recommandée (Abraham *et al.* 2009).

Normes minimales / Recommandation

Trop peu de preuves scientifiques pour recommander cette mesure en tant que mesure primaire, même si la réduction du nombre d'oiseaux devrait permettre une réduction des impacts des oiseaux avec les funes et donc une réduction de la mortalité des espèces de grands albatros.

2.1.3. Mise en lots

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

La **mise en lot** (stockage ou contrôle des déversements de déchets) a été testée en Nouvelle-Zélande et a permis de réduire de façon significative le nombre d'oiseaux de mer qui suivent les navires (Pierre *et al.* 2010; SBWG-4 Doc 14 Rev1).

Mises en garde /Notes

L'efficacité de la mise en lot repose sur le rejet efficace (rapide) des matériaux mis en lots.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Cette mesure devrait être utilisée en coordination avec d'autres mesures d'atténuation.

Besoins en matière de recherche

Il est nécessaire de réaliser des tests fiables pour analyser dans quelle mesure la réduction du nombre d'oiseaux de mer diminue le taux d'interactions.

Normes minimales / Recommandation

Cette mesure est recommandée lorsque la rétention des déchets est impossible et lorsqu'on ne peut pas utiliser le farinage. Mettre les déchets en lots pour au moins deux heures et de préférence pour quatre heures ou plus.

2.1.4. Rétention complète

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

De nombreuses études ont montré qu'en l'absence de déversement des déchets ou de rejets de poissons, les interactions avec les oiseaux de mer sont négligeables (Sullivan *et al.* 2006; Watkins *et al.* 2008; Melvin *et al.* 2010; GTCA-3 Doc 14 Rev 1; Abraham & Thompson 2009). Le stockage de tous les déchets et abats, que ce soit pour le traitement ou pour une évacuation contrôlée quand les funes ne sont plus dans l'eau, permet de réduire de façon significative la présence de tous les groupes d'oiseaux autour du navire (Abraham *et al.* 2009).

Mises en garde /Notes

Aucune.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Aucun besoin n'a été identifié.

Normes minimales / Recommandation

Adapté pour les engins de pêche pélagique ou démersale.

2.2. Lignes d'effarouchement des oiseaux de mer pour les funes

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

L'ajout de lignes d'effarouchement des oiseaux sur les flancs bâbord et tribord d'un navire, au-dessus et à l'extérieur des poulies de funes, réduit beaucoup l'accès des oiseaux aux zones dangereuses quand les funes sont immergées (Watkins *et al.* 2006; Reid & Edwards 2005; Melvin *et al.* 2010). L'utilisation d'un dispositif tracté s'est révélée efficace dans l'amélioration des performances des lignes d'effarouchement des oiseaux (BirdLife 2010).

Mises en garde /Notes

L'efficacité est réduite en cas de vents de travers et de mer agitée, quand les lignes d'effarouchement des oiseaux sont éloignées des funes (Sullivan & Reid 2003; Crofts 2006a, 2006b). Ce problème peut être corrigé en partie en tractant un flotteur ou un cône attaché à l'extrémité des lignes pour créer une tension et maintenir les lignes droites (Sullivan *et al.* 2006a; Cleal *et al.* 2013). Les matériaux résistants et qui ne s'entremêlent pas

facilement peuvent améliorer la performance des lignes (Cleal *et al* 2013), notamment des banderoles semi-rigides, et particulièrement celles réalisées en Kraton.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Des recherches supplémentaires sont nécessaires concernant l'efficacité, la conception et la performance d'un dispositif de déport tracté dans les conditions opérationnelles.

Normes minimales / Recommandation

Les lignes d'effarouchement des oiseaux sont recommandées même quand des pratiques de gestion du déversement des abats et de rejets des poissons sont mis en œuvre (Melvin *et al.* 2010).

Adapté pour les engins de pêche pélagique ou démersale.

Il est recommandé que l'on déploie 5m de fune pour chaque mètre de hauteur de poulie et que l'on utilise 1,2 kg de lest de résistance.

2.3. Effaroucheurs de funes

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Les effaroucheurs de funes (des dispositifs lestés attachés à chaque fune à l'aide d'attaches ou de crochets, qui permettent au dispositif de monter et de descendre librement le long de la fune et de rester aligné à chaque fune) créent une zone de protection autour des funes (Bull 2009, Fig.2; Sullivan *et al.* 2006a).

Les effaroucheurs de funes ont permis de réduire le taux de contact mais pas de façon significative, et n'étaient pas aussi efficaces que les lignes d'effarouchement des oiseaux (Sullivan *et al.* 2006b, Abraham *et al.*, cité dans Bull 2009).

Mises en garde /Notes

Le fait d'attacher le dispositif aux funes élimine les problèmes associés aux vents de travers dans la mesure où le dispositif n'est pas indépendant de chaque fune. Les effaroucheurs de funes ne peuvent pas être déployés tant que la fune n'est pas placée et ils ne peuvent pas non plus être maintenus durant le halage, les funes restent donc sans protection durant certaines périodes.

Des questions pratiques et de sécurité ont été mentionnées (Sullivan *et al.* 2006a, Abraham *et al.*, cité dans Bull 2009).

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Aucun besoin n'a été identifié.

Normes minimales / Recommandation

Aucune. Trop peu de preuves existent pour recommander cette mesure.

2.4. Epouvantails à oiseaux

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Les épouvantails sont constitués de deux bômes attachées sur chacun des deux flancs de poupe d'un navire. Deux de ces bômes s'étendent vers l'extérieur du navire et les deux autres s'étendent vers l'arrière à partir de la poupe. Des avançons sont attachés aux bômes, afin de créer un rideau qui chassera les oiseaux de l'espace existant entre les funes et la surface (Bull 2009, Fig.3; Sullivan *et al.* 2006a).

Généralement, les épouvantails à oiseaux ne protègent pas aussi bien les funes que les lignes d'effarouchement des oiseaux ou les effaroucheurs de funes (Sullivan *et al.* 2006a).

Mises en garde /Notes

De nombreux modèles existent tels que l'épouvantail de Brady, l'épouvantail-burka ou l'épouvantail-burka modifié et l'épouvantail en rideau (Cleal *et al.* 2013).

Les épouvantails étaient conçus pour diminuer les interactions avec les funes mais l'épouvantail de Brady a été détourné par les pêcheries de poissons des glaces de la CCAMLR afin de diminuer les enchevêtrements dans les filets. Dans ce cas, il s'est révélé inefficace (Sullivan *et al.* 2010).

La grande variété de modèles et de modes de déploiement peut avoir un effet sur l'efficacité globale des épouvantails.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Tous les modèles d'épouvantails n'ont pas été testés. Des tests devraient être réalisés dans un certain nombre de pêcheries et de zones de pêche pour démontrer leur efficacité.

Normes minimales / Recommandation

Aucune. Trop peu de preuves existent pour recommander cette mesure.

2.5. Cônes sur funes

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Un cône en plastique attaché à chaque fune a permis de réduire de 89% le nombre d'oiseaux qui entraient dans l'espace entre la fune et la surface dans la pêche chalutière du merlu en Argentine et aucun oiseau marin n'a été tué tant qu'il y avait des cônes attachés aux funes (Gonzalez-Zevallos *et al.* 2007).

Mises en garde /Notes

Adaptée aux petits navires.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée.

Besoins en matière de recherche

Des tests devraient être réalisés dans un certain nombre de pêcheries et de zones de pêche pour démontrer leur efficacité.

Normes minimales / Recommandation

Aucune. Trop peu de preuves existent pour recommander cette mesure.

2.6. Bôme de fune

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Une bôme avec banderoles qui s'étendrait vers l'eau à l'avant de la poupe pourrait détourner des funes les oiseaux qui se nourrissent des abats (Melvin *et al.* 2010).

Mises en garde /Notes

Les résultats n'ont pas démontré une réduction significative des interactions des oiseaux de mer avec la fune.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Aucune nécessité n'a été identifiée

Besoins en matière de recherche

Des études de plus long terme sont nécessaires pour démontrer l'efficacité de cette mesure, ainsi que des travaux permettant de déterminer quels sont les matériaux et la conception adaptés.

Normes minimales / Recommandation

Aucune.

2.7. Poulie coupée

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

Une poulie coupée, placée sur la poupe d'un navire pour ramener le troisième câble près de l'eau afin de réduire sa couverture aérienne, a permis de réduire les collisions avec les funes, même si la performance variait d'un navire à l'autre (Melvin *et al.* 2010).

Mises en garde /Notes

Melvin *et al.* (2010) étaient convaincus que les troisièmes câbles pouvaient être rapprochés de la surface ou submergés au niveau de la poupe pour que cette mesure soit efficace mais ils ont souligné que, dans la mesure où ces câbles étaient onéreux et fragiles, les systèmes de poulie coupée devaient minimiser l'usure des câbles.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Cette mesure devrait être utilisée en coordination avec d'autres mesures d'atténuation.

Besoins en matière de recherche

Des tests devraient être réalisés dans un certain nombre de pêcheries et de zones de pêche pour démontrer l'efficacité de cette mesure.

Il est nécessaire de développer les spécifications techniques.

Normes minimales / Recommandation

Aucune.

Cette mesure est recommandée dans la mesure où le fait de raccourcir l'étendue des câbles de contrôle pourra, logiquement, réduire les collisions avec les oiseaux de mer.

3. Mesures générales

3.1. Fermetures de zones

Preuves scientifiques d'efficacité dans la pêche chalutière

La mesure consistant à éviter de pêcher dans les zones et périodes de pointe de l'activité de recherche alimentaire a permis de réduire efficacement la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières. Ces principes sont directement transférables à la pêche chalutière et aux autres types de pêche avec filet.

Certaines études montrent que la mortalité associée à la pêcherie palangrière avait lieu presque exclusivement durant la saison de reproduction des oiseaux de mer. De nombreuses études ont également montré que la proximité des colonies de reproduction est un élément déterminant dans le taux de capture accessoire d'oiseaux de mer (Moreno *et al.* 1996; Nel *et al.* 2002) et que les clôtures saisonnières autour des zones de reproduction contribuaient de façon significative à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer (Croxall & Nicol 2004).

Mises en garde /Notes

Cette mesure constitue une réponse efficace et importante, particulièrement dans les zones de risque élevé et quand d'autres mesures s'avèrent inefficaces. Il existe un risque que les clôtures spatiales ou temporelles déplacent les efforts de pêche vers les zones contiguës ou vers d'autres zones qui ne seront pas aussi bien réglementées, ce qui aboutirait à une augmentation de la mortalité accidentelle dans ces autres zones.

Nécessité de combiner plusieurs mesures

Cette mesure doit être combinée à d'autres mesures, à la fois dans les zones spécifiques quand la saison de pêche est ouverte et dans les zones contiguës afin que le déplacement de l'effort de pêche n'aboutisse pas simplement à un déplacement géographique de la mortalité accidentelle.

Besoins en matière de recherche

Des informations supplémentaires sont nécessaires au sujet de la variabilité saisonnière des comportements des espèces autour des pêcheries chalutières.

Normes minimales / Recommandation

Aucune étude n'a été réalisée à ce jour mais cette mesure est fortement recommandée.

4. Mesures en cours d'élaboration

4.1. Table de Tamini ou dispositif de déport tracté

Afin d'améliorer la performance des lignes d'effarouchement des oiseaux, un dispositif déport tracté de déport tracté (Table de Tamini) est en cours d'élaboration en Argentine. Ce dispositif est lié à l'extrémité de la ligne d'effarouchement des oiseaux et dispose d'un flotteur et de trois pieds à 45°, lestés pour une meilleure stabilité. Quand le navire avance, les pieds forcent le dispositif à s'éloigner des funes et empêchent ainsi la ligne d'effarouchement des oiseaux de s'emmêler avec les funes.

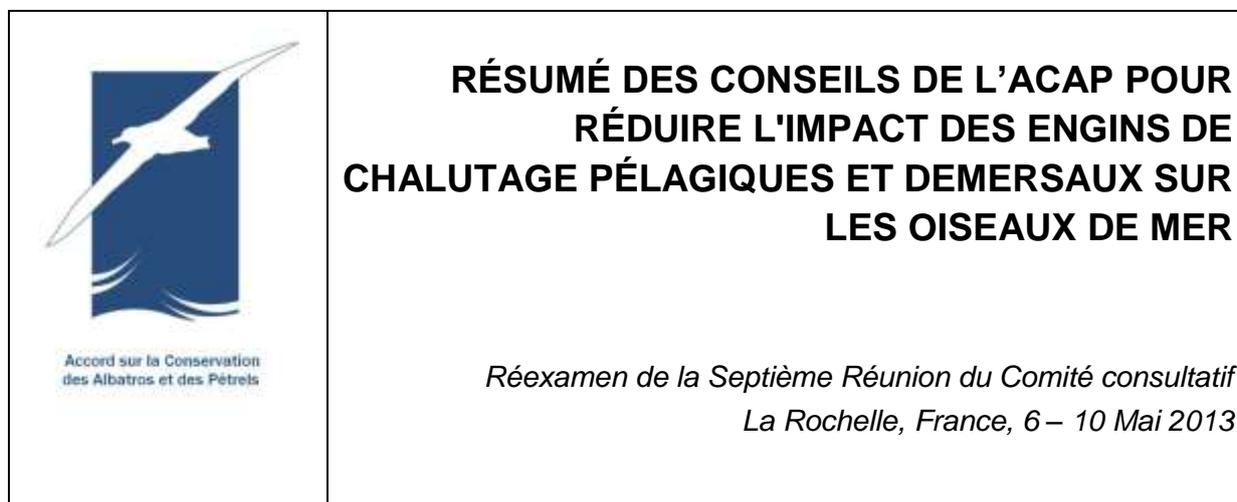
REFERENCES

- Abraham, E.R. 2010: *Mincing offal to reduce the attendance of seabirds at trawlers*. Report prepared by Dragonfly for Department of Conservation, Wellington, New Zealand. 28 p.
- Abraham, E. and Pierre, J. 2007. Mincing, mealing and batching: waste management strategies aimed at reducing seabird interactions with trawl vessels. WG-FSA-07-42, SC-CAMLR XXVII, Hobart, Australia
- Abraham, E.R. Pierre, J.P., Middleton, D.A.J., Cleal, J. Walker, N.A. and Waugh, S.M. 2009. Effectiveness of fish waste management strategies in reducing seabird attendance at a trawl vessel. *Fisheries Research*, 95: 210–219.
- Abraham, E.R.; Thompson, F.N. 2009: Warp strike in New Zealand trawl fisheries, 2004-05 to 2006-07. *New Zealand Aquatic Environment and Biodiversity Report No. 33*. 21 p.
- Bull, L.S. 2009. New mitigation measures reducing seabird bycatch in trawl fisheries. *Fish and Fisheries*, 10: 408–427.

- Cleal, F.V.; Pierre, J.P.; Clement, G. 2013. Warp strike mitigation devices in use on trawlers ≥ 28 m in length operating in New Zealand fisheries. Research report for the Department of Conservation, Wellington, New Zealand.
- Crofts, S. 2006a. Environmental effects and practicality of paired tori-line performance: testing buoys vs cones. Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands, 23 pp.
- Crofts, S. 2006b. Seabird interactions in the Falkland Islands Loligo Trawl Fishery 2005/2006. Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands, 22 pp.
- Crofts, S. 2006c. Preliminary assessment: seabird interactions in the Pelagic Southern Blue-whiting (*Micromesistius australis*) Surimi Fishery in the Falkland Waters – December 2006. Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands, 15 pp.
- Croxall, J.P., and Nicol, S. 2004. Management of Southern Ocean fisheries: global forces and future sustainability. *Antarctic Science*, 16: 569–584.
- Favero, M, Blanco, G., Garcia, G., Copello, S., Seco Pon, J. P., Frere, E, Quintana, F., Yorio, P., Rabuffetti, F., Canete, G and Gandini, P. (2010). Seabird mortality associated with ice trawlers in the Patagonian shelf: effect of discards on the occurrence of interactions with fishing gear. *Animal Conservation* 1-9.
- Gonzalez-Zevallos, D., and Yorio, P., 2006. Seabird use of discards and incidental captures at the Argentine hake trawl fishery in the Golfo San Jorge, Argentina. *Marine Ecology Progress Series*, 316: 175–183.
- Gonzalez-Zevallos, D., Yorio, P. and Caille, G. 2007. Seabird mortality at trawler warp cables and a proposed mitigation measure: A case of study in Golfo San Jorge, Patagonia, Argentina. *Biological Conservation*, 136: 108–116.
- Hooper, J., Agnew, D. and Everson, I. 2003. Incidental mortality of birds on trawl vessels fishing for icefish in Subarea 48.3. WG-FSA-03/79, SC-CAMLR XXII, Hobart, Australia.
- Melvin, E.F., Dietrich, K.S., Fitzgerald, S. and Cordoza, T. 2010. Reducing seabird strikes with trawl cables in the Pollock Catcher-Processor Fleet in the Eastern Bering Sea. Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels, SBWG-3 Doc 14 Rev1, Hobart, Australia, 18 pp.
- Moreno, C.A., Rubilar, P.S. Marschoff, E. and Benzaquen, L. 1996. Factors affecting the incidental mortality of seabirds in the *Dissostichus eleginoides* fishery in the south-west Atlantic (Subarea 48.3, 1995 season). *CCAMLR Science*, 3: 79–91.
- Nel, D. C., Ryan, P.G. and Watkins, B.P. 2002. Seabird mortality in the Patagonian toothfish longline fishery around the Prince Edward Islands, 1996-2000. *Antarctic Science*, 14: 151–161.
- Pierre, J.P., Abraham, E.R, Middleton, D.A.J., Cleal, J., Bird, R., Walker, N.A. and Waugh, S.M. 2010. Reducing interactions between trawl fisheries and seabirds: responses to foraging patches provided by fish waste batches. *Biological Conservation* 143: 2779-2788.
- Pierre, J.P.; Cleal, F.V.;Thompson, F.N.; Butler, H.; Abraham, E.R. 2013. Seabird mitigation in New Zealand's scampi trawl fishery. Research report for the Department of Conservation, Wellington, New Zealand.

- Reid, T. and Edwards, M. 2005. Consequences of the introduction of Tori lines in relation to seabird mortality in the Falkland Islands trawl fishery, 2004/2005. Falklands Conservation, Stanley, Falkland Islands, 41 pp.
- Roe, J.O. 2005. Mitigation trials and recommendations to reduce seabird mortality in the pelagic icefish (*Champscephalus gunnari*) fishery (Sub-area 48.3). WG-FSA-05/ 59, SC-CAMLR XXIV. CCAMLR, Hobart, Australia, 18 pp.
- Sullivan, B., Clark, J., Reid, K. and Reid, E. 2010. Polar Biology Submitted. Development of effective mitigation to reduce seabird mortality in the icefish (*Champscephalus gunnari*) trawl fishery in Subarea 48.3.
- Sullivan, B. G.M. Liddle and G.M. Munro (2004). Mitigation trials to reduce seabird mortality in pelagic trawl fisheries (Subarea 48.3). WG-FSA-04/80. CCAMLR, Hobart.
- Sullivan, B.J., Brickle, P., Reid, T.A., Bone, D. and Middleton, D.A.J., 2006b. Mitigation of seabird mortality on factory trawlers: trials of three devices to reduce warp cable strikes. *Polar Biology*, 29: 745–753.
- Sullivan, B.J., and Reid, T.A., 2003. Seabird mortality and Falkland Island trawling fleet 2002/03. WG-FSA-03/91. CCAMLR, Hobart.
- Sullivan, B.J., Reid, T.A., and Bugoni, L. 2006a. Seabird mortality on factory trawlers in the Falkland Islands and beyond. *Biological Conservation*, 131: 495–504.
- Weimerskirch, H., Capdeville, D., and Duhamel, G., 2000. Factors affecting the number and mortality of seabirds attending trawlers and long-liners in the Kerguelen area. *Polar Biology*, 23: 236–249.
- Wienecke, B., Robertson, G., 2002. Seabird and seal-fisheries interactions in the Australian Patagonian toothfish *Dissostichus eleginoides* trawl fishery. *Fisheries Research*, 54: 253–265.

ANNEXE 7. RESUME DES CONSEILS DE L'ACAP VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES ENGINS DE CHALUTAGE PELAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER



Les causes de mortalité dans les pêcheries chalutières sont variées et dépendent de la nature de la pêche (pélagique ou démersale), des espèces ciblées et de la zone de pêche. Les mortalités peuvent être classées en deux grandes catégories : (1) la mortalité liée aux câbles, y compris les collisions avec les câbles de contrôle des filets, les funes et les paravanes ; et (2) la mortalité liée aux filets, qui inclut les morts causées par l'enchevêtrement dans les filets. Il a été démontré que les interactions des oiseaux de mer étaient considérablement réduites par l'utilisation de mesures d'atténuation, notamment la protection des funes, la gestion du déversement des abats et des déchets, et la réduction du temps d'exposition du filet à la surface de l'eau. Les mesures suivantes se sont avérées efficaces pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières et sont recommandées :

Collisions avec les funes

1. Déployer des lignes d'effarouchement des oiseaux pendant les opérations de pêche afin d'éloigner les oiseaux des funes et des câbles de contrôle de filet.
2. Installer une poulie coupée [snatch block] à la poupe d'un bateau pour rapprocher de la surface de l'eau le câble de contrôle du filet afin de réduire la longueur de la partie émergée.

Enchevêtrement dans les filets

1. Nettoyer les filets après chaque tir pour enlever les poissons enchevêtrés (« stickers » dans le jargon des pêcheurs anglophones), ainsi que le matériel benthique pour décourager la présence d'oiseaux pendant le lancement de l'engin ;

2. Réduire au minimum le temps que le filet est à la surface de l'eau pendant la remontée en veillant à l'entretien correct des treuils et en appliquant les meilleures pratiques sur le pont ;
3. Pour les engins de chalutage pélagique, resserrer les grandes mailles des ailes (120–800 mm) des filets, pour un poids minimum de 400 kg incorporé dans le ventre des filets avant la mise à l'eau.

Dans tous les cas, la présence d'abats et de déchets est le facteur le plus important qui attire les oiseaux de mer vers l'arrière des chalutiers, où ils courent le risque d'interactions avec les câbles et les filets. Il a été démontré que la gestion du déversement des abats et des déchets pendant le déploiement des engins de pêche réduisait la présence des oiseaux de mer. Les mesures de gestion suivantes sont recommandées:

1. Éviter tout déversement pendant le lancer et la remontée ;
2. Si possible, convertir les abats en farine de poisson et conserver tous les déchets, en limitant les déversements aux liquides / eaux-vannes afin de réduire au minimum le nombre d'oiseaux attirés ;
3. Lorsque la production de farine à partir des abats et la conservation des déchets ne sont pas possibles, il a été démontré que le traitement des déchets par lots (de préférence à des intervalles de deux heures ou davantage) réduisait la présence des oiseaux de mer à la poupe des bateaux. Il a également été démontré que le broyage des déchets réduisait la présence des grandes espèces d'albatros.

Autres mesures recommandées : éviter les zones et les périodes de pointe de l'activité alimentaire des oiseaux de mer. Il convient de constater qu'il n'existe pas de solution unique pour réduire ou éviter la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières, et que la méthode la plus efficace est d'utiliser les mesures énumérées plus haut en combinaison. L'enchevêtrement dans les filets pendant la remontée reste l'interaction la plus difficile à atténuer.

Contexte

Les lignes directrices pour les PAI/PAN-oiseaux de mer [IPOA/NPOA-Seabirds] de la FAO ont récemment été modifiées pour prendre en compte l'addition des pêcheries chalutières aux pêcheries palangrières (FAO 2009), signe de la prise de conscience croissante de la mortalité des oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières mondiales.

L'ACAP a systématiquement passé en revue la littérature scientifique qui traite de l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières et le présent document est un condensé de cet examen (CC6 Rapport final Annexe 15).

ANNEXE 8. BYCATCH DATA ASSESSMENT TYPES

Types of approaches possible in assessing the impact of fisheries on seabird bycatch depending on the spatial/temporal resolution of the data available. The purpose of this information is to provide an indication of how the available data influence the type of assessments that can be carried out.

Assessment Type 1: Fleet footprint data only

- Summaries of change in the fishing footprint over time.
- Low quality risk assessment (possible only if seabird distribution information is available).
- Possible with currently provided data.

Assessment Type 2: Fleet wide effort data only

- Annual summaries of fishery effort.
- Provides a good indicator of trends in fishing effort only if the fishery is stable by season and area through time (which is normally not the case). Determining the impact on seabirds requires data on seabird bycatch (and distribution of that bycatch).
- Possible with current provided data.

Assessment Type 3: Spatial and temporal effort data (e.g. 5x5 degrees, quarterly)

- Annual spatial and temporal summaries of fishery effort data.
- Improved description of fishery effort that accounts for major spatial and/or temporal shifts common in fisheries.
- Impact on seabirds requires data on seabird bycatch (and distribution of that bycatch).
- Not possible with currently provided data.

Assessment Type 4: Spatial and temporal effort data + spatial foraging distributions of interacting birds by species

- An overlap index could be calculated and tracked over time.
- While not providing a direct measure of bycatch, an overlap index could give a relative indication of potential interaction. For example, if a fishery relocated to another area beyond the normal range of previously impacted seabirds, the level of bycatch as well as the overlap index would be expected to decline.
- Not possible with currently provided data

Assessment Type 5: Bycatch rate data for fleet only

- Annual trends in bycatch rate for fleets could be tracked.
- Integration of fleets not examined.
- Possible with currently provided data.

Assessment Type 6: Bycatch rate analysis + spatial and temporal effort data available

- Matching corresponding (in space and time) bycatch rates with effort, allowing an estimate of total bycatch (total and by area, time and fleet).
- Not possible with currently provided data
- This is what is recommended for ACAP

Assessment Type 7: Bycatch rate analysis with seabird species composition + spatial and temporal effort data available

- As above but by species/population.
- Not possible with currently provided data.

Assessment Type 8: Bycatch rate analysis by seabird species + spatial and temporal effort data available + demography parameters

- A population level impact assessment could be conducted; this would enable the estimated bycatch totals (e.g. from 7 above) to be related to the consequent population impact. This can be important as tracking bycatch totals alone may not be giving an indication of population impact.
- Not possible with currently provided data.

In order to understand where these eight types of assessment fit in to the Tiers identified in Table 1 of SBWG5 Doc 16, a revised version of this table is provided below.

The data available and potential methods (with examples in the literature) for assessing fisheries impacts on seabirds. The quality and quantity of data, and certainty, increases progressively from Tier 1 to Tier 4.

TIER LEVEL	INFORMATION			
	BIRD	FISHERY	ASSESSMENT	REFERENCES
1	Regular census and monitoring. Biological and distribution studies exist. Observer data (Shot by shot).	Shot by shot, fine-scale data	a) Bird population impact studies. b) Mitigation effectiveness studies	Assessment type 8
2	Snapshot census and monitoring. Coarse-scale distribution data (5x5 degrees, monthly or quarterly). Observer data (5x5 degrees, Monthly or quarterly)	Coarse scale effort data (5x5 degrees, monthly)	a) Some population modeling. Population trend analyses. b) Bycatch trend analyses	Assessment type 6 & 7
3	Basic biology. Broad bird distribution (limited spatial and temporal resolution) Totals of observer data (annual bycatch and observer effort)	Fishery-wide totals of effort (annual totals, broad spatial footprint)	a) Risk assessment approaches (e.g. PSA ¹). b) PBR ²	Assessment types 2-5
4	No abundance data. Broad bird distribution. No observer data	Fishery-wide effort footprint. No knowledge of magnitude of effort.	Very basic risk assessment (e.g. PSA ¹) ERA SAFE Methods ³ .	Assessment type 1

1. PSA – Productivity and Susceptibility Analysis, 2. PBR – Potential Biological Removal, 3. ERA SAFE – Sustainability Assessment for Fishing Effects

ANNEXE 9. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA 2013 – 2015

(tiré du document CC7 Doc 15)

Seabird Bycatch							
	Topic/Task	Responsible group	Timeframe	Resources			Action detail
				Time	Funds for AC	Grant/core	
3.1	Continue to implement the RFMO interaction plan for ACAP (AC5 Doc 29) and relevant Parties to engage and assist RFMOs and other relevant international bodies in assessing and minimising bycatch of albatrosses and petrels	Individual RFMO co-ordinators, Secretariat, SBWG and AC	2013-2015	a) 18 weeks p.a. b) 18 week p.a. c) 2 week p.a.	a+b) AUD 30,000 each pa AUD 0	Core	a) Travel etc costs for attendance at selected RFMO meetings (less if Party can contribute directly) b) RFMO co-ordinator activities c) Review of process and recommend changes (SBWG)
3.2	Update analysis of overlaps of distributions and albatrosses and petrels with fisheries managed by RFMOs	BirdLife / ACAP	2013	4 weeks	AUD 20,000	Grant	
3.3	Continue to develop materials (both generic and specific) to assist RFMOs and other relevant international and national bodies in reducing seabird bycatch and to maximise effective participation and consideration of issues relevant to ACAP	SBWG Convenor with other SBWG consultation to review needs (Secretariat)	2013-2015	1) 1 week p.a. 2) 8 weeks	<more detail needed>	Grant/ Core	1) <i>Observer programme designs including protocols for the collection of seabird bycatch data, with consideration of analytical methods for assessing seabird bycatch to be examined first.</i> ID guide for drowned birds, including protocol for photographing dead birds Guidance on handling of hooked live birds – may be available from non-ACAP sources

3.4	Continue to review and utilise available information on foraging distribution, fisheries and seabird bycatch to aid prioritisation of actions to reduce the risk of fishing operations to ACAP species in waters subject to national jurisdiction.	SBWG and Parties	2013-2015	1) 8 weeks 2) 2 weeks	AUD 0	-	1) Commission initial report on knowledge of fisheries, status of any bycatch mitigation, knowledge of relevant seabird distribution for AC5. Note overlap with 4.4. NPOA seabirds also can be used. (AUD \$0) 2) Assess needs for waters subject to national jurisdiction and any capacity building requirements
3.5	Maintain bibliography of relevant bycatch information	BirdLife/SBWG Science Officer	2013-2015	1 week pa	AUD 0	-	Includes both published and unpublished literature
3.6	Based on new information, update ACAP/BirdLife fact sheets on mitigation measures for fishing methods known to impact albatrosses and petrels (trawl, pelagic longline, demersal longline)	SBWG/BirdLife	2013-2015	1 week per fact sheet	AUD 5,000	(Grant)	Costs are for translation. Leads - Trawl: New Zealand Pelagic longline: Australia Demersal longline: UK General: BirdLife
3.7	<i>Produce report on lessons from mitigation success stories in commercial fisheries</i>	<i>BirdLife/ Australia/ Convenor SBWG/WWF</i>	<i>2010-2012</i>	<i>3 weeks</i>	<i>AUD 0</i>	<i>-</i>	<i>Should be completed within current triennium – target audience is fisheries managers</i>
3.8	<i>Prepare review of knowledge on deliberate take/killing of ACAP species at sea</i>	<i>Australia/ Brazil/ New Zealand/ Peru/ UK/ WWF/ SBWG</i>	<i>2010</i>	<i>4 weeks</i>	<i>AUD 0</i>	<i>-</i>	<i>Review to describe current knowledge (much from unpublished literature) and causes of any deliberate take and to consider possible take reduction strategies. Should be completed within current triennium using secondees [to Secretariat]</i>

3.9	Review results of any research on seabird bycatch issues, particularly that funded by ACAP	SBWG	2013-2015	2 weeks pa	AUD 0	-	Draw conclusions and make recommendations to AC as appropriate
3.10	Maintain review of research needs and priorities for bycatch research and mitigation development	SBWG	2013-2015	2 weeks	AUD 0	-	
3.11	Provide recommendations to the AC on measures to address at-sea threats identified as conservation priorities	SBWG	2013-2015	1 week	AUD 0	-	
3.12	Review and update the prioritisation framework for at-sea threats	SBWG	2014 Ideally immediately prior to AC8	1 week	AUD 10,000	Core	One workshop and some analysis and update of data relating to threats and mitigation
3.13	Review and consider seabird bycatch issues as they relate to smaller vessels (including issues of defining "smaller vessels")	SBWG	at SBWG-5(6)	1 week	AUD 0	-	
3.14	Consider which data would be appropriate as baselines for assessing trends in bycatch levels and rates and formulate suitable indicators	SBWG, BirdLife	2012-2013	1 week	AUD 0	-	Data is described in the global review of seabird bycatch in longline fisheries (AC6 Doc 30)

3.15	Estimate mortality in previously unobserved fisheries in range of Waved albatross	Ecuador and Peru, BirdLife, AC, American Bird Conservancy	2013-2015	4 weeks	AUD 30,000 over triennium	Grant	Part of implementation from Waved Albatross Action Plan. (Page: 124 Longline has been well investigated but data for other gear types such as gillnets, purse seine etc. have not been addressed and funds are required. The exact amount can be reduced but the item should remain).
3.16	Improve access to relevant data (e.g. from observers) held by others	SBWG	2013-2015			Grant	Need compilation of meta-data e.g. observer data Will be included in the bycatch data reporting process
3.17	Analyse bycatch data in collaboration with Japanese researchers	SBWG	2013-2015	6 months	AUD 50,000	Grant	Might be best done by an appropriate experienced secondee. Costings difficult to estimate accurately
3.18	Analyse bycatch data from other fishing nations as information becomes available	SBWG	2013-2015	6 months	AUD 50,000	Grant	This is a contingency cost; we are not yet sure how much and when data might become available
3.19	Identify hot spots for temporal/spatial management	RFMO coordinators/ Canada/ BirdLife/ SBWG	2013-2014	Post-doctorate for 2 years	AUD 10,000 + AUD 50,000	Grant	AUD \$10,000 is a contribution to a potential Canadian/BirdLife/ACAP project in the North Pacific that could be done in the 2010-12 triennium. A total global cost might be in the order of AUD \$50,000
3.20	Provide draft advice on suitable analyses of bycatch data	SBWG	2013-2015	3 months	AUD 20,000	Grant?	Statistical advice may be required Have provided advice at SBWG5

3.21	Provide reports on activities to AC meetings	SBWG and AC	2013-2015	1 week	AUD 0		
3.xx	Review the definition of, and legislation pertinent to, artisanal and small-scale fisheries	SBWG	2014-15	3 months	?	Grant	Might be suitable for a secondee
3.xx	Further develop de-hooking and seabird id guides	SBWG	2014		AUD 0	Grant	Discuss where this belongs with PCSWG; Propose inter-sessional group from SBWG (task sits near 3.6)
3.xx	Assemble and review all evidence on line-weighting in pelagic long-line fisheries,	SBWG	2014-15	3 months		Grant	Would be suitable for a secondee
3.xx	Improve estimates of bycatch of ACAP species in trawl fisheries through research	SBWG	2014-15			Grant	One study has indicated higher rates of trawl warp collision than previously thought; further studies would help understanding of the scale of trawl bycatch
3.xx	Work with Marine Stewardship Council processes to ensure that ACAP best practice standards are adopted into MSC assessments	SBWG (and Secretariat?)	2013-15	3 weeks	AUD	Core	This provides another route to gain recognition and uptake of ACAP's work
3.xx	Engage in processes that are developing electronic monitoring of catch/bycatch to ensure that the needs to monitor seabird bycatch are taken into account	SBWG	2013-15		AUD 10,000 [further funding after AC8]	Core	Contribution to ISSF research proposal for testing of e-monitoring in tuna pelagic longline fisheries
	Assemble and review evidence of injuries sustained by fishers in the course of using weighted lines in pelagic longline fisheries	SBWG	2014/2015			Grant	Possible secondee

	Provide guidance to RFMOs for the identification of minimum elements and appropriate methods and indicators to review the effectiveness of seabird bycatch mitigation measures	SBWG	2014				Work will be advanced by a small intersessional WG
--	--	------	------	--	--	--	--

Change to indicator target should go to Section 5.1 to 5.4 of AC work plan (AC7 Doc 15)

ANNEXE 10. DECLARATION DE L'ARGENTINE

“La Delegación Argentina a la Séptima Reunión del Comité Asesor del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) presenta sus atentos saludos a la Secretaría del Acuerdo y en relación a los documentos presentados por el Reino Unido SBWG5 Doc 07 y Doc 08 y PCSWG1 Doc 14, se recuerda que la República Argentina al ratificar el Acuerdo sobre Albatros y Petreles rechazó la pretendida extensión territorial del mismo efectuada por el Reino Unido a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur por constituir dichas islas y los espacios marítimos circundantes parte integrante del territorio nacional argentino.

El Gobierno argentino rechaza las referencias a pretendidas autoridades de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y que se presente a los mencionados archipiélagos detentando un status internacional que no poseen.

La presencia británica en dichos archipiélagos y sus espacios marítimos circundantes constituye una ocupación ilegítima y es rechazada por la República Argentina, al igual que cualquier acto unilateral emanado de aquélla.

El Gobierno argentino también rechaza toda referencia a los mencionados archipiélagos, y los sitios geográficos en ellos contenidos, con una toponimia que la Argentina no reconoce.

La República Argentina reafirma sus derechos de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, que son parte integrante del territorio nacional argentino y que, estando ilegítimamente ocupadas por el Reino Unido, las mismas son objeto de una disputa de soberanía entre ambos países, que ha sido reconocida por las Naciones Unidas.

La Delegación Argentina a la Séptima Reunión del Comité Asesor del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) reitera a la Secretaría del Acuerdo las expresiones de su consideración más distinguida.

La Rochelle, 29 de abril de 2013.”

ANNEXE 11. DECLARATION DU ROYAUME-UNI

“The UK Delegation to the Seventh Meeting of the Advisory Committee for Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels (ACAP) presents its compliments to the Agreement Secretariat. In response to the intervention from the Republic of Argentina, the United Kingdom has no doubt about its sovereignty over the Falkland Islands and South Georgia and the South Sandwich Islands and the surrounding maritime areas of both Territories.

The Republic of Argentina continues to extend the geographical area under dispute to include South Georgia and South Sandwich Islands (SGSSI). The United Nations has never issued any resolutions referencing a sovereignty dispute over SGSSI. The Government of the United Kingdom and Northern Ireland attaches great importance to the principle of self-determination as set out in Article 1.2 of the Charter of the United Nations and Article 1 of the International Covenant on Civil and Political Rights. That fundamental principle underlies our position on the Falkland Islands – it is a universal right for all peoples. There can be no negotiations on the sovereignty of the Falkland Islands unless and until such time as the islanders so wish. The recent result of the Falkland Islands referendum on their political status has clearly expressed to the international community the wishes of the people who live there to maintain their relationship with the United Kingdom as a British Overseas Territory.

The democratically elected representatives of the Falkland Islands continue to express their own views at the United Nations, most recently immediately following the referendum result in March this year. At a session of the UN Decolonisation Committee in June 2012 they asked the Committee to recognise that they, like any other people, were entitled to exercise the right of self-determination. They reiterated the historical facts that the Falkland Islands had no indigenous people, and that rather than representing an ‘illegal occupation’ no civilian population was removed prior to the decedents of the current population settling on the islands over eight generations ago. They confirmed that they are and have been the only people of the Falkland Islands and they did not wish for any change in their status.

Furthermore, the United Kingdom rejects any use or application of toponymy other than that applied to the Falkland Islands by the people and Government of the Falkland Islands.”

ANNEXE 12. DECLARATION SUPPLEMENTAIRE DE L'ARGENTINE



*Embajada de la
República Argentina*

La Delegación Argentina a la Séptima Reunión del Comité Asesor del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) presenta sus atentos saludos a la Secretaría del Acuerdo y desea referirse a la nota británica contenida en el Anexo 11 y 6 del informe del Grupo de Trabajo sobre Captura Incidental y aquél de Estado de Población y Conservación, respectivamente, y en la que el Reino Unido hace alusión a la disputa de soberanía que sostiene con la Argentina sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes.

Al respecto, cabe destacar que la existencia de la disputa de soberanía denominada en el ámbito de Naciones Unidas como la "Cuestión de las Islas Malvinas" fue reconocida en las resoluciones 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19 y 43/25 de su Asamblea General, así como en aquellas adoptadas por el Comité Especial de Descolonización.

La existencia de la controversia entre la Argentina y el Reino Unido como así también su ámbito espacial, que necesariamente incluye los tres archipiélagos del Atlántico Sur nombrados y los espacios marítimos circundantes, fueron reconocidos por el Reino Unido al suscribir las Declaraciones Conjuntas de Madrid en 1989 y 1990.

La República Argentina recuerda que la Resolución 2.9, adoptada por la segunda reunión de las Partes del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) en base a un proyecto acordado entre la Argentina y el Reino Unido, refiere a la "nomenclatura sobre territorios en controversia" e incluye a los archipiélagos precedentemente citados. Dicha Resolución, aprobada por consenso, dispone que para la presentación de documentación respecto de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur, la Secretaría del ACAP y los otros órganos del Acuerdo emplearán, para los tres archipiélagos comprendidos en la disputa de soberanía, la doble nomenclatura en los siguientes términos:

- a) En los textos en inglés: "Falkland Islands (Islas Malvinas)"; "South Georgia and the South Sandwich Islands (Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur)".
- b) En los textos en español: "Islas Malvinas (Falkland Islands)"; "Islas Georgias del Sur e Islas Sanwich del Sur (South Georgia and the South Sandwich Islands)".

Asimismo, en diversos foros regionales e internacionales, tales como la CELAC, UNASUR, MERCOSUR y la Cumbre ASA se han adoptado declaraciones en las que se reconocen los legítimos derechos argentinos en la disputa de soberanía con el Reino Unido sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sanwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes.



*Embajada de la
República Argentina*

La presencia británica en los archipiélagos aludidos y los espacios marítimos circundantes constituye una ocupación ilegítima del territorio argentino. Los hechos históricos que fundamentan la posición argentina han sido reiteradamente expuestos por nuestro país en el ámbito de las Naciones Unidas. Se adjuntan dos breves documentos que fueron circulados en dicha organización recientemente.

La Argentina propone al Reino Unido que en lugar de procurar refutar los hechos históricos cuya ocurrencia ya ha admitido y cuyas consecuencias también conoce, honre su compromiso y reanude de inmediato las negociaciones con la Argentina relativas a la Cuestión de las Islas Malvinas. Si así lo hiciera, estaría actuando lícita y responsablemente, de conformidad con las obligaciones que sobre él recaen en su calidad de miembro de las Naciones Unidas.

La realización de una votación entre los ciudadanos británicos que residen en las Islas Malvinas en nada altera aspecto alguno de la Cuestión de las Islas Malvinas, la cual continúa irresuelta como resultado de la contumacia del Gobierno británico a cumplir con la obligación que el derecho internacional le impone de resolver pacíficamente la controversia mediante la reanudación de las mencionadas negociaciones bilaterales.

El Gobierno Argentino rechaza toda referencia a pretendidas autoridades de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur, que se presente a los mencionados archipiélagos detentando un status internacional que no poseen, así como todo otro acto unilateral emanado de dicha ocupación.

En efecto, quienes peticionan ante el Comité Especial de Descolonización lo hacen en tal carácter, y como ocurre en el caso de otros territorios no autónomos bajo tratamiento del Comité, expresan su visión. Esta es tenida en cuenta por los Estados miembros del órgano para adoptar la resolución sobre la Cuestión de las Islas Malvinas, que año a año solicita al Reino Unido y la Argentina que reanuden las negociaciones bilaterales para poner fin, lo antes posible, a la mencionada disputa.

El Gobierno argentino reafirma una vez más los imprescriptibles derechos de soberanía de la República Argentina sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, los cuales son parte integrante de su territorio nacional.



John McEwen House, 7 National Circuit, Barton ACT-2600 Tel.: (612) 6273-9111 Fax: (612) 6273-0500
P.O. Box 4835, Kingston ACT 2604 www.argentina.org.au Email: info@argentina.org.au

La Cuestión de las Islas Malvinas

ANTECEDENTES HISTÓRICOS

Las Islas Malvinas fueron descubiertas en 1520 por integrantes de la expedición de Magallanes. A pesar de haber sido denominadas en la cartografía europea con diversos nombres, siempre quedaron dentro de los espacios bajo control efectivo de las autoridades españolas.

Las Bulas Pontificias y el Tratado de Tordesillas de 1494 son los primeros instrumentos que reflejan los títulos de España de acuerdo con el derecho internacional de la época. Toda la región austral de América, con sus costas, mares e islas, quedó indiscutiblemente preservada bajo la soberanía española a través de los diversos tratados suscriptos en este período, como el Tratado "Americano" de 1670, entre España e Inglaterra.

La Paz de Utrecht, firmada en 1713, aseguró la integridad de las posesiones de España en América del Sur y confirmó su exclusividad de navegación en el Atlántico Sur. Inglaterra aceptó dichas cláusulas como signataria de los acuerdos de Utrecht y de tratados posteriores del siglo XVIII que lo ratificaban.

En 1749, España se enteró de un proyecto británico para establecerse en las Islas Malvinas y protestó firmemente ante el Reino Unido, cuyo gobierno desistió de llevarlo a cabo. En 1764 fue Francia la que manifestó interés en las Islas Malvinas creando un establecimiento al que denominó "Port Louis" en la Isla Soledad. España se opuso enérgicamente y obtuvo el reconocimiento de Francia de los derechos españoles a las islas, la desocupación del archipiélago y su entrega formal a las autoridades españolas.

Poco después de la instalación francesa, el Reino Unido volvió a manifestar sus intenciones de apropiarse de las Islas, esta vez a través de una expedición que llegó clandestinamente al archipiélago y levantó un pequeño fuerte que llamaron "Port Egmont", en una isla situada al oeste de la Gran Malvina. Pese al secreto de la operación, España tuvo conocimiento de ello, protestó insistentemente y, como no obtuvo una respuesta aceptable en 1770, expulsó a sus ocupantes.

Los dos países estuvieron al borde de la guerra, llegándose en 1771 a un acuerdo plasmado en dos Declaraciones: una Declaración por la que España restituía a los británicos "Port Egmont" haciendo reserva expresa de su soberanía sobre la totalidad del archipiélago de las Islas Malvinas y una Aceptación de la Declaración en la que Gran Bretaña guardaba silencio acerca de la reserva de derechos

española. Como parte del acuerdo se convino que los ingleses se retirarían de "Port Egmont" a breve plazo, lo que efectivamente ocurrió en 1774.

Desde entonces las autoridades españolas con asiento en Puerto Soledad continuaron ejerciendo su jurisdicción y control sobre la totalidad del archipiélago. En 1790, con la firma del tratado de San Lorenzo de El Escorial, Gran Bretaña se comprometió a no formar ningún establecimiento en las costas tanto orientales como occidentales de América Meridional ni en las islas adyacentes ya ocupadas por España, cual era el caso de las Malvinas.

A partir de la Revolución de Mayo de 1810 las islas Malvinas fueron consideradas por los primeros gobiernos argentinos como parte integrante del territorio heredado de España. En 1820, a pesar de las luchas internas que enfrentaba el Estado argentino en formación, el Coronel de la Marina argentina David Jewett tomó posesión de su cargo en las Islas Malvinas en nombre de las Provincias Unidas del Río de la Plata en un acto llevado a cabo públicamente en Puerto Soledad, ante loberos y balleneros de varias nacionalidades, entre ellos estadounidenses y británicos. La noticia fue publicada en medios de los Estados Unidos y del Reino Unido (diario Times de Londres David Jewett del 3 de agosto de 1821).

Pese a la publicidad del acto llevado a cabo por la autoridad argentina ni en esa ocasión, ni más tarde en el proceso de reconocimiento del Estado argentino, que culminó con la firma del Tratado de Amistad, Comercio y Navegación de 1825, Gran Bretaña formuló manifestación alguna sobre eventuales pretensiones sobre las Islas Malvinas.

Los gobiernos argentinos realizaron diversos actos demostrativos de su soberanía sobre las islas concediendo tierras y legislando sobre recursos pesqueros. En este marco se fue desarrollando Puerto Soledad, cuyos habitantes se ocupaban de la cría de ganado, la caza de lobos marinos y la prestación de servicios a los buques que tocaban puerto.

El 10 de junio de 1829 el gobierno argentino creó la Comandancia Política y Militar de las Malvinas y designó a Luis Vernet al frente de la misma. Después de haber mantenido silencio por más de medio siglo desde el episodio fugaz de Puerto Egmont, y luego de haberse sucedido sin oposición alguna administraciones españolas y argentinas en las islas Malvinas, es recién en noviembre de 1829 que el Reino Unido, en el marco de un renacimiento de su interés estratégico en el Atlántico Sur, presentó una protesta contra la decisión del 10 de junio de ese año. Poco tiempo después, el 3 de enero de 1833, una corbeta de la Marina Real británica por un acto de fuerza expulsó a las autoridades argentinas que se negaron a reconocerle autoridad alguna.

Este acto, llevado a cabo en tiempo de paz, sin que mediara comunicación ni declaración previa alguna de parte de un gobierno que se suponía amigo de la República Argentina, fue inmediatamente rechazado y protestado por parte de las autoridades argentinas. En efecto, el 16 de enero de 1833, al llegar a Buenos Aires las primeras noticias de lo ocurrido en las Islas Malvinas, el gobierno argentino pidió explicaciones al Encargado de Negocios británico, que no estaba al tanto de la acción de su país. Pocos días después, el 22 de enero, el Ministro de Relaciones Exteriores argentino presentó una protesta formal ante el funcionario británico, que fue renovada y ampliada en reiteradas oportunidades por el representante argentino en Londres. Las reiteradas presentaciones argentinas ante el gobierno británico tropezaron invariablemente con respuestas negativas de parte de ese gobierno.

La cuestión quedó pendiente y así lo reconoció el Secretario de Asuntos Extranjeros británico en 1849 en una comunicación oficial. Por el lado argentino, la cuestión continuó planteándose a distintos niveles del gobierno y fue objeto de debates en el Congreso de la Nación.

En 1884, ante la falta de respuesta a las protestas, la Argentina propuso llevar el tema a un arbitraje internacional, lo cual también fue rechazado sin dar razones por el Reino Unido.

Los sucesivos gobiernos argentinos continuaron presentando, sin éxito, protestas ante el Reino Unido y realizando en cada oportunidad propicia las presentaciones y reservas correspondientes en defensa y preservación de sus derechos de soberanía sobre los archipiélagos disputados.

**LA CUESTIÓN
DE LAS ISLAS MALVINAS
EN LAS NACIONES UNIDAS**

La llamada "Cuestión de las Islas Malvinas", entendida como la disputa de soberanía entre la Argentina y el Reino Unido por las Islas Malvinas, Georgias del Sur, Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, antes incluso de constituirse las Naciones Unidas, estuvo presente en la Conferencia de San Francisco, en la que la delegación argentina presentó una reserva de derechos según la cual la República Argentina en ningún caso acepta que dicho sistema pueda ser aplicado a o sobre territorios que le pertenezcan, ya sea que ellos estén sujetos a reclamo o controversia, o estén en posesión de otros Estados.

Ya en pleno desarrollo el proceso de descolonización impulsado por la Carta de la ONU, el 14 de diciembre de 1960, la Asamblea General de las Naciones Unidas aprobó la Resolución 1514 (XV) "Declaración sobre la concesión de la independencia a los países y pueblos coloniales", que proclamó "la necesidad de poner fin, rápida e incondicionalmente, al colonialismo en todas sus formas y manifestaciones", consagrando dos principios fundamentales que debían guiar el proceso de descolonización: el de autodeterminación y el de integridad territorial.

Esta Resolución establece en su párrafo sexto que "todo intento encaminado a quebrar total o parcialmente la unidad nacional y la integridad territorial de un país es incompatible con los propósitos y principios de la Carta de las Naciones Unidas". Indiscutiblemente esta Resolución deja en claro que, allí donde está en juego el principio de integridad territorial de los Estados no puede tener aplicación el de autodeterminación.

En ejecución de la Resolución 1514 (XV) el 16 de diciembre de 1965 la Asamblea General aprobó la Resolución 2065 (XX) por cuyo intermedio reconoció la existencia de una disputa de soberanía entre la Argentina y el Reino Unido e invitó a ambos países a negociar para encontrar una solución pacífica a la controversia.

Esta Resolución contiene los elementos esenciales que encuadran la Cuestión:

- El caso de las Islas Malvinas es una de las formas de colonialismo al que debe ponerse fin.
- Se toma nota de la existencia de una disputa entre los gobiernos argentino y británico.

- Se invita a los gobiernos argentino y británico a entablar negociaciones a fin de encontrar una solución pacífica al problema y a informar el resultado de las mismas al Comité Especial o a la Asamblea General.
- Para dichas negociaciones deberán tenerse en cuenta los objetivos y las disposiciones de la Carta (entre ellos el art. 33 relativo a la obligación de las partes de un diferendo de buscar la solución ante todo por la vía de la negociación) y de la Resolución 1514 (principio de integridad territorial), así como los intereses de la población de las Islas (dejando de esta manera de lado el principio de autodeterminación).

Poco tiempo después de adoptarse la citada Resolución se inició un proceso de negociación bilateral respecto de la soberanía las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, en los cuales ambas Partes propusieron distintas alternativas de solución pero sin llegar a concretarse ninguna.

En los años siguientes, mientras se mantenía el ámbito de negociación de la disputa de soberanía, se desarrollaron conversaciones especiales sobre aspectos prácticos que hacían al bienestar de la población de las Islas, explicitando así la Argentina, su voluntad de atender los intereses de los mismos.

Como resultado de esas conversaciones especiales ambos gobiernos arribaron, en 1971, a un acuerdo, bajo fórmula de soberanía, para cooperar en materia de servicios aéreos y marítimos regulares; y en comunicaciones postales, telegráficas y telefónicas; mientras que la Argentina asumió el compromiso de cooperar en los campos de la salud, educacional, agrícola y técnico.

No obstante ello, en el año 1973 la AGNU declaró la necesidad de acelerar las negociaciones en curso y mediante su resolución 3160 (XXVIII) instó a ambos gobiernos a proseguirlas sin demora.

Las negociaciones que versaban sobre la cuestión de fondo, trataron oficial u oficiosamente distintas fórmulas de solución, todas de las cuales contemplaban la restitución del ejercicio de soberanía a la Argentina. Pero a pesar de dichas negociaciones en curso y las acciones argentinas en favor de los intereses de los habitantes de las Islas que, por cierto, aliviaban las cargas de las responsabilidades de la potencia ilegalmente ocupante y administradora, el Reino Unido simultáneamente realizaba actos pretendidamente jurisdiccionales, relacionados con la exploración de los recursos naturales del área en disputa, que fueron protestados por el Gobierno argentino.

Atento a ello, en diciembre de 1976, la Asamblea General de la ONU adoptó una nueva Resolución- la número 31/49-, de significativa importancia por su contenido, por 102 votos a favor, 1 en contra (Reino Unido) y 32 abstenciones. Ésta insta a las

dos partes de la disputa a que se abstengan de adoptar decisiones que entrañen la introducción de modificaciones unilaterales en la situación mientras las Islas están atravesando por el proceso recomendado por las Resoluciones 2065(XX) y 3160 ya mencionadas. Es el día de hoy que esta Resolución continúa siendo desoída por el Reino Unido, que persiste en el desarrollo de actividades unilaterales en el área disputada relativas, principalmente, a la exploración y explotación de recursos naturales renovables y no renovables, así como de carácter militar.

El conflicto de 1982 no alteró la naturaleza de la controversia de soberanía entre la Argentina y el Reino Unido por las Islas Malvinas, Georgias del Sur, Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, que continuó pendiente de negociación y solución. Así lo reconoció la Asamblea General en noviembre de 1982 cuando aprobó la Resolución 37/9 y lo reiteró mediante las resoluciones 38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19 y 43/25.

A partir de 1989, el examen anual de la Cuestión de las Islas Malvinas está radicado en el Comité Especial de Descolonización. Este Comité aprueba anualmente una resolución en términos semejantes a las resoluciones pertinentes de la Asamblea General.

Asimismo, en el ámbito de la ONU, se mantiene el mandato de la misión de buenos oficios del Secretario General y el tema de la Cuestión de las Islas Malvinas figura desde el año 2004 en la agenda permanente de la Asamblea General, el cual puede ser tratado previa notificación de un Estado miembro.

La reanudación de las relaciones consulares y diplomáticas ente ambos países en octubre de 1989 y febrero de 1990 fue precedida por un entendimiento sobre las condiciones en las que ambos países considerarían la disputa de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes. A este fin se acordó, a partir de las Declaraciones Conjuntas de Madrid de 1989 y 1990, una fórmula de reserva o salvaguarda de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes que, al mismo tiempo constituye un reconocimiento por parte de ambos países sobre la existencia y contenido de la controversia de soberanía.

Sin embargo, la cuestión de la soberanía, tema central de la disputa, no ha podido aún ser abordada debido a la negativa del Reino Unido a reanudar las negociaciones sobre esta materia. El Reino Unido insiste en su posición rechazando las reiteradas exhortaciones de la Argentina, de las Naciones Unidas, del Grupo de los 77 más China, de la comunidad internacional toda, de los organismos regionales (OEA, MERCOSUR, UNASUR, CELAC) y de las Cumbres Iberoamericanas, entre otros foros multilaterales.

El Reino Unido une a su rechazo a la reanudación de las negociaciones la invocación de un pretendido derecho a la autodeterminación por parte de la población de las Islas que es inaplicable al caso y que ha sido reiteradamente rechazada por las Naciones Unidas. Ello es así porque la Organización entendió que una población transplantada por la Potencia colonial, como es la población de las Islas Malvinas, no es un pueblo con derecho a la libre determinación ya que no se diferencia del pueblo de la metrópoli.